

**MINISTRE DES RESSOURCES  
ANIMALES**

**Burkina Faso**  
Unité - Progrès - Justice

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA  
PLANIFICATION  
(DEP)**

**PLAN D' ACTIONS  
POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE  
BETAIL-VIANDE**

*Rapport Final*



*Avril 2007*



Financement : Projet 8 ACP BK 014 (8ème FED) ; Fonds d'Observation Economique et Sociale du Monde Rural (FOESMR)



Avenue Louise 251, bte 23  
B-1050 Bruxelles (Belgique)  
Tél. +32 2 640 63 10  
Fax +32 2 648 75 38  
e-mail : [agrer@agrer.com](mailto:agrer@agrer.com)  
[www.agrer.com](http://www.agrer.com)

En collaboration avec



SIEGE SOCIAL : 896, Av. Doc. KWAME  
N'KRUMAH  
01 BP 3170 OUAGADOUGOU 01 –  
BURKINA FASO  
TEL. : 50 30 69 38 / FAX : 50 31 21 70  
e-mail : [statist@fasonet.bf](mailto:statist@fasonet.bf) / Internet:  
.....

## TABLE DES MATIERES

<b>ABREVIATIONS ET ACRONYMES</b> .....	<b>3</b>
<b>RESUME</b> .....	<b>5</b>
<b>1 INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>2 RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC DE LA FILIERE</b> .....	<b>8</b>
<b>3 OBJECTIFS DU PLAN D'ACTIONS</b> .....	<b>10</b>
3.1 OBJECTIF GLOBAL.....	10
3.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	10
<b>4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES</b> .....	<b>11</b>
<b>5 ACTIONS DU PLAN</b> .....	<b>13</b>
5.1 DOMAINE D'ACTION N° 1- STRUCTURATION ET PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS DE LA FILIERE.....	14
5.1.1 <i>Justification du domaine d'intervention</i> .....	14
5.1.2 <i>Objectifs du domaine d'intervention</i> .....	14
5.1.3 <i>Résultats attendus et activités à mettre en œuvre</i> .....	15
5.1.4 <i>Coût et programmation</i> .....	21
5.2 DOMAINE D'ACTION N° 2- AMELIORATION DES CONDITIONS D'ELEVAGE ET DE LA PRODUCTIVITE DES ANIMAUX.....	24
5.2.1 <i>Justification du domaine d'intervention</i> .....	24
5.2.2 <i>Objectif du domaine d'intervention</i> .....	24
5.2.3 <i>Résultats attendus et actions à mettre en œuvre</i> .....	25
5.2.4 <i>Mise en œuvre</i> .....	33
5.2.5 <i>Coût et programmation</i> .....	33
5.3 DOMAINE D'ACTIONS N° 3- AMELIORATION DES MAILLONS COMMERCIALISATION & TRANSFORMATION.....	36
5.3.1 <i>Justification du domaine d'intervention</i> .....	36
5.3.2 <i>Objectif du domaine d'intervention</i> .....	37
5.3.3 <i>Résultats attendus et actions à mettre en œuvre</i> .....	37
5.3.4 <i>Coût et programmation</i> .....	43
5.4 DOMAINE D'ACTIONS N° 4- FACILITATION DE L'ACCES AUX SERVICES ET SYSTEMES DE FINANCEMENT ET SECURISATION DES OPERATIONS FINANCIERES.....	44
5.4.1 <i>Justification du domaine d'intervention</i> .....	44
5.4.2 <i>Objectif du domaine d'intervention</i> .....	45
5.4.3 <i>Résultats attendus et actions à mettre en œuvre</i> .....	45
5.4.4 <i>Mise en œuvre</i> .....	47
5.4.5 <i>Coût et programmation</i> .....	47
5.5 DOMAINE D'ACTIONS N° 5- SYSTEME D'INFORMATION ET DE SUIVI-EVALUATION DES PERFORMANCES DES DIFFERENTS MAILLONS DE LA FILIERE.....	48
5.5.1 <i>Justification du domaine d'intervention</i> .....	48
5.5.2 <i>Objectif du domaine d'intervention</i> .....	48
5.5.3 <i>Résultats attendus et actions à mettre en œuvre</i> .....	49
5.5.4 <i>Coût et programmation</i> .....	51
<b>6 ORGANISATION ET EXECUTION DU PLAN D'ACTIONS</b> .....	<b>53</b>
6.1 ORGANISATION ET MODALITES D'EXECUTION.....	53
6.1.1 <i>Dispositions institutionnelles</i> .....	53
6.1.2 <i>Organisation générale du PA-BV</i> .....	53
6.1.2.1 <i>Comité national d'orientation et de pilotage</i> .....	53
6.1.2.2 <i>Cellule de gestion du PA-BV</i> .....	54
6.1.2.3 <i>Antennes régionales</i> .....	55

6.1.2.4	Les prestataires de services .....	55
6.1.2.5	Les comités locaux de concertation .....	56
6.2	SUIVI ET EVALUATION DU PLAN D'ACTION .....	57
6.2.1	<i>Rapports de suivi</i> .....	57
6.2.2	<i>Evaluation</i> .....	57
6.3	BUDGET PREVISIONNEL DE LA CELLULE DE GESTION .....	57
6.4	FACTEURS ASSURANT LA VIABILITE DES ACTIONS .....	59
<b>7</b>	<b>COUT ET STRATEGIE DE FINANCEMENT.....</b>	<b>59</b>
7.1	COUT TOTAL DU PLAN D'ACTION .....	59
7.2	REPARTITION DU COUT TOTAL PAR ANNEES ET PAR DOMAINES D'INTERVENTION .....	59
7.3	REPARTITION DU COUT TOTAL PAR CATEGORIES DE DEPENSES .....	60
7.4	STRATEGIE DE FINANCEMENT .....	60
<b>8</b>	<b>BENEFICES ATTENDUS.....</b>	<b>61</b>
8.1	BENEFICES FINANCIERS .....	61
8.2	BENEFICES ECONOMIQUES .....	61
8.3	SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL .....	61
8.4	EN MATIERE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE .....	62
<b>9</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES.....</b>	<b>62</b>
<b>10</b>	<b>SCHEMATISATION SOUS FORME DE CADRE LOGIQUE.....</b>	<b>63</b>
<b>11</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>74</b>
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>75</b>
	<b>ANNEXE 1 - RECAPITULATIF DES ACTIVITES PROPOSEES SELON LES SYSTEMES D'ELEVAGE .....</b>	<b>76</b>
	<b>ANNEXE 2 - LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE VALIDATION.....</b>	<b>80</b>
	<b>ANNEXE 3 TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE .....</b>	<b>83</b>

## ABREVIATIONS ET ACRONYMES

BDD	Base de données
BV	Bétail - viande (ici, bovins uniquement)
CGP	Cellule de gestion du plan d'actions
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIT	Certificat international de transhumance
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNC-RA	Cadre national de concertation pour la promotion des ressources animales
CNOP	Comité national d'orientation et de pilotage
CPF	Confédération paysanne du Faso
CSE	Contribution au secteur élevage
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DAOA	Denrées alimentaires d'origine animale
DEP	Direction des études et de la planification
DGEAP	Direction générale des espaces et des aménagements pastoraux
DGPA	Direction générale des productions animales
DGPSE	Direction générale de la prévision et des statistiques de l'élevage
DGSV	Direction générale des services vétérinaires
DPRA	Direction provinciale des ressources animales
DRRA	Direction régionale des ressources animales
ENEC	Enquête nationale sur les effectifs du cheptel
ENESA	Ecole nationale de l'élevage et de la santé animale
FAO-CI	Centre d'investissement de la FAO
FEB	Fédération des éleveurs du Burkina
FODEL	Fonds de développement de l'élevage
IA	Insémination artificielle
IMF	Institution de micro-finance
INERA	Institut de l'environnement et de recherches agricoles
IEPC	Initiative élevage, pauvreté et croissance
KFCFA	Millier de FCFA
LORP	Loi d'orientation relative au pastoralisme
MCPEA	Ministère du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat
MRA	Ministère des ressources animales
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation professionnelle
OPE	Organisation professionnelle d'éleveurs
PA-BV	Plan d'actions bétail viande
PADAB	Programme de développement durable de l'agriculture au Burkina
PAFASP	Programme d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales
PAPISE	Plan d'actions et programme d'investissement du secteur de l'élevage
PIB	Produit intérieur brut
PPCB	Péripleurmonie contagieuse bovine
PPR	Peste des petits ruminants
PPTE	Pays pauvres très endettés

PR	Petit ruminant
PROFIL	Projet d'appui aux filières agricoles
PSDZA	Projet de soutien à la diffusion du zébu Azawak
RCPB	Réseau des caisses populaires du Burkina
RESUREP	Réseau de surveillance épidémiologique des maladies animales
SDR	Stratégie de développement rural
SIM-Bétail	Suivi des indicateurs sur les marchés de bétail
SPA	Sous produits agricoles
SPAI	Sous produits agro-industriels
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UNABOC	Union nationale des bouchers et charcutiers
UNACEB	Union nationale des commerçants et exportateurs de bétail
UNAEBV	Union nationale des exportateurs du bétail et de la viande
ZEPESA	Projet de développement du zébu peul au Sahel

## RESUME

L'étude du présent plan d'actions a pour objet de définir la stratégie opérationnelle, les actions et investissements prioritaires, et l'organisation pour la mise en œuvre et le suivi d'exécution des interventions pour le développement de la filière bétail-viande (BV).

La filière bétail-viande s'entend dans le cadre de cette étude, comme la filière bovine et viande bovine. Elle se définit comme l'ensemble des actes de production, de transformation, de commercialisation et de consommation relatifs aux bovins et à la viande bovine.

L'élaboration du Plan d'actions a été précédée d'une phase de diagnostic de la filière et d'identification des domaines d'intervention, qui fait l'objet d'un rapport distinct<sup>1</sup>.

Les actions préconisées pour le développement de la filière sont structurées en cinq domaines qui constituent l'ossature du plan d'actions BV.

Domaine d'action n° 1 : Structuration et professionnalisation des acteurs

Domaine d'action n° 2 : Amélioration des conditions d'élevage et de la productivité des animaux

Domaine d'action n° 3 : Amélioration des maillons commercialisation / transformation

Domaine d'action n° 4 : Facilitation de l'accès aux services et systèmes de financement et sécurisation des opérations financières

Domaine d'action n° 5 : Système d'information et de S-E de la filière

Pour chaque domaine, des actions spécifiques ont été définies en vue d'obtenir des résultats cohérents et complémentaires en matière de : i) renforcement des capacités des organisations professionnelles, ii) croissance durable de l'offre nationale en produits d'élevage de qualité, iii) meilleure valorisation des animaux et des produits de l'élevage et iv) amélioration des services offerts aux producteurs et aux opérateurs de la filière.

Le plan d'actions sera exécuté sous la tutelle du Ministère des ressources animales. Le dispositif proposé pour l'organisation et l'exécution du PA-BV est basé sur: i) un comité national d'orientation et de pilotage, ii) une cellule de gestion, maître d'œuvre du PA-BV, et iii) des prestataires de services.

Le Plan d'actions s'inscrit directement à travers ses objectifs, domaines d'interventions et actions au sein des priorités nationales de développement telles que définies dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), la Stratégie de développement rural (SDR) et le Plan d'actions et programme d'investissements du secteur de l'élevage (PAPISE).

Les facteurs favorables à la mise en œuvre du plan d'action pour le développement de la filière bétail viande sont constitués par:

---

<sup>1</sup> Diagnostic des filières bétail-viande et petits ruminants du Burkina Faso, Rapport final, AGRER-Statistika, janvier 2007.

- la volonté politique de soutenir le secteur de l'élevage considéré comme un des piliers de l'économie nationale.
- l'existence du potentiel pour l'intensification de la production bovine: cheptel numériquement important, existence de marges appréciables en termes d'amélioration des productions et des productivités, bonne rentabilité financière des différents systèmes d'élevage.
- les bonnes perspectives de croissance de la demande en produits de l'élevage bovin tant sur le marché national que sur les marchés régionaux.

Le coût total du plan d'action est évalué à 16,236 milliards de FCFA, pour une durée de mise en œuvre de cinq ans. Ce budget prévisionnel se répartit comme suit par domaines d'action et par années:

N°	Domaines d'intervention	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total
1	Structuration et professionnalisation des éleveurs	496.140	506.420	578.150	538.150	498.150	2.617.010
2	Amélioration des conditions d'élevage et de la productivité des animaux	802.900	1.978.325	1.998.325	1.623.325	748.325	7.151.200
3	Amélioration des maillons commercialisation / transformation	333.000	1.406.500	1.232.500	1.178.000	1.178.000	5.328.000
4	Facilitation de l'accès aux services et systèmes de financement	75.500	64.000	76.000	32.500	4.500	252.500
5	Système d'information et de S-E de la filière	39.500	35.500	9.500	2.000	9.500	96.000
	Cellule de gestion du plan d'actions	272.290	119.290	140.290	119.290	140.290	791.450
	<b>Total</b>	2.019.330	4.110.035	4.034.765	3.493.265	2.578.765	16.236.160

Le plan d'action a été présenté, discuté et validé au cours d'un atelier qui s'est tenu dans les locaux du Ministère des ressources animales à Ouagadougou le 26 mars 2007, en présence des représentants des différents acteurs du secteur de l'élevage. La liste des participants à cet atelier figure en annexe 2.

## 1 INTRODUCTION

L'élevage des bovins occupe une place importante dans l'économie burkinabé comme en témoigne sa contribution au PIB et aux recettes d'exportation. L'activité constitue une importante source de subsistance pour la population rurale. C'est pourquoi l'élevage occupe une place de choix dans les stratégies de développement du Burkina Faso dont le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) constitue le cadre de référence.

Cependant, en dépit de cette importance, l'élevage bovin reste confronté à de nombreuses contraintes qui limitent son développement. En effet, les investissements et appuis en faveur du secteur de l'élevage restent modestes. Les problèmes d'alimentation du cheptel, de protection sanitaire des animaux, de commercialisation et d'exportation des produits d'élevage sont devenus de plus en plus préoccupants.

Cette situation interpelle les Autorités qui souhaitent une meilleure prise en charge des problèmes d'élevage afin de permettre à ce secteur de jouer pleinement le rôle qui est le sien.

La présente étude<sup>2</sup> du Plan d'actions pour le développement de la filière bétail-viande (PA-BV) a pour objectif de contribuer au développement de la filière et de participer ainsi à la lutte contre la pauvreté et à la croissance de l'économie nationale.

La filière bétail-viande s'entend dans le cadre de cette étude, comme la filière bovine et viande bovine. Elle se définit comme l'ensemble des actes de production, de transformation, de commercialisation et de consommation relatifs aux bovins et à la viande bovine.

L'élaboration du Plan d'actions a été précédée d'une phase de diagnostic de la filière et d'identification des axes d'intervention, qui fait l'objet d'un rapport distinct<sup>3</sup>.

L'objet du Plan d'actions est de définir la stratégie opérationnelle, les actions et investissements prioritaires, et l'organisation pour la mise en œuvre et le suivi d'exécution des interventions pour le développement de la filière bétail-viande.

Dans la perspective d'ancrer le développement de la filière sur une approche ascendante et durable, des rencontres et entretiens ont été organisés à Ouagadougou et en provinces, tout au long de l'étude, avec les différents acteurs de la filière, les projets, les partenaires techniques et financiers, afin de recueillir leur vision des filières et d'analyser avec eux leurs contraintes et leurs attentes. Le contenu des interventions du Plan d'actions et les modalités de mise en œuvre ont été élaborés selon une approche participative, en étroite concertation avec les différents acteurs.

Le présent document de Plan d'actions comprend les chapitres suivants:

1. Introduction
2. Rappel des éléments clés du diagnostic de la filière
3. Objectifs du plan d'actions
4. Stratégie et orientations
5. Actions du plan

---

<sup>2</sup> Mission d'étude composée de G. Libois, agro-économiste, chef de mission, Dr J.M. Centres, vétérinaire-économiste, Dr H. Kagoné, zootechnicien, Dr H.H. Tamboura, vétérinaire.

<sup>3</sup> Diagnostic des filières bétail-viande et petits ruminants du Burkina Faso, Rapport final, AGRER-Statistika, janvier 2007.

6. Organisation et exécution du plan d'actions
7. Coûts et stratégie de financement
8. Bénéfices attendus
9. Hypothèses et risques
10. Schématisation du plan d'actions sous forme de cadre logique
11. Conclusion

## **2 RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC DE LA FILIERE**

L'élevage des bovins joue un rôle économique et social très important au Burkina Faso.

Outre le fait que la filière bétail viande joue un rôle essentiel en matière de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire, qu'elle contribue pour 4,4% à la formation de la valeur ajoutée nationale et qu'elle est le second poste d'exportation du pays (après le coton), l'attention particulière accordée par les Autorités nationales au développement de la filière se justifie également par les perspectives futures favorables de croissance de la demande des marchés en produits et denrées d'origine animale. Les analyses prospectives effectuées dans le cadre de l'IEPC et confirmée par l'étude diagnostique des filières BV et PR montrent en effet des performances actuelles et un contexte futur favorables:

- bonne rentabilité financière des différents systèmes d'élevage;
- efficacité des filières de commercialisation;
- bonnes perspectives de croissance de la demande en produits tant sur le marché national que sur les marchés régionaux;
- existence de marges appréciables en termes d'amélioration des productions et des productivités;
- présence d'un cheptel numériquement important (7,6 millions de bovins, estimation de 2005), constitué de zébus à bonnes aptitudes bouchères et de taurins trypanotolérants;
- volonté politique de soutenir le secteur de l'élevage considéré comme un des piliers de l'économie nationale.

Pour profiter de ces opportunités de développement, les acteurs de la filière devront s'attacher à surmonter une large gamme de contraintes et difficultés qui ont été détaillées dans l'étude diagnostique de la filière<sup>4</sup>. Elles concernent globalement cinq grands domaines:

- ***la disponibilité et la sécurisation de l'accès aux ressources pastorales*** avec comme principaux facteurs limitants : i) la réduction sévère de l'espace et des ressources pastorales à cause principalement de la progression du front agricole, ii) le déficit de capacités de négociation des éleveurs dans un contexte de compétition croissante pour l'utilisation des ressources et de concentration des décisions en matière de gestion des ressources au niveau des collectivités

---

<sup>4</sup> Diagnostic des filières bétail-viande et petits ruminants du Burkina Faso; Rapport final, AGRER-Statistika, janvier 2007.

territoriales, iii) les déficits d'investissement en matière de protection, d'aménagement et de réhabilitation des parcours; iv) le ralentissement des programmes d'hydraulique pastorale, et v) la faiblesse des dispositifs de prévention et de gestion des effets néfastes des sécheresses.

- ***L'organisation de la filière*** avec comme principaux facteurs limitants: i) l'insuffisance d'organisation et ii) le manque de professionnalisme des acteurs. Les organisations et associations professionnelles sont généralement peu efficaces en termes d'apport de services aux membres et présentent souvent un déficit de représentativité. Cette absence de structuration solide et de représentativité forte est particulièrement préjudiciable aux producteurs (éleveurs et agropasteurs) qui ne peuvent ainsi garantir leur représentativité au sein des instances locales de gestion foncière.
- ***la sécurisation des marchés et la valorisation des produits*** avec comme principaux facteurs limitants : i) la faiblesse des investissements publics et privés de modernisation des infrastructures de commercialisation et de transformation, ii) les difficultés du maintien et du suivi sanitaire et épidémiologique du cheptel, iii) les déficits de formation et de sensibilisation des producteurs, transformateurs et commerçants en matière de sécurité et d'hygiène alimentaire et iv) les difficultés des services publics à assurer les contrôles des produits et denrées d'origine animale.
- ***L'intensification et l'optimisation économique des activités de production et de traitement des produits de l'élevage*** avec comme principaux facteurs limitants : i) l'inégalité et les difficultés d'accès aux intrants alimentaires en raison de déficit dans les disponibilités et de faibles capacités financières, ii) les déficits d'accès aux services d'appui conseil et, par conséquent, de formation en matière de gestion technico-financière des opérations de production et de traitement des produits, iii) la faiblesse des capacités d'investissement des producteurs et des transformateurs, iv) la difficile valorisation du potentiel génétique national.
- ***le financement du secteur de l'élevage*** avec comme principaux facteurs limitants: i) la faiblesse des investissements publics en faveur du développement de la filière au regard de l'importance économique et sociale de la filière, ii) la rareté et la difficulté d'accès aux services et produits financiers adaptés aux activités d'élevage.

### 3 OBJECTIFS DU PLAN D' ACTIONS

#### 3.1 Objectif global

Amélioration durable de la contribution de la filière bétail viande (BV) à la croissance de l'économie nationale et à la réduction de la pauvreté.

#### 3.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques fixés au plan d'actions s'articulent selon les domaines d'actions retenus au terme de l'étude diagnostique des filières BV et PR<sup>5</sup>. Sur la base des atouts et des contraintes identifiés en matière de développement de la filière, et au regard de l'objectif global et des orientations fixées, cinq domaines d'actions ont été retenus dans le cadre de larges concertations.

<b>Domaine d'action n° 1 :</b>	<b>Structuration et professionnalisation des acteurs</b>
<i>Objectif spécifique 1 :</i>	<i>Les acteurs de la filière sont organisés en structures professionnelles fonctionnelles et efficaces et disposent des capacités (techniques, financières et de gestion) leur permettant d'entreprendre de manière efficiente les activités de production, de transformation et de commercialisation des produits de l'élevage bovin.</i>
<i>Objectif spécifique 2 :</i>	<i>Les différentes organisations professionnelles de la filière participent activement au développement harmonieux et durable du secteur de l'élevage bovin, en concertation étroite avec les autres acteurs publics et privés.</i>
<b>Domaine d'action n° 2 :</b>	<b>Amélioration des conditions d'élevage et de la productivité des animaux</b>
<i>Objectif spécifique :</i>	<i>Les conditions d'élevage sont améliorées et la productivité numérique et/ou pondérale des animaux dans les différents systèmes d'élevage est accrue.</i>
<b>Domaine d'action n° 3 :</b>	<b>Amélioration des maillons commercialisation / transformation</b>
<i>Objectif spécifique :</i>	<i>Des produits compétitifs de l'élevage bovin sont disponibles en quantité et en qualité suffisantes pour satisfaire la demande intérieure et gagner des parts de marché au niveau international.</i>

<sup>5</sup> Diagnostic des filières bétail-viande et petits ruminants du Burkina Faso; Rapport final, AGRER-Statistika, janvier 2007.

<b>Domaine d'action n° 4 :</b>	<b>Facilitation de l'accès aux services et systèmes de financement et sécurisation des opérations financières</b>
<i>Objectif spécifique :</i>	<i>Les opérateurs économiques de la filière ont accès à des services et produits financiers répondant à leurs besoins pour développer leurs activités, dans la limite de la présentation de dossiers bancables.</i>
<b>Domaine d'action n° 5 :</b>	<b>Système d'information et de S-E de la filière</b>
<i>Objectif spécifique :</i>	<i>Les données de base sectorielles fiables sont disponibles et actualisées régulièrement, et permettent d'apprécier les performances des acteurs aux différents niveaux de la filière et d'évaluer l'impact des actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'actions.</i>

#### **4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

Le plan d'actions s'inscrit dans les choix stratégiques et opérationnels prioritaires du Gouvernement du Burkina Faso et du Ministère des ressources animales (MRA) à savoir: accroître la contribution du secteur de l'élevage à la croissance de l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté. Il a été préparé avec un souci de cohérence avec le cadre politique et stratégique national et sectoriel tel qu'exprimé dans les documents-clés de politique nationale que sont:

- le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP);
- la Lettre de politique de développement rural décentralisé (LPDRD);
- le Plan d'actions et programme d'investissements du secteur de l'élevage (PAPISE);
- le Document de stratégie de développement rural (SDR).

L'élevage des bovins repose essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles et des sous-produits agricoles et agro-industriels à travers différents systèmes de production: i) systèmes d'élevage traditionnels regroupant les systèmes transhumants et les systèmes extensifs sédentaires, ii) les systèmes semi-intensifs et intensifs à visée commerciale regroupant l'embouche familiale et l'embouche commerciale. Les systèmes traditionnels qui se retrouvent à travers tout le territoire et totalisent la plus grande partie du cheptel bovin, constituent la base productive de la filière. Ils génèrent l'essentiel des animaux mis sur les marchés intérieur et d'exportation d'une part, et ils sont les pourvoyeurs en animaux des systèmes à visée commerciale (embouche intensive et semi-intensive) d'autre part. La stratégie globale doit viser le développement de l'ensemble de ces systèmes existants, complémentaires dans leur fonctionnement et adaptés aux conditions écologiques du milieu. Le plan d'action vise donc à préserver l'élevage traditionnel comme facteur d'équilibre en matière de gestion des ressources naturelles et à accroître sa productivité pour contribuer à l'amélioration des revenus des éleveurs et contribuer de la sorte à la réduction de la pauvreté. Il vise aussi à encourager et intensifier le développement d'un élevage moderne hautement productif pouvant intéresser de nouveaux acteurs et

créer des emplois. Il a conséquemment pour finalité d'accroître la contribution de la filière bétail viande à l'économie nationale.

L'analyse des problèmes majeurs et des atouts de la filière permet de dégager trois axes stratégiques majeurs qui doivent guider l'élaboration du contenu du plan d'actions et sa mise en œuvre:

➤ **1<sup>er</sup> axe stratégique.** Il concerne l'organisation des acteurs au sein de la filière et le renforcement des services qui leur sont offerts, avec deux volets principaux:

- ***Renforcement des capacités des organisations professionnelles (OP)***

Au vu des faiblesses et problèmes rencontrés par la plupart des OP, il est nécessaire d'apporter un appui à ces organisations afin qu'elles puissent gérer de manière autonome leur outil de production, représenter et défendre les intérêts de leurs membres et qu'elles soient capables de fournir divers services à leurs membres. L'objectif est également de renforcer les capacités de négociation des organisations d'éleveurs vis-à-vis des collectivités territoriales et répondre ainsi partiellement à la marginalisation croissante des éleveurs dans les processus de gestion foncière.

Le développement durable des activités de la filière passe par la responsabilisation et l'autonomisation des OP. Le concept d'autonomie recouvre aussi bien l'aspect technique/savoir faire (autonomie technique) que l'aspect financement (autonomie financière) auquel les OP devront faire face grâce à leurs propres ressources en capital. Lorsque ces deux conditions seront réunies, un processus de développement autonome sera enclenché.

Afin de préparer les OP à se prendre en charge, le plan d'actions mettra l'accent sur la formation car elle constitue un élément essentiel du transfert des compétences et d'auto-organisation.

- ***Amélioration des services offerts aux producteurs et aux opérateurs de la filière*** dans les domaines de l'appui-conseil (technico-économique), de la formation, de la connaissance et du suivi des marchés, de l'accès au crédit, ... . L'offre de services reposera globalement sur deux principes: i) répondre et accompagner les initiatives et les besoins d'appuis exprimés par les acteurs de la filière, et ii) privilégier la réalisation des activités d'appui par des opérateurs qualifiés du secteur public ou privé (services publics, bureaux d'études, instituts de formation, ONG, etc.) dans le cadre de contrats de prestations de services ou de protocoles de collaboration. Cette "sous-traitance" permettra de valoriser les compétences existantes aux niveaux régional et national, et de limiter les besoins en personnel propre au Plan d'actions.

➤ **2<sup>ème</sup> axe stratégique.** Il s'adresse aux questions d'amélioration et de sécurisation de l'offre nationale en produits d'élevage de qualité. L'accroissement durable de l'offre en produits de qualité passe par:

- ***L'amélioration des conditions d'élevage.*** Les interventions concerneront:
  - *l'amélioration de la situation alimentaire du bétail*, par la facilitation et la sécurisation de l'accès aux ressources pastorales (fourrage et eau), aux sous-produits agricoles et agro-industriels, et le renforcement du

dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires liées aux épisodes de sécheresse;

- *l'amélioration de la situation sanitaire du bétail*. Il s'agit d'assurer la protection de la santé des animaux et des consommateurs de viande à travers la prévention ou la maîtrise des grandes épizooties du bétail et la minimisation des risques sanitaires liés à la manipulation des produits animaux.

- *L'augmentation de la productivité des animaux* par l'amélioration du potentiel génétique des races locales, la maîtrise de la gestion technico-économique des ateliers d'embouche, et la rationalisation de la gestion des troupeaux.

➤ **3<sup>ème</sup> axe stratégique**. Il concerne la meilleure valorisation des animaux et des produits de l'élevage. L'objectif visé est d'accroître la valeur ajoutée des produits d'élevage à travers un accroissement significatif des investissements pour développer en quantité et en qualité la commercialisation intérieure et l'exportation de ces produits. Le Plan d'actions concentrera ses interventions à trois niveaux:

- *la réhabilitation, l'amélioration et la densification des infrastructures de traitement et de commercialisation des produits,*
- *l'amélioration de la qualité sanitaire des produits,*
- *l'amélioration de l'organisation de la mise sur le marché des produits.*

## 5 ACTIONS DU PLAN

Les actions sont structurées en cinq domaines qui constituent l'ossature du plan d'actions BV.

Un domaine d'actions, au sens où on l'entend ici, désigne ce sur quoi on agit ou la nature des actions elles-mêmes. Chaque domaine permet ainsi de définir un ensemble d'actions spécifiques concourant à la résolution d'une problématique donnée et permettant d'obtenir des résultats cohérents et complémentaires.

Domaine d'action n° 1 : **Structuration et professionnalisation des acteurs**

Domaine d'action n° 2 : **Amélioration des conditions d'élevage et de la productivité des animaux**

Domaine d'action n° 3 : **Amélioration des maillons commercialisation / transformation**

Domaine d'action n° 4 : **Facilitation de l'accès aux services et systèmes de financement et sécurisation des opérations financières**

Domaine d'action n° 5 : **Système d'information et de S-E de la filière**

## **5.1 Domaine d'action n° 1- Structuration et professionnalisation des acteurs de la filière**

### **5.1.1 Justification du domaine d'intervention**

La structuration du milieu des éleveurs apparaît nécessaire et constitue un préalable à tout développement de l'élevage:

- c'est pour eux le seul moyen d'être des interlocuteurs reconnus des Autorités et de défendre leurs intérêts moraux et matériels, de peser à tous les échelons de la vie nationale, d'avoir la possibilité de participer à l'élaboration des orientations de développement du secteur;
- c'est également la possibilité d'améliorer, grâce aux services offerts par des groupements fonctionnels, l'approvisionnement en intrants, le niveau de formation technique et donc d'améliorer les productions tant sur le plan quantitatif que qualitatif et donc les conditions de vie des éleveurs.

Les 1743 groupements d'éleveurs recensés (dont 291 groupements féminins) sont loin d'être tous fonctionnels. Ils ne regroupent qu'une très faible partie des éleveurs (environ 6%) et ont souvent été créés pour répondre aux exigences de l'administration ou des projets. Aucune base de données complète n'existe sur ces groupements et leur fonctionnement.

Peu de groupements apportent des services réels à leurs membres. Les fédérations n'en fournissent aucun à l'exception de quelques actions de la FEB en matière d'embouche sur financements PPTE.

La structuration en fédérations provinciales, régionales et nationales vient juste de commencer et reste très fragile. Les éleveurs ne semblent pas percevoir l'intérêt de cette structuration.

La participation des éleveurs en tant que tels dans les structures locales est faible. La mise en place de la décentralisation et des collectivités locales rend nécessaire une implication plus grande des organisations d'éleveurs dans les différentes instances au niveau local ou régional. Un seul cadre de concertation spécifique existe, le CNCRA, au niveau national.

En ce qui concerne les acteurs de l'aval de la filière, la structuration est une condition de l'efficacité de la filière. Si des structures nationales existent (UNACEB, UNAEBV, UNABOC) et sont actives dans les négociations nationales ou régionales entre acteurs, ou entre ceux-ci et les pouvoirs publics, leur représentativité est sujette à caution.

Une meilleure structuration de ces unions du niveau local au niveau national est nécessaire pour que les structures nationales puissent effectivement avoir un poids et représenter l'ensemble de la profession, participer pleinement au développement de la filière en étant impliquées dans les structures de concertation à tous les niveaux, dans la gestion des différentes infrastructures et en apportant des services effectifs à leurs membres.

### **5.1.2 Objectifs du domaine d'intervention**

Deux objectifs spécifiques sont fixés à ce domaine d'intervention:

**OS 1** *Les acteurs de la filière sont organisés en structures professionnelles fonctionnelles et efficaces et disposent des capacités (techniques, financières et de gestion) leur permettant d'entreprendre de manière efficiente les activités de production, de transformation et de commercialisation des produits de l'élevage bovin.*

**OS 2** *Les différentes organisations professionnelles de la filière participent activement au développement harmonieux et durable du secteur de l'élevage bovin, en concertation étroite avec les autres acteurs publics et privés.*

### 5.1.3 Résultats attendus et activités à mettre en œuvre

En vue de réaliser les objectifs fixés, le plan d'actions devra atteindre les résultats suivants<sup>6</sup>.

⇒ **15 résultats sont à atteindre pour réaliser l'objectif spécifique 1, parmi lesquels:**

**10 résultats (résultats 1.1 à 1.10) concernent spécifiquement les organisations professionnelles d'éleveurs (OPE)**

<b>Résultat 1.1 - Les groupements d'éleveurs sont identifiés, leurs activités et leur fonctionnement sont connus, leurs contraintes et besoins sont recensés.</b>
---

#### Activité 1.1

La finalisation de la base de données professionnelles élaborée pour la CPF sera réalisée par des suivis des membres de la CPF ou de la FEB et par les chefs de zones du MRA. Les données seront transmises au siège de la CPF directement par ses membres ou sous couvert des structures du MRA pour les agents de ce ministère.

La nature des données à collecter sera déterminée conjointement par la FEB, la CPF et le MRA. Ces données devront concerner l'objectif des groupements, le nombre de membres, les ressources et leur origine (notamment cotisations, projets...) mais également le fonctionnement de ces groupements (services rendus aux membres, réunions des instances statutaires, ...).

La gestion de la base de donnée est assurée par la CPF qui affecte une personne à ce travail.

La base de données devra être accessible à toutes les structures membres de la CPF et aux différents ministères intéressés.

<b>Résultat 1.2 - Les éleveurs participent au fonctionnement des groupements et de leurs fédérations provinciales, régionales et nationales, les instances statutaires (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale) se tiennent, les éleveurs paient régulièrement leurs cotisations.</b>
---

---

<sup>6</sup> Les résultats à atteindre sont regroupés par objectif spécifique.

**Activité 1.2.1** - Alphabétisation des responsables des groupements et des éleveurs; mise en œuvre par alphabétiseurs des programmes d'alphabétisation, puis progressivement à partir de l'année 3 par des alphabétiseurs endogènes.

L'analphabétisme constitue une contrainte importante à la gestion efficace et démocratique des OP. La constitution, le fonctionnement et le contrôle des bureaux des OP supposent qu'un nombre suffisant d'éleveurs soient rapidement armés pour lire, écrire et évaluer. Des cours d'alphabétisation de base et fonctionnelle, accessibles aux hommes et aux femmes, seront organisés dès le démarrage du plan d'actions. Seront appelés à participer à ces actions d'alphabétisation les personnes ressources identifiées par les éleveurs au sein de leur organisation. Les sessions d'alphabétisation seront programmées dès la première année afin de disposer le plus rapidement possible d'un noyau d'alphabétisés susceptibles de s'impliquer activement dans les tâches de gestion. Ce programme d'alphabétisation de base s'étendra toutefois sur une longue période sachant que la progression est généralement lente, et que la participation aux cours est souvent erratique.

**Activité 1.2.2** - Identification et formation des alphabétiseurs endogènes par les alphabétiseurs des programmes d'alphabétisation. L'identification sera faite à l'issue des premières sessions d'alphabétisation et une formation sera organisée pour les personnes retenues. Le choix de ces personnes sera fait en accord avec le groupement. Il est en effet important qu'elles soient acceptées et reconnues par les membres des groupements.

**Activité 1.2.3** - Formation des membres des bureaux à la gestion des groupements par un prestataire privé puis par les animateurs endogènes.

Ces formations devront être ciblées sur les présidents, trésoriers, secrétaires des bureaux des OP, tout en veillant à y faire participer de simples membres susceptibles de suivre et de contrôler le fonctionnement démocratique du bureau (cfr 1.2.4).

**Activité 1.2.4** - Formation des éleveurs à la gestion des groupements par des membres des fédérations régionales ou nationales (FEB et CPF) déjà formés puis par les animateurs endogènes. Cette formation est destinée à sensibiliser les éleveurs sur les objectifs et le fonctionnement des groupements, sur le rôle des organes statutaires. Elle doit leur permettre de mieux participer aux activités de leur groupement.

**Activité 1.2.5** - Formation des membres des bureaux provinciaux, régionaux, nationaux à la gestion des structures faïtières et à leur rôle spécifique, par un prestataire privé. Cette formation doit permettre aux responsables de comprendre le rôle des fédérations, notamment le rôle de représentation, de défense des intérêts moraux et matériels des éleveurs et de négociation.

**Activité 1.2.6** - Identification puis formation d'animateurs endogènes à la gestion des groupements par un prestataire privé, ces animateurs devant par la suite assurer les formations des membres des groupements.

<p><b>Résultat 1.3 - Les groupements et les différentes fédérations disposent des moyens financiers nécessaires à leur fonctionnement.</b></p>
--

**Activité 1.3.1** - Affectation de fonds du FODEL aux organisations de la filière après concertation entre MRA et organisations professionnelles.

**Activité 1.3.2** - Prélèvements sur la commercialisation du bétail: étude préalable des possibilités et modalités de prélèvement d'une partie des taxes de marchés pour le fonctionnement des organisations professionnelles présentes sur les marchés.

**Activité 1.3.3** - Formation des membres des bureaux des groupements à la gestion économique des activités par un opérateur privé puis par les animateurs endogènes.

**Activité 1.3.4** - Formation des animateurs endogènes à la gestion économique des groupements par un prestataire privé. Ces animateurs, identifiés lors des formations à la gestion des groupements, suivront une formation complémentaire qui devra leur permettre par la suite d'appuyer les membres des bureaux dans la mise en œuvre et le suivi financier des activités du groupement.

**Résultat 1.4 - Les éleveurs sont régulièrement informés des activités de leurs organisations.**

**Activité 1.4.1** - Réalisation d'émissions régulières sur les radios locales et nationales par des journalistes sur des thèmes identifiés par les responsables des fédérations d'éleveurs au niveau provincial, régional ou national ou diffusion de communiqués émanant des organisations d'éleveurs. Ces émissions auront plusieurs objectifs: i) information sur les activités des organisations ; ii) connaissance de ce qui se passe dans d'autres groupements du pays à travers des reportages et interviews ; iii) informations techniques avec l'aide des agents du MRA.

**Activité 1.4.2** - Formation des membres des bureaux des fédérations provinciales, régionales et nationales à la communication par un opérateur privé. Ces formations ont pour objet de sensibiliser les responsables des groupements à l'importance de la communication et de l'utilisation des radios, notamment en ce qui concerne les activités des organisations.

**Résultat 1.5 - Les OP d'éleveurs bénéficient d'un suivi régulier.**

**Activité 1.5.1** - Appui à l'organisation d'un suivi régulier par les faïtières, pour une période transitoire dans la phase de structuration des fédérations. Cet appui financier doit permettre au démarrage de fournir les moyens nécessaires aux différentes fédérations pour se rendre dans les groupements. A terme, ces dépenses devront être prises en charge par les organisations elles-mêmes. L'attribution de financements sera conditionnée à la rédaction de rapports de suivi, transmis aux bureaux nationaux et au MRA.

**Activité 1.5.2** - Renforcement de l'appui par le MRA par la formation / recyclage des agents et la couverture de frais de déplacements des agents pour le suivi et l'appui conseil aux groupements (collecte d'informations, conseil en matière de gestion des groupements, vérification du fonctionnement effectif des organes statutaires...). Le type de données à recueillir lors des suivis est défini en concertation avec les organisations faïtières et le MRA.

**Activité 1.5.3** - Appui à l'émergence d'un secteur privé ou associatif d'appui conseil : étude préalable par un consultant national. Cette étude devra faire un état des lieux portant sur la capacité de ces acteurs à réaliser des formations selon les demandes des groupements d'éleveurs, des suivis des activités (notamment techniques et

économiques) à un coût supportable par ces groupements, et élaborer un plan d'action en la matière.

**Résultat 1.6 - Les groupements apportent des services réels à leurs membres, les éleveurs disposent des intrants (SPAI, produits vétérinaires) dans leurs groupements, ils savent valoriser les SPAI, les fourrages, les SPAI et bénéficient de l'expérience d'autres éleveurs.**

**Activité 1.6.1** - Formations techniques à la demande des groupements par les agents du MRA et/ou prestataires privés (ONG, bureaux d'étude), projets.

**Activité 1.6.2** - Formation à la gestion économique des exploitations par les agents du MRA puis par les animateurs endogènes.

**Activité 1.6.3** - Formation des animateurs endogènes à la gestion économique des exploitations.

**Activité 1.6.4** - Réalisation d'émission de radios sur des thèmes spécifiques.

**Activité 1.6.5** - Organisation de voyages d'études nationaux. Ces voyages doivent permettre des échanges entre organisations de producteurs, et non seulement entre organisations d'éleveurs, en matière de gestion des groupements, de développement d'activités économiques... mais doivent aussi permettre à des éleveurs de rencontrer des éleveurs ayant amélioré la conduite de leur élevage.

**Résultat 1.7 - Les éleveurs sont représentés dans les structures de développement à tous les niveaux**

**Activité 1.7.1** - Formation des membres des bureaux sur la décentralisation et le développement local par prestataire privé. Ces formations doivent permettre aux responsables des groupements de comprendre l'importance de leur rôle dans les structures locales.

**Activité 1.7.2** - Formation des éleveurs à la connaissance des institutions par un prestataire privé puis par les animateurs endogènes. Ces formations doivent permettre aux éleveurs de connaître le rôle des différentes structures administratives avec lesquelles ils sont amenés à être en contact.

**Activité 1.7.3** - Formation des animateurs endogènes à la décentralisation (niveau provincial ou régional) par prestataire privé. Ces formations des animateurs endogènes identifiés précédemment doivent leur permettre d'appuyer par la suite l'action des membres des bureaux.

**Résultat 1.8 - Les éleveurs participent aux structures locales de gestion concertée de l'espace.**

**Activité 1.8.1** - Formation des membres des bureaux à la gestion concertée de l'espace : étude préalable réalisée par un prestataire privé (consultant international et consultant national). Cette étude doit être en mesure d'identifier les problèmes qui sont la cause de conflits entre les différents utilisateurs de l'espace et de proposer des voies de médiation pérennes.

**Activité 1.8.2** - Formation des membres des bureaux à la gestion concertée de l'espace par un prestataire privé puis par des animateurs endogènes. A la suite de l'étude précédente, ces formations doivent permettre de sensibiliser les éleveurs et les autres acteurs à la gestion concertée de l'espace et de mettre en place des moyens pérennes de gestion de l'espace, de prévention et de gestion des conflits.

**Activité 1.8.3** - Formation d'animateurs endogènes à la gestion concertée de l'espace (niveau provincial ou régional) par un prestataire privé.

**Résultat 1.9 - Les éleveurs sont formés à l'élaboration de projets et à la recherche de financements.**

**Activité 1.9** – Formation des membres par un prestataire privé. Ces formations visent à rendre les responsables des groupements aptes à formuler un projet, une demande de financement et également à négocier avec des bailleurs.

**Résultat 1.10 – Les candidats éleveurs sont formés aux métiers de l'élevage**

**Activité 1.10** - Formation à la demande des groupements, localement ou dans un centre (ENESA ?) par un prestataire privé ou des techniciens du MRA.

➔ **5 résultats à atteindre (résultats 2.1 à 2.5) concernent spécifiquement les OP des maillons commercialisation et transformation**

**Résultat 2.1 - Les faïtières des organisations de commerçants / transformateurs sont représentatives des groupements de base**

**Activité 2.1** – Formation au fonctionnement des organisations par un prestataire privé. Ces formations ont le même objectif que les formations prévues pour les organisations d'éleveurs : connaissance du rôle et du fonctionnement des groupements et des organisations faïtières.

**Résultat 2.2 – Les acteurs sont impliqués dans la gestion du SIM-Bétail**

**Activité 2.2.1** - Formations des acteurs à l'utilisation du SIM et à la collecte de données par un prestataire privé.

**Activité 2.2.2** - Implication des acteurs locaux dans la collecte de données : collecte des prix et des quantités (ventes, invendus) par un membre de chaque organisation présente dans les comités de gestion. Les données sont transmises par l'agent du MRA.

**Résultat 2.3 – Les acteurs connaissent les lois et réglementations des différents pays**

**Activité 2.3** - Formation à la connaissance des textes réglementant le commerce et le transport des animaux, l'exportation, l'exercice des professions de la filière, par un prestataire privé.

**Résultat 2.4 – Les acteurs améliorent la qualité de leurs activités**

**Activité 2.4.1** - Formations à la gestion économique et à l'utilisation du système bancaire réalisées par des prestataires privés.

**Activité 2.4.2** - Formations techniques à la demande, sur des thèmes identifiés par les fédérations provinciales, régionales ou nationales réalisées par des prestataires privés.

**Résultat 2.5 – Les règles d'accès aux différentes professions sont élaborées**

**Activité 2.5** – Elaboration des textes par les ministères concernés (MRA et MCPEA).

☞ **4 résultats sont à atteindre (résultats 3.1 à 3.4) pour réaliser l'objectif spécifique 2**

**Résultat 3.1 – Les associations de base des professionnels de la filière sont identifiées**

**Activité 3.1** - Création d'une base de données par le MRA ou le MCPEA en collaboration avec les unions de professionnels ; cette base de donnée sera transférée à l'interprofession lorsque celle-ci sera constituée.

**Résultat 3.2 - Les acteurs participent aux structures de concertation sur l'élevage au niveau local, provincial, régional, national**

**Activité 3.2.1** - Création de structures de concertation décentralisées sur le développement de l'élevage.

**Activité 3.2.2** - Réactivation du cadre national de concertation (CNC-RA).

N.B. L'activité de ces structures ne devra pas être confondue avec celle de l'interprofession dont elle est complémentaire. Elles doivent constituer un lieu de dialogue permanent entre l'administration et les professionnels.

**Résultat 3.3 - Les professionnels se constituent en interprofession qui devient ainsi l'interlocuteur des pouvoirs publics, et disposent d'un siège où ils peuvent avoir accès aux informations nécessaires**

**Activité 3.3.1** – Appui à la création du comité interprofessionnel bétail viande (CIBV), comprenant:

- l'information des acteurs sur le rôle de l'interprofession et du CIBV, par l'organisation d'ateliers régionaux et l'information de masse par les radios nationale et rurale;
- l'analyse et l'évaluation du niveau d'intérêt et des attentes des OP pour le CIBV;
- la définition des fonctions, de la composition et de la structuration du CIBV et de ses organes (Conseil d'administration et bureau exécutif);

- l'identification des modes de financement du CIBV;
- l'élaboration des documents de base (statuts et règlement intérieur) et d'un premier programme opérationnel;
- l'organisation de l'AG constitutive.

**Activité 3.3.2** - Appui à la création de sièges régionaux et d'un siège national pour le CIBV.

**Résultat 3.4 – Les professionnels participent aux comités de gestion des différentes infrastructures**

**Activité 3.4** – Formation des comités à la gestion par un prestataire privé.

#### 5.1.4 Coût et programmation

Activités	Qté/an	Coût unitaire KFCFA	Coût total KFCFA	Programmation				
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
<b>Activité 1.1</b>								
Appui à la collecte des données sur les groupements	290 HJ	20	5.800	5.800				
<b>Activité 1.2.1</b>								
Alphabétisation de base et fonctionnelle des responsables et membres des groupements	75 sessions	75	28.125	5.625	5.625	5.625	5.625	5.625
<b>Activité 1.2.2</b>								
Formation d'alphabétiseurs endogènes	3 sessions	9.600	86.400			28.800	28.800	28.800
Suivi des alphabétiseurs endogènes	450 HJ	15	20.250			6.750	6.750	6.750
<b>Activité 1.2.3</b>								
Formation des membres des bureaux à la gestion des groupements	30 ses.	782	117.300	23.460	23.460	23.460	23.460	23.460
Réalisation/traduction de livrets de formation sur la gestion des OP	Fft		2.000	2.000				
Multiplication des livrets	1.000	1	5.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
<b>Activité 1.2.4</b>								
Formation des éleveurs à la gestion des groupements	130	332	215.800	43.160	43.160	43.160	43.160	43.160
Multiplication des livrets	4.000	1	20.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
<b>Activité 1.2.5</b>								
Formation des membres des bureaux provinciaux, régionaux, nationaux à la gestion des organisations de producteurs	2	1.695	16.950	3.390	3.390	3.390	3.390	3.390
<b>Activité 1.2.6</b>								
Formation d'animateurs endogènes à la gestion des organisations de producteurs	2	2.825	16.950			5.650	5.650	5.650
<b>Activité 1.3.2</b>								
Prélèvements sur la commercialisation : étude préalable	90 h/j	10.400	10.400	10.400				

BURKINA FASO – Plan d'actions pour le développement de la filière bétail-viande.  
Rapport final

Activités	Qté/an	Coût unitaire KFCFA	Coût total KFCFA	Programmation				
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
<b>Activité 1.3.3</b>								
Formation des membres des bureaux des groupements à la gestion économique des activités	26	782,5	101.725	20.345	20.345	20.345	20.345	20.345
Réalisation/traduction de livrets de formation sur la gestion économiques des OP	Fft		2.000	2.000				
Multiplication des livrets	1.000	1	5.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
<b>Activité 1.3.4</b>								
Formation d'animateurs endogènes à la gestion économiques des activités	2	2.825	16.950			5.650	5.650	5.650
<b>Activité 1.4.1</b>								
Réalisation émissions radios locales et nationales	52	150	39.000	7.800	7.800	7.800	7.800	7.800
<b>Activité 1.4.2</b>								
Formation des membres des bureaux des fédérations provinciales, régionales et nationales à la communication	2	1.650	3.300	3.300				
<b>Activité 1.5.1</b>								
Organisation d'un suivi régulier par les faîtières	200 HJ	10	10.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
<b>Activité 1.5.2</b>								
Renforcement de l'appui par le MRA	Fft		45.000	20.000	10.000	5.000	5.000	5.000
<b>Activité 1.5.3</b>								
Appui à l'émergence d'un secteur privé ou associatif d'appui conseil : étude préalable		10.400	10.400	10.400				
<b>Activité 1.6.1</b>								
Formations techniques	200	500	500.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000
Réalisation/traduction de livrets de formation	Fft	2.000	2.000	2.000				
Multiplication des livrets	6000	1	30.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000
<b>Activité 1.6.2</b>								
Formation à la gestion économique des exploitations	200	110	110.000	22.000	22.000	22.000	22.000	22.000
Réalisation/traduction de livrets de formation	Fft	2.000	2.000	2.000				
Multiplication des livrets	6000	1	30.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000
<b>Activité 1.6.3</b>								
Formation d'animateurs endogènes à la gestion économique des activités	2	2.825	16.950			5.650	5.650	5.650
<b>Activité 1.6.4</b>								
Réalisation émissions radio	52	150	199.000	39.800	39.800	39.800	39.800	39.800
<b>Activité 1.6.5</b>								
Voyages d'études	5	1.950	48.750	9.750	9.750	9.750	9.750	9.750
<b>Activité 1.7.1</b>								

BURKINA FASO – Plan d'actions pour le développement de la filière bétail-viande.  
Rapport final

Activités	Qté/an	Coût unitaire KFCFA	Coût total KFCFA	Programmation				
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Formation des responsables des fédérations sur la décentralisation et le développement local	13	785	51.025	10.205	10.205	10.205	10.205	10.205
<b>Activité 1.7.2</b>								
Formation des membres des bureaux des groupements à la connaissance des institutions	100	110	55.000	11.000	11.000	11.000	11.000	11.000
<b>Activité 1.7.3</b>								
Formation d'animateurs endogènes à la décentralisation	2	2.825	16.950			5.650	5.650	5.650
<b>Activité 1.8.1</b>								
Formation des membres des bureaux à la gestion concertée de l'espace : étude préalable	2HM		16.820	16.820				
<b>Activité 1.8.2</b>								
Formation des membres des bureaux à la gestion concertée de l'espace	10	786,5	39.325	7.865	7.865	7.865	7.865	7.865
<b>Activité 1.8.3</b>								
Formation d'animateurs endogènes à la décentralisation	2	2.825	16.950			5.650	5.650	5.650
<b>Activité 1.9</b>								
Formation des membres des bureaux à l'élaboration de projet et à la recherche de financements	10	1.230	36.900			12.300	12.300	12.300
<b>Activité 1.10</b>								
Formation des candidats éleveurs aux métiers de l'élevage	3	12.300	110.700			36.900	36.900	36.900
<b>Activité 2.1</b>								
Formation au fonctionnement des organisations	3	1.650	24.750	4.950	4.950	4.950	4.950	4.950
<b>Activité 2.2</b>								
Formation des acteurs à l'utilisation du SIM	3	1.100	16.500	3.300	3.300	3.300	3.300	3.300
<b>Activité 2.3</b>								
Formation des acteurs à la connaissance des textes	5	1.410	35.250	7.050	7.050	7.050	7.050	7.050
<b>Activité 2.4.1</b>								
Formation des acteurs à la gestion économique	5	1.650	41.250	8.250	8.250	8.250	8.250	8.250
<b>Activité 2.4.2</b>								
Formations techniques	5	5.180	129.500	25.900	25.900	25.900	25.900	25.900
<b>Activité 3.1</b>								
Création d'une base de données	Fft	5.000	5.000	5.000				
<b>Activité 3.3.1</b>								
Appui à la création de l'interprofession	13	5.580	72.540	36.270	36.270			
<b>Activité 3.3.2</b>								
Appui à la création de sièges	4		200.000		80.000	80.000	40.000	

Activités	Qté/an	Coût unitaire KFCFA	Coût total KFCFA	Programmation				
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
régionaux et d'un siège national pour l'interprofession								
<b>Activité 3.4</b>								
Formation à la gestion dans les comités de gestion	5	1.260	31.500	6.300	6.300	6.300	6.300	6.300
<b>TOTAL</b>			<b>2.617.010</b>	<b>496.140</b>	<b>506.420</b>	<b>578.150</b>	<b>538.150</b>	<b>498.150</b>

## 5.2 Domaine d'action n° 2- Amélioration des conditions d'élevage et de la productivité des animaux

### 5.2.1 Justification du domaine d'intervention

L'étude diagnostique sur les systèmes d'élevage<sup>7</sup> a mis en évidence la faiblesse de la productivité des animaux, notamment au sein des élevages traditionnels de bovins. L'analyse des différents paramètres zootechniques indique des taux de fécondité bas, des productivités pondérales très faibles et des taux de mortalité élevés. Ces faibles performances sont imputables à deux types de facteurs : i) les mauvaises conditions d'élevage et ii) le faible potentiel génétique des races locales. **Dans les systèmes d'élevage traditionnels**, les conditions d'élevage sont marquées par une insécurité foncière pastorale limitant l'accès des troupeaux aux ressources pastorales, le déficit fourrager et nutritionnel de saison sèche, et une situation sanitaire précaire qui ne permettent pas l'extériorisation du potentiel génétique des races déjà faible. Cette situation est périodiquement aggravée par les effets néfastes des crises climatiques. **Concernant les systèmes d'élevage à visée commerciale**, la performance des opérations d'embouche bovine est limitée par la non optimisation des rations et la faible maîtrise de la gestion technico-économique des ateliers d'embouche.

Des marges de progression existent donc pour augmenter la productivité et la production des bovins. L'intervention à envisager au regard des contraintes et des potentialités identifiées lors de l'étude diagnostique du maillon de la production devra être orientée vers l'amélioration des conditions d'élevage et l'augmentation de la productivité des animaux. **L'amélioration des conditions d'élevage** devra viser prioritairement: (i) la sécurisation, l'accès et l'exploitation durable des ressources pastorales, (ii) l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle des bovins en saison sèche, (iii) l'amélioration de la situation sanitaire, (iv) le renforcement du dispositif de prévention et de gestion des effets néfastes des crises climatiques. **L'augmentation de la productivité** nécessitera: (i) l'amélioration du potentiel génétique des races locales, et (ii) la maîtrise de la gestion technico-économique des ateliers d'embouche bovine.

### 5.2.2 Objectif du domaine d'intervention

*L'objectif spécifique de ce domaine d'intervention est l'amélioration des conditions d'élevage et l'augmentation de la productivité numérique et/ou pondérale des animaux dans les différents systèmes d'élevage bovin.*

<sup>7</sup> Diagnostic des filières bétail-viande et petits ruminants. Rapport final, AGRER-Statistika, janvier 2007

### 5.2.3 Résultats attendus et actions à mettre en œuvre

#### **Résultat 1 - L'accès et l'exploitation durable des ressources pastorales sont sécurisés**

Les systèmes d'élevage traditionnels, largement majoritaires au Burkina Faso, sont basés sur l'exploitation des pâturages naturels. Or, l'accès et l'exploitation durable de cette ressource sont de plus en plus fortement limités par différentes contraintes qu'il faudra lever pour permettre une bonne alimentation des ruminants domestiques en toutes saisons. Il faudra principalement veiller à :

- Garantir un environnement juridique susceptible de créer les conditions d'un exercice optimal des activités d'élevage pastoral en favorisant l'accès et l'utilisation rationnelle des ressources fourragères.
- Préserver les zones à vocation pastorale et les espaces pastoraux stratégiques, de même que les conditions de mobilité du bétail.
- Assurer la durabilité des parcours et la productivité du cheptel bovin par la gestion rationnelle des pâturages naturels et des troupeaux dans les zones à vocation pastorale.
- Garantir un abreuvement adéquat des animaux, nécessaire pour une utilisation accrue des fourrages notamment pendant la saison sèche.
- Prendre les dispositions nécessaires pour prévenir et gérer efficacement les effets néfastes des crises climatiques sur la disponibilité des ressources pastorales.

**Activité 1.1** - Adopter et vulgariser les textes d'application de la Loi d'orientation relative au pastoralisme (LORP).

L'élaboration des textes d'application de la LORP, cadre juridique de référence pour l'accès et l'exploitation durable des ressources pastorales, incombe à la DGEAP qui aura pour tâche d'élaborer les projets d'arrêtés et de décrets puis de suivre les dossiers y afférant jusqu'à leur signature. La DGEAP s'attachera les services d'un consultant juriste. La vulgarisation des textes d'application se fera par leur traduction en langues nationales, multiplication, mise à disposition et explication auprès de tous les acteurs concernés (éleveurs, agriculteurs, conseils municipaux, administrations déconcentrées, etc.). La DGEAP sera appuyée en cela par les DRRA, les DPRA, les projets, ONGs et les organisations professionnelles d'éleveurs. Divers canaux de diffusion seront utilisés, à savoir les ateliers, la Radio rurale, les radios communautaires, etc.

**Activité 1.2** – Sécuriser, aménager et gérer les zones à vocation pastorale

La sécurisation des espaces pastoraux sera réalisée selon une démarche de négociation qui implique tous les acteurs concernés. Les différentes étapes de la démarche consistent en (i) diagnostic participatif (identification des contraintes majeures qui limitent l'exploitation optimale des ressources pastorales), (ii) sécurisation foncière (identification des espaces à préserver et leurs limites, négociation de la libération des espaces de toute occupation, validation des résultats

de la négociation), (iii) reconnaissance officielle (validation des espaces à sécuriser et de leurs limites, élaboration et adoption d'outils de reconnaissance officielle des espaces sécurisés). Les espaces sécurisés seront aménagés (mise en place de points d'eau, de parcs de vaccination, magasins, etc.), des règles de gestion élaborées, les capacités des éleveurs renforcées et une base de données constituée. Ces actions seront réalisées par les organisations professionnelles d'éleveurs, en étroite concertation avec les collectivités territoriales et avec l'appui des DRRA et de la DGEAP. L'aménagement et la gestion des zones requièrent la conduite d'une étude d'aménagement pastoral incluant les aspects agrostologiques et zootechniques, l'élaboration et la mise en œuvre participatives d'un plan et de règles locales de gestion.

**Activité 1.3** - Identifier, protéger et aménager les pistes à bétail traditionnelles.

L'identification et l'aménagement des pistes à bétail traditionnelles (pistes d'accès, pistes de commercialisation et pistes/couloirs de transhumance) devant faire l'objet de protection et d'aménagement, seront de la responsabilité des organisations professionnelles d'éleveurs. Elles seront appuyées par les DRRA et les projets et ONGs. La protection juridique des pistes d'envergure régionale ou nationale incombe à la DGEAP qui élaborera, veillera à la signature et la diffusion des textes y afférant. La mise en œuvre de cette activité suivra la même démarche que la sécurisation et l'aménagement des zones à vocation pastorale, selon un processus de négociation impliquant tous les acteurs concernés. Elle s'attachera les services d'un consultant pastoraliste.

**Activité 1.4** - Former les éleveurs à la gestion rationnelle des pâturages naturels et des troupeaux dans les zones à vocation pastorale aménagées et dans les autres systèmes d'élevage traditionnels.

Dans la plupart des zones d'élevage, on observe des phénomènes de dégradation des pâturages dus essentiellement au surpâturage. Les causes de cette dégradation sont essentiellement la surcharge animale (effectifs trop élevés par rapport aux capacités de charge) et le pâturage continu. Dès lors, la formation des éleveurs devra porter sur la gestion rationnelle du troupeau (stabilisation des effectifs, gestion raisonnée de la reproduction, amélioration de la productivité, etc.), et les principes et règles d'exploitation rationnelle des pâturages naturels à partir de l'approche holistique. Cette activité de formation sera mise en œuvre par la DGEAP et les DRRA. Dans le cadre du Plan d'actions, elle s'inscrit dans le Domaine d'actions n°1 « Structuration et professionnalisation des acteurs de la filière ».

**Activité 1.5** - Valoriser les zones à vocation pastorale par la définition d'objectifs de production clairs et l'intensification des systèmes d'élevage traditionnels.

Dans la plupart des zones à vocation pastorale, les systèmes d'élevage demeurent traditionnels et peu productifs. En rapport avec les efforts d'aménagement, la valorisation des zones pastorales consistera à définir des objectifs de production (embouche bovine, production laitière). De ce fait, les éleveurs bénéficieront d'un appui-conseil rapproché, d'appuis pour l'approvisionnement en intrants (SPA, produits vétérinaires) et la commercialisation des produits animaux (construction de marchés à bétail, de centres de collecte de lait ou de laiteries). Une étude filière sera

réalisée par un zoo-économiste dans les zones concernées en vue de mieux cibler les actions et leur mise en œuvre, ainsi que le lien entre la production et le marché.

#### **Activité 1.6 - Améliorer les conditions d'abreuvement du cheptel bovin**

L'amélioration des conditions d'abreuvement nécessite la mise en œuvre d'un programme d'hydraulique pastorale qui vise la création de nouveaux points d'eau dans les espaces pastoraux sécurisés (zones pastorales aménagées, pistes de transhumance, campements d'éleveurs). Ce programme visera aussi à faciliter l'accès des bovins aux points d'eau à usage mixte situés en milieu ouvert.

#### **Activité 1.7 - Organiser la transhumance nationale et transfrontalière**

L'organisation de la transhumance consistera en la production et la mise à disposition de certificats internationaux de transhumance (CIT) d'une part, l'information et la sensibilisation des éleveurs et des autres acteurs concernés sur les textes nationaux et régionaux réglementant la transhumance dans l'espace CEDEAO. Cette activité sera réalisée par la DGEAP en collaboration avec les DRRA et les organisations professionnelles d'éleveurs au moyen d'ateliers régionaux et de messages dans les médias (radio rurale, radios communautaires, etc.). A noter que cette activité prend également en compte la sécurisation des zones d'accueil et des pistes de transhumance évoquée dans les activités 1.2 et 1.3 ci-avant.

<b>Résultat 2 - La situation alimentaire et nutritionnelle du bétail est améliorée pendant la saison sèche</b>
--

La saison sèche constitue une période de crise alimentaire du bétail marquée par un déficit qualitatif et quantitatif des fourrages. Cette carence alimentaire est à l'origine de la perte de poids des animaux en saison sèche (d'où les phénomènes de croissance en dents de scie et de croissance compensatrice) et de saillies non fécondantes avec pour effet direct une faible productivité pondérale et numérique dans les systèmes d'élevage traditionnels. Pour augmenter la productivité animale dans ces systèmes d'élevage, il convient de résorber le déficit fourrager et nutritionnel de saison sèche en constituant des réserves fourragères en quantité et en qualité satisfaisantes. En outre, une complémentation stratégique à base de sous-produits agro-industriels (SPAI) devrait être envisagée pour les animaux qui ne partent pas en transhumance.

Au niveau des élevages à visée commerciale, la constitution de stocks alimentaires (fourrages et SPAI) conséquents et l'optimisation des rations constituent les facteurs essentiels pour la rentabilité des opérations d'embouche.

#### **Activité 2.1 - Intensifier les actions de fauche, de conditionnement et de conservation des fourrages naturels.**

L'appui-conseil aux éleveurs en techniques de fauche et conservation des fourrages naturels est une activité familière des DRRA depuis plusieurs années. Toutefois, le taux d'adoption demeure faible et beaucoup d'éleveurs engagés ont souligné leurs difficultés à réaliser des stocks suffisants de foin en raison, notamment,

de leur manque d'équipement adéquat de fauche, de transport, de conditionnement et de stockage du foin. Un appui pour l'équipement en matériel et infrastructures (faucheuses, botteleuses, charrettes, fenil, etc.) sera donc apporté aux éleveurs pour augmenter leur capacité. Cet appui matériel sera accompagné de formations *ad hoc* sur la pratique de la fauche (choix des espèces, époque de la fauche, technique de séchage, bonnes pratiques de fauche évitant la dégradation des aires de fauche, le calcul des stocks en fonction du cheptel et de l'état de la végétation ainsi que les techniques de stockage (y compris pour les fanes).

### **Activité 2.2 - Valoriser les sous-produits agricoles dans l'alimentation animale.**

L'activité de collecte et stockage des sous-produits agricoles est pratiquée par les producteurs, mais les quantités demeurent faibles par rapport au potentiel utilisable pour le bétail. En outre, celle-ci se fait dans de mauvaises conditions ne garantissant pas la qualité des fourrages et leur utilisation optimale par les animaux. L'action proposée vise à appuyer les éleveurs pour la collecte, le conditionnement, le traitement (chimique ou mécanique) et la conservation des pailles de céréales cultivées (sorgho, mil) et des fanes de légumineuses (niébé, arachide). L'appui aux éleveurs portera sur l'acquisition de matériel (charrettes, hache-paille) et la construction d'infrastructures de stockage (fenils) d'une part, de formation en techniques de traitement mécanique (hachage) et chimique (traitement des fourrages pauvres à l'urée).

### **Activité 2.3 – Appui au développement de la production fourragère.**

Plusieurs éleveurs sont d'ores et déjà sensibilisés à l'intérêt des cultures fourragères pour accroître quantitativement et qualitativement leurs productions de réserve fourragère, mais leurs principaux problèmes résident dans la faible disponibilité des terres de culture et l'approvisionnement en semences (faible disponibilité, prix élevés). Le développement de la production fourragère se fera sous forme de soles fourragères, jachères fourragères améliorantes, parcelles pastorales et de la bourgouculture. La mise en œuvre de cette activité consistera en une formation sur les différentes techniques et l'approvisionnement à prix subventionné des semences et des plants. Afin d'assurer la durabilité de l'activité, une formation sera également assurée à des producteurs semenciers. Les services d'un consultant agropastoraliste seront requis pour la formation des techniciens et des producteurs.

### **Activité 2.4 - Appuyer l'approvisionnement en SPAI**

L'appui aux organisations professionnelles d'éleveurs pour l'approvisionnement en SPAI (tourteaux de coton, aliment bétail, mélasse, son de blé) devra leur permettre de disposer de magasins et de fonds de roulement. Dès lors, l'acquisition des SPAI pourra se faire durant la période de grande disponibilité et de prix bas (saison pluvieuse). Afin d'éviter la détérioration des produits et la disparition du fonds de roulement, une formation technique et en gestion de stocks sera effectuée au profit des organisations d'éleveurs bénéficiaires.

**Activité 2.5** - Mettre au point et vulgariser des rations-types adaptées, efficaces et à moindre coût selon les zones agro-écologiques, les systèmes d'élevage et les saisons.

Il est prévu d'élaborer des rations adaptées à chaque catégorie d'animaux (bovins d'embouche, vaches en gestation, vaches allaitantes, jeunes en croissance, etc.) en fonction des ressources alimentaires localement disponibles dans chacune des zones au moment de la saison sèche. Il sera fait recours à un petit programme informatique adapté aux réalités de terrain et facilement utilisable par les techniciens. La mise en œuvre de cette activité nécessite les services d'un consultant zootechnicien pour l'élaboration des rations-types, l'adaptation du logiciel de rationnement et la formation des techniciens chargés de l'appui-conseil auprès des éleveurs (possibilité de sous-traitance à l'INERA dans le cadre d'un protocole de collaboration).

### **Résultat 3 - La situation sanitaire du cheptel bovin est améliorée**

Dans le domaine de la protection du cheptel contre les maladies, d'importants acquis ont été enregistrés tels que l'éradication de la peste bovine et la réduction de la prévalence de la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), de la pasteurellose bovine et du charbon symptomatique. Ces acquis doivent être consolidés et élargis à d'autres pathologies majeures. Le renforcement de la lutte contre les maladies contagieuses et parasitaires dans les élevages traditionnels, la surveillance épidémiologique des maladies prioritaires et l'amélioration du suivi sanitaire rapproché des ateliers d'embouche bovine constituent des actions nécessaires pour améliorer la situation sanitaire et la productivité du cheptel bovin.

**Activité 3.1** - Renforcer la lutte contre les maladies contagieuses et parasitaires dans les élevages extensifs

L'activité de renforcement de la lutte contre les maladies contagieuses et parasitaires dans les élevages extensifs sera mise en œuvre par la construction de parcs de vaccination (ou réfection ou déplacement d'anciens parcs de vaccination), de pharmacies communales au profit d'organisations professionnelles d'éleveurs, la détaxation des intrants vétérinaires et l'appui à l'installation de vétérinaires (cliniques vétérinaires) et de techniciens d'élevage (cabinets de soins) pour l'exercice à titre privé de la profession vétérinaire dans les zones non ou peu couvertes. Une sensibilisation des éleveurs à la protection sanitaire de leurs troupeaux sera également réalisée par les DRRA.

**Activité 3.2** - Renforcer la surveillance épidémiologique des maladies prioritaires

Le renforcement de la surveillance épidémiologique des maladies prioritaires se fera à travers un appui au fonctionnement du réseau de surveillance épidémiologique des maladies animales (RESUREP). Cet appui comprendra une contribution à l'achat de réactifs, de consommables et au fonctionnement des cent postes de surveillance active.

**Activité 3.3** - Réaliser un suivi sanitaire rapproché des ateliers d'embouche bovine

La mise en œuvre de cette activité consistera à mettre à la disposition de prestataires privés de santé animale ou des DPRA de frais de fonctionnement pour

assurer un suivi sanitaire rapproché (une fois par quinzaine) des animaux d'embouche, et à apporter un appui-conseil aux éleveurs emboucheurs en matière de diagnostic et de protection contre les maladies liées à l'intensification.

#### **Résultat 4 - Le potentiel génétique des bovins est amélioré**

L'analyse-diagnostic des systèmes d'élevage traditionnels fait ressortir une faible valorisation du potentiel génétique des races locales. En effet, les programmes de sélection mis en œuvre par les éleveurs sont plus basés sur des critères d'adaptation aux conditions sanitaires et alimentaires du milieu qu'à ceux relatifs à la productivité. Même en cas d'amélioration des conditions environnementales, on observe que le potentiel génétique des races locales bovines est globalement faible. Toutefois, il existe une grande variabilité individuelle pour la plupart des paramètres de production. Dans ces conditions, une meilleure valorisation du potentiel des races locales nécessite la mise en œuvre d'actions de sélection basée sur des critères de productivité et d'introduction de nouveaux gènes pour le croisement ou la substitution avec les génotypes locaux. L'objectif visé par la sélection et le croisement est la production d'animaux de boucherie de qualité (lourds mais jeunes de 2 à 3 ans) qui remplaceront progressivement les animaux de trait réformés (âgés de 5 à 7 ans) dans les ateliers d'embouche.

**Activité 4.1** – Mise en place d'un programme pilote de sélection basé sur les critères de production (viande et mixte) dans les zones pastorales aménagées.

Cette activité consistera en une opération d'identification du cheptel bovin (marquage des animaux, confection de carnets de l'éleveur, création d'une base de données généalogiques, etc.), et la formation et sensibilisation des éleveurs à la gestion de la reproduction (castration ou conduite séparée des mâles non destinés à la reproduction, élimination des génisses non destinées au renouvellement, etc.). Un appui sera apporté à la DGPA pour l'acquisition du matériel de marquage, la formation des techniciens et des éleveurs à la gestion de la reproduction. En outre, un appui-accompagnement des éleveurs dans l'amélioration génétique sera réalisé par le MRA à travers la confection d'outils de collecte et l'analyse des données.

**Activité 4.2** - Appuyer l'introduction de nouveaux gènes performants pour le croisement ou pour la substitution des génotypes locaux avec des races africaines ou extra-africaines.

L'appui à l'introduction de nouveaux gènes pour la production de viande se fera par le financement de missions conjointes (DGPA et éleveurs) de prospection sur les races africaines (Azawak, Sokoto-Gudali, Gobra) et européennes (Montbeliard, Blanc Bleu Belge, Charolais) au Niger, Nigeria, Sénégal et Europe. Il consistera également en une subvention pour l'acquisition de noyaux reproducteurs au profit des éleveurs engagés. Afin d'inscrire cette action dans la durée, un appui sera apporté aux stations d'élevage du MRA et de l'INERA pour la multiplication d'animaux performants.

**Activité 4.3** - Promouvoir l'insémination artificielle dans les élevages bovins semi-intensifs et intensifs, y compris dans les zones pastorales aménagées.

La promotion de l'insémination artificielle (IA) sera mise en œuvre à travers le renforcement des capacités du Centre d'IA de Loumbila en matière de production et de conservation de semences (réparation du générateur d'azote, fonds pour l'achat de synchronisants et de semences de Montbeliard et Blanc Bleu Belge), la formation de techniciens à l'insémination artificielle et la subvention de l'IA au profit des éleveurs.

**Résultat 5 - Le dispositif de prévention et de gestion des effets néfastes des sécheresses et des crises est fonctionnel**

Le Burkina Faso est un pays sahélien soumis périodiquement aux effets néfastes des événements climatiques extrêmes dus à la variabilité et aux changements climatiques. Pour faire face à ces événements, les responsables de l'élevage ont mis en place un dispositif de prévention et de gestion des effets néfastes des crises climatiques sur les ressources pastorales (ressources fourragères et eau d'abreuvement). Toutefois, les événements antérieurs récents ont mis en évidence la faiblesse du mécanisme mis en place par le Ministère des ressources animales. Les interventions sont décidées et mises en place dans l'urgence au moment de l'apparition de crises, la première étape consistant en une recherche de financement auprès des donateurs. Une fois le financement acquis, deux types d'actions sont généralement déployés: (i) la distribution de SPAI destiné à soutenir les animaux qui doivent rester dans le terroir d'attache et, (ii) des mesures<sup>8</sup> destinées à faciliter le mouvement du bétail des zones de crise vers les zones considérées comme excédentaires en pâturage. Le renforcement du dispositif devra procéder par la mise en oeuvre d'un dispositif de suivi permanent (monitoring) des ressources pastorales, l'appui à la constitution de stocks alimentaires de sécurité dans les régions à forte vulnérabilité, l'appui à la reconstitution du cheptel après la crise.

**Activité 5.1** - Mettre en place un dispositif d'alerte précoce sur les risques de crises fourragères et hydriques.

Le dispositif a pour objectif de prévenir, en temps réel, les organisations d'éleveurs et les décideurs politiques des risques de crises fourragères et hydriques dans les zones sahéliennes et sub-sahéliennes du pays. Il sera basé sur le suivi au sol des ressources pastorales (biomasse des pâturages naturels et des résidus culturaux, état de remplissage des points d'abreuvement de saison sèche) et sur l'analyse des imageries satellitaires centré sur les indices NDVI. L'activité consiste à mettre en place un dispositif de suivi à partir de plusieurs sites judicieusement répartis sur les zones concernées. Le dispositif au sol sera complété par l'utilisation de l'imagerie satellitaire avec l'appui de l'AGHRMET. Les produits du suivi sont diffusés par 3 types de canaux : la voie documentaire (bulletins périodiques, rapports annuels), la radio rurale, la voie électronique. L'entièreté de l'activité sera sous-traitée avec l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA) qui dispose de l'expertise et de l'équipement requis.

---

<sup>8</sup> (i) Mesures d'information et de sensibilisation (radio rurale) des populations sur la situation de crise, la conduite à tenir (orientation des mouvements du bétail) et, les mesures prises par le MRA (SPAI); (ii) production de certificats de transhumance.

**Activité 5.2** - Mettre en place un dispositif opérationnel de gestion des crises alimentaires du bétail.

L'objectif du mécanisme est d'appuyer les organisations professionnelles d'éleveurs pour la constitution de stocks alimentaires de sécurité (SPAI). Le mécanisme consiste à mettre à la disposition des éleveurs qui le désirent, dans la zone du sinistre, des sous produits agro-industriels à prix subventionnés. Ces SPAI sont destinés à soutenir le sous-troupeau laitier et les animaux trop affaiblis pour suivre le reste du troupeau en transhumance. Le dispositif requiert la construction de magasins de grande capacité de stockage dans les chefs-lieux de régions vulnérables, puis la mise en place de fonds de roulement co-gérés par les organisations professionnelles d'éleveurs et les DRRA.

**Activité 5.3** - Appuyer les éleveurs traditionnels ayant perdu tout ou partie de leur troupeau à le reconstituer.

L'appui pour la reconstitution du cheptel vise à mettre à la disposition des éleveurs victimes d'une crise des noyaux de reproducteurs à prix subventionné à partir d'un fonds spécifique.

<b>Résultat 6 - La gestion technico-économique des opérations d'embouche est maîtrisée par les éleveurs</b>
---

L'embouche bovine fait partie des systèmes d'élevage à visée commerciale. Dès lors, l'amélioration de la rentabilité doit constituer un objectif majeur de l'opération d'embouche. En effet, l'amélioration de la rentabilité pourrait constituer un encouragement aux éleveurs et autres promoteurs à investir davantage dans les actions d'embouche, et rendra les produits plus compétitifs sur le marché régional d'exportation. Pour ce faire, les promoteurs devront maîtriser la gestion technico-économique des opérations d'embouche.

**Activité 6.1** - Élaborer des outils spécifiques pour la conduite et le suivi des ateliers d'embouche.

La mise en œuvre de l'activité consistera à élaborer des fiches techniques sur la base des acquis de la recherche pour les mettre à la disposition des emboucheurs et des techniciens d'élevage chargés de l'appui-conseil. Elle vise une conduite rationnelle de l'opération d'embouche et la production de viande de qualité à prix compétitif.

Des outils spécifiques pour le suivi financier et économique des ateliers d'embouche seront également élaborés et mis à la disposition des organisations professionnelles d'éleveurs. La finalité de cette activité est de permettre aux emboucheurs de construire le compte d'exploitation de leur activité.

L'élaboration des outils sera confiée à deux consultants, un zootechnicien et un consultant zoo-économiste ou agro-économiste.

**Activité 6.2** - Renforcer les capacités des éleveurs en gestion technico-économique des ateliers d'embouche.

Il s'agit de former les éleveurs et les techniciens à la gestion technico-économique des opérations d'embouche, y compris l'utilisation des outils spécifiques

(fiches techniques, fiches de suivi financier et économique), et de mettre en place un dispositif d'appui-conseil adapté, public ou privé, voire au sein des organisations professionnelles d'éleveurs. A cet effet, deux techniciens de la DPRA plus deux prestataires privés par région seront concernés.

#### 5.2.4 Mise en œuvre

La mise en œuvre sera fonction des types d'actions proposées :

- Les études et les formations seront sous-traitées à des acteurs institutionnels ou individuels spécialisés tels que les bureaux d'études, des consultants indépendants, des ONGs, des Instituts de recherche et de formation dans le cadre de contrats de prestation de service ou de protocoles de collaboration ;
- Les fora de négociation relatifs à la sécurisation foncière des espaces pastoraux (zones à vocation pastorale, pistes à bétail) seront organisées par les organisations professionnelles d'éleveurs avec l'appui de la DGEAP, des services d'élevage déconcentrés et des collectivités territoriales (Conseils municipaux et Comités villageois de développement) ;
- L'appui-conseil en santé et production animales sera prioritairement sous-traité aux prestataires privés (vétérinaires privés, bureaux d'études, ONGs) et secondairement aux Directions provinciales des ressources animales (DPRA);
- Les fonds de roulement seront co-gérés par les organisations professionnelles d'éleveurs et les DRRA/DPRA durant les deux premières années, puis la gestion sera progressivement transférée entièrement aux organisations professionnelles d'éleveurs ;
- Les subventions aux éleveurs et les différents fonds spécifiques seront administrées directement par la Cellule de gestion du Plan d'actions, en collaboration avec les organisations d'éleveurs et les autres acteurs institutionnels concernés.

#### 5.2.5 Coût et programmation

Activités	Qté	Coût unitaire KFCFA	Coût total KFCFA	Programmation				
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
<b>Activité 1.1</b>								
Consultant juriste	2 HM	3 000	6 000	6 000				
Ateliers régionaux	13	2 000	26 000	12 000	14 000			
Diffusion par les médias	forfait		2 000	1 000	1 000			
<b>Activité 1.2</b>								
Mission d'appui	650 HJ	15	9 750	1 950	1 950	1 950	1 950	1 950
Fora de négociation	20	2 000	40 000		10 000	10 000	10 000	10 000
Etude d'aménagement pastoral	10 HJ	3 000	30 000		20 000	10 000		
Fonds d'aménagement pastoral	10	200 000	2 000 000		700 000	700 000	600 000	

Activités	Qté	Coût unitaire KFCFA	Coût total KFCFA	Programmation				
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
<b>Activité 1.3</b>								
Mission d'appui	325 HJ	15	4 875	975	975	975	975	975
Fora de négociation	13	2 000	26 000	5 200	5 200	5 200	5 200	5 200
Consultant pastoraliste	3 HM	3 000	9 000	9 000				
Fonds d'aménagement	500 km	800	400 000		150 000	150 000	100 000	
<b>Activité 1.4</b>								
Formation à la gestion rationnelle des troupeaux et des pâturages	PM <sup>9</sup>	PM	PM					
<b>Activité 1.5</b>								
Etude filière	2 HM	3 000	6 000	6 000				
Appui-conseil rapproché	Forfait	Forfait	60 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
<b>Activité 1.6</b>								
Etudes techniques	2 HM	3 000	6 000	6 000				
Fonds d'aménagement hydraulique pastorale	Forfait	Forfait	400 000		100 000	100 000	100 000	100 000
<b>Activité 1.7</b>								
Production de CIT	10 000	1	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Ateliers régionaux	65	1 000	65 000	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000
Messages dans les médias	forfait	forfait	1 000	200	200	200	200	200
<b>Activité 2.1</b>								
Subvention pour équipement et infrastructures	1000 kits	300	300 000		75 000	75 000	75 000	75 000
Formation en techniques de fauche, conditionnement et conservation	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
<b>Activité 2.2</b>								
Fonds d'équipement traitement pailles	1000	100	100 000		25 000	25 000	25 000	25 000
Formation en techniques de traitement des fourrages pauvres	PM <sup>10</sup>	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
<b>Activité 2.3</b>								
Subvention pour l'achat de semences et de plants	Forfait	Forfait	100 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Formation en techniques de production fourragère	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM

<sup>9</sup> Budget inscrit dans l'axe d'intervention n° 1, activité 1.6.1 "Formations techniques"

<sup>10</sup> Budget inscrit dans l'axe d'intervention n° 1, activité 1.6.1 "Formations techniques"

Activités	Qté	Coût unitaire KFCFA	Coût total KFCFA	Programmation				
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
<b>Activité 2.4</b>								
Fonds de roulement SPAI	45	5 000	225 000		125 000	100 000		
Formation gestion FDR	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
<b>Activité 2.5</b>								
Etude de mise au point des rations-types	3 HM	3 000	9 000	9 000				
Adaptation d'un logiciel de rationnement	1 HM	3 000	3 000	3 000				
Formation au rationnement	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
<b>Activité 3.1</b>								
Consultation pour la mise en place des infrastructures de protection sanitaire	2 HM	3 000	6 000	6 000				
Fonds d'investissement (parcs de vaccination, pharmacies communales, cliniques et cabinets vétérinaires)	Forfait		620 000		120 000	200 000	200 000	100 000
Organisation de campagnes de sensibilisation des éleveurs à la protection du cheptel	65	2 000	130 000	26 000	26 000	26 000	26 000	26 000
<b>Activité 3.2</b>								
Appui au fonctionnement du RESUREP	5	150 000	750 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
<b>Activité 3.3</b>								
Suivi rapproché et appui-conseil aux emboucheurs	45	3 000	135 000	27 000	27 000	27 000	27 000	27 000
<b>Activité 4.1</b>								
Opération pilote d'identification du cheptel bovin	Forfait	Forfait	100 000	20 000	40 000	30 000	5 000	5 000
Formation à la gestion de la reproduction	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Appui-accompagnement des éleveurs en amélioration génétique	Forfait	Forfait	25 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
<b>Activité 4.2</b>								
Prospection sur les races (bovins-viande) africaines et européennes	Forfait	Forfait	50 000	50 000				
Subvention à l'introduction de gènes exotiques	Forfait	Forfait	200 000		50 000	50 000	50 000	50 000

Activités	Qté	Coût unitaire KFCFA	Coût total KFCFA	Programmation				
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Appui aux stations d'élevage pour la multiplication d'animaux performants	6	50 000	300 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
<b>Activité 4.3</b>								
Renforcement des capacités du Centre d'IA	Forfait	Forfait	200 000	50 000	50 000	50 000	50 000	
Subvention IA au profit des éleveurs	Forfait	Forfait	100 000	25 000	25 000	25 000	25 000	
Formation à l'IA	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
<b>Activité 5.1</b>								
Protocole d'accord avec l'INERA pour la mise en place un dispositif d'alerte précoce	Forfait	Forfait	300 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
<b>Activité 5.2</b>								
Construction de magasins plus FDR/SPAI	6	30 000	180 000		90 000	90 000		
<b>Activité 5.3</b>								
Fonds spécifique pour reconstitution du cheptel	Forfait	Forfait	200 000	200 000				
<b>Activité 6.1</b>								
Consultation pour l'élaboration d'outils de suivi des ateliers d'embouche et formation	4 HM	3 000	12 000	12 000				
<b>Activité 6.2</b>								
Formation des éleveurs en gestion des opérations d'embouche	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Formation des techniciens en gestion des opérations d'embouche	305 HJ	15	4 575	4 575				
<b>TOTAL</b>			<b>7151200</b>	<b>802900</b>	<b>1978325</b>	<b>1998325</b>	<b>1623325</b>	<b>748325</b>

### 5.3 Domaine d'actions n° 3- Amélioration des maillons commercialisation & transformation

#### 5.3.1 Justification du domaine d'intervention

La pratique des activités de commercialisation du bétail bovin et de transformation en viande est très ancienne et largement répandue dans toutes les régions du Burkina Faso.

**La chaîne de commercialisation** des bovins sur pied, fortement atomisée avec une multitude d'intermédiaires depuis le producteur jusqu'au consommateur, a comme caractéristique fondamentale d'être traditionnelle, informelle et orale. La vente des animaux se fait "à vue d'œil" et se conclut sur la base de la confiance mutuelle sans document formel, tandis que les règlements sont toujours effectués en espèces. Les installations sur les marchés à bétail tout comme les conditions et moyens de transport des animaux ne permettent pas i) aux professionnels de travailler dans de bonnes conditions et ii) aux animaux d'extérioriser une bonne qualité de viande au niveau des unités de transformation.

**Le secteur de la transformation** présente également des contraintes qu'on peut regrouper en deux catégories : i) l'insuffisance, voire l'absence, de la législation et de la normalisation sur la qualité dans le secteur, ii) l'insuffisance numérique et qualitative des infrastructures et équipements (abattoirs modernes, aires d'abattage, boucheries). Ces facteurs influencent directement la qualité sanitaire et nutritionnelle des produits (viandes et produits dérivés) mis à la consommation et par conséquent, ont une importance capitale sur la santé des consommateurs et l'économie de la filière. La vente de la viande s'opère le plus souvent "au tas" et dans un environnement particulièrement exposé à toutes sortes de nuisances (poussières, fumées, promiscuité avec l'insalubrité,...).

**Les exportateurs du bétail et de la viande** connaissent des problèmes pour le rapatriement de leurs fonds obtenus sur les marchés extérieurs. Ils utilisent essentiellement le circuit informel avec tous les risques que cela comporte aussi bien pour les devises que pour leur propre sécurité physique.

Globalement donc, la filière BV est très atomisée, peu structurée et fonctionne tant bien que mal avec des acteurs pour la plupart analphabètes, sous équipés et maîtrisant mal les aspects législatifs et normatifs et manquant de professionnalisme en matière commerciale. Une telle situation est de nature à limiter significativement les marges et plus-values potentielles attendues de l'élevage et des professions connexes. Il est donc important que, parallèlement à un programme de renforcement des capacités des acteurs, soit mise en place une réglementation et une organisation spécifique qui permettent à la fois une meilleure sécurisation des consommateurs de viande, un exercice rentable de chaque profession au sein de la filière et une compétitivité optimale pour les produits exportés dans la sous région.

### **5.3.2 Objectif du domaine d'intervention**

Un objectif spécifique est fixé à ce domaine d'intervention:

*Des produits compétitifs de l'élevage bovin sont disponibles en quantité et en qualité suffisante pour satisfaire la demande intérieure et gagner des parts de marché au niveau international.*

### **5.3.3 Résultats attendus et actions à mettre en œuvre**

Les résultats attendus sont au nombre de quatre.

**Résultat 1 - L'état général des bovins sur pied et la qualité sanitaire et nutritionnelle des viandes produites répondent aux exigences de la consommation intérieure et du marché international.**

Les activités à mener pour atteindre ce résultat comprennent l'élaboration et l'application d'une législation et de normes appropriées pour chaque maillon de la filière, adaptées à l'environnement national et aux exigences du marché à l'exportation.

**Activité 1.1** – Elaboration et vulgarisation de la législation et des normes relatives aux différents maillons de la filière.

L'élaboration et l'application d'une législation et de normes d'hygiène et de salubrité s'avèrent indispensables pour assurer la qualité et la sécurité des produits aux consommateurs et pouvoir s'implanter sur les marchés extérieurs. Actuellement, en dehors de la police zoo-sanitaire qui précise l'objet et les modalités de réalisation de l'inspection vétérinaire des animaux et des denrées alimentaires d'origine animale (DAOA), aucune autre disposition légale ne régit les différents maillons de la filière. De nombreux facteurs de risques apparaissent ainsi tout au long de la filière par suite notamment d'une hygiène insuffisante des personnels, locaux et équipements de traitement et de transport de la viande.

L'élaboration de la législation et des normes se fera selon une démarche participative dans le cadre d'un forum national organisé sur le thème de la réglementation des professions de la filière BV et de la législation en matière d'hygiène et de salubrité des personnels, établissements et DAOA mises à la consommation. A l'issue de cet exercice, un document consensuel sera adopté et servira de guide pour le MRA et le MCPEA, en relation avec le législateur, pour préparer l'avant-projet de texte de loi relatif aux professions du bétail, de la viande et des établissements y relatifs. Il y sera annexé un cahier de charges spécifique pour chaque profession de la filière, qui précise les exigences pour exercer la profession et le champ d'intervention. Ceci permettra de sécuriser aussi bien l'acteur lui-même que le consommateur des produits qu'il offre, tout en facilitant le placement de ces derniers sur le marché extérieur. Le MRA et le MCPEA seront chargés de mettre en œuvre le processus d'adoption de la loi par le Parlement et la prise des différents textes d'application.

**Activité 1.2** – Elaboration et mise en œuvre des grilles de classement des animaux et des carcasses de bovins.

Pour rémunérer au juste prix les efforts d'investissement et d'innovation des producteurs et des acteurs de la filière, il est indispensable que les échanges commerciaux se fassent sur la base de critères objectifs d'appréciation des animaux et des produits, au lieu de la situation de "à vue d'œil" qui prévaut actuellement. Dans la pratique, un tel système de classement des produits animaux n'existe dans aucun pays de l'Afrique de l'Ouest. En 1999, l'UEMOA avait proposé un système harmonisé de classification du bétail et de la viande qui, jusqu'à ce jour, n'a pas été mis en application.

Il s'agira donc d'actualiser la grille proposée par l'UEMOA, à travers une étude menée au niveau des abattoirs frigorifiques (Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Dédougou, Dori et Ouahigouya) et des principaux marchés à bétail bovin. Les paramètres à mesurer sur les animaux vivants (*ante mortem*) et sur les carcasses seront identifiés. Les équipements de pesée et de mensurations seront financés par le PA-BV là où ils feraient éventuellement défaut. Ce travail sera réalisé conjointement par la Recherche (INERA, Université) et les abattoirs. Les résultats seront présentés et

validés au cours d'un atelier national interprofessionnel (producteurs, commerçants de bétail bovin, bouchers, consommateurs, transporteurs, supermarchés).

Les grilles de classement des animaux et des carcasses seront ensuite diffusées/vulgarisées, avec la formation des professionnels sur l'utilisation de cet outil et la sensibilisation des acteurs et du grand public sur l'intérêt qu'il y a de s'y conformer, les avantages qu'on peut en tirer, etc. Ce volet sera confié à un prestataire privé compétent en communication/formation dans le domaine agro-alimentaire.

**Activité 1.3** – Renforcement des moyens en personnel et en équipements pour assurer un contrôle vétérinaire efficace et régulier des opérateurs, des produits et des structures de commercialisation et de transformation.

Le personnel vétérinaire actuellement affecté au contrôle du bétail et des viandes est très insuffisant compte tenu des besoins sur l'ensemble du territoire. Dans de nombreuses villes et villages, les services sont prestés par du personnel autre que celui de l'élevage (infirmiers de santé humaine, agents de l'action sociale, etc). Le personnel vétérinaire en place a rarement bénéficié de recyclage, notamment sur l'évolution de la législation internationale et les règles en vigueur sur le marché. Pour les transactions internationales, aucun produit animal ou d'origine animale ne peut être admis sur un territoire ou marché étranger s'il n'a, au préalable, été inspecté par un agent vétérinaire assermenté, qui l'atteste par un sceau sur le document officiel qui l'accompagne. Par conséquent, toute lacune ou insuffisance constatée au niveau de la structure de contrôle et de certification de salubrité est de nature à entraver gravement l'accès à ces marchés. Dans ce contexte, il est indispensable de doter progressivement chaque centre d'abattage en agents vétérinaires bien formés pour le contrôle sanitaire et hygiénique des DAOA.

Le personnel vétérinaire des 5 abattoirs frigorifiques (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Ouahigouya, Dori) qui constituent les pôles potentiels d'exportation, et des 18 postes de contrôle vétérinaire (Arrêté 2004-26/MRA/DGSV/DSA du 07/06/04), devrait être renforcé comme suit: par abattoir frigorifique, prévoir selon la capacité de la structure, 1 à 2 docteurs vétérinaires assistés de 4 à 8 agents au moins, et par poste de sortie, prévoir 2 techniciens spécialisés. Ce personnel sera doté de moyens de déplacement et bénéficiera chaque année d'une session de recyclage.

Au niveau des autres localités du pays où existe une aire d'abattage, un abattoir moderne ou un marché à bétail aménagé, chaque équipe d'inspection sera équipée (moto, fonctionnement, kits d'inspection, etc...) par la Commune en liaison avec le MRA (personnel spécialisé). Le PA-BV soutiendra ces équipes avec un budget d'appui au fonctionnement pendant cinq années.

**Activité 1.4** – Sensibilisation, information et formation des acteurs (du commerçant au consommateur) sur l'importance de l'hygiène, sur la législation en vigueur et les normes à respecter en matière d'hygiène et salubrité des viandes.

**Activité 1.5.** – Renforcement de la lutte contre la fraude et les abattages clandestins

Les services chargés de la répression de la fraude et des abattages clandestins seront renforcés afin d'optimiser les performances des structures officielles de traitement des animaux et des viandes. Il s'agira de les doter de moyens de déplacement et d'un budget de fonctionnement suffisant pour couvrir les grands centres urbains du pays.

**Résultat 2 - Les caractéristiques et l'évolution des indicateurs économiques sur les marchés intérieurs, sous régionaux et internationaux de bétail bovin sont connues et maîtrisées par les acteurs**

**Activité 2.1** - Renforcement du dispositif de suivi et de collecte des indicateurs et mercuriales sur les marchés (SIM-BV) (animaux présentés à la vente, transactions, invendus, prix du jour, évolution des prix,...) et appropriation par les acteurs.

Les informations de base collectées actuellement par le SIM-BV ne concernent que les 14 marchés suivis. Cet échantillon est extrêmement faible au regard du nombre des marchés de bétail actifs sur le territoire et de la diversité des réalités locales. Par ailleurs, le système ne prend pas en compte les paramètres des autres maillons que sont la transformation et la commercialisation de la viande au niveau national et extérieur. Autant d'insuffisances qui appellent un élargissement (géographique et paramétrique) et un renforcement des capacités des acteurs pour l'approvisionnement de la base des données, sa gestion et sa diffusion.

Pour ce faire, durant les 3 premières années, l'Unité de gestion du PA-BV prendra en charge le renforcement et l'organisation de l'actuelle base des données du SIM, en concertation avec la DGPSE et les acteurs. Ils détermineront ensemble les établissements et marchés à suivre, les informations à collecter, la périodicité et les modalités de collecte et assureront la formation des acteurs et du personnel des services déconcentrés du MRA à la gestion et à l'utilisation des données.

A partir de l'année 4, les acteurs de la filière organisés en interprofession, ou au sein de la FEB, ou encore au sein de la CPF, auront la responsabilité d'approvisionner régulièrement la base en informations.

La base de données du SIM-BV sera mise en ligne et sera ainsi disponible pour tous et accessible de partout, que l'on soit producteur dans les zones les plus reculées ou importateur basé à l'extérieur du pays. Le PA-BV contribuera à la mise en réseau des différents SIM-BV de la sous région par l'entremise du CILSS afin que les informations sur les marchés extérieurs soient également accessibles aux opérateurs nationaux. L'interprofession ou la structure appropriée décidera, en concertation avec le MRA, des conditions et modalités et coûts d'accès.

**Activité 2.2** – Etude des circuits et modes de transport et de distribution de la viande dans les grandes agglomérations du pays.

Le transport et la distribution de la viande, notamment dans les grandes villes, constituent des points très sensibles de la filière. Les normes minimales d'hygiène et de protection sanitaire ne sont généralement pas ou insuffisamment respectées, notamment à cause de l'utilisation d'équipements non appropriés: transport par brouettes, vélomoteurs, pick-up non couverts ni aménagés, charrettes et même "sur la tête nue", et utilisation de sacherie de récupération (sacs ayant contenu du ciment, des engrais,...).

Mais avant de promouvoir l'investissement dans des moyens de transport ou des systèmes de distribution plus appropriés, il est préconisé de préciser l'état des lieux et les besoins en la matière par la réalisation d'une étude des circuits et modes de transport et de distribution de la viande dans les grandes agglomérations du pays.

### **Activité 2.3 – Etude de consommation de viande bovine**

Il s'agira de mener des enquêtes en vue d'évaluer la consommation journalière et annuelle de viande bovine par habitant, estimer l'importance des invendus, en déduire les besoins en infrastructures de conservation, identifier les méthodes traditionnelles de transformation/conservation de la viande, analyser l'intérêt éventuel des populations pour de nouveaux produits de transformation/conservation de la viande.

**Résultat 3 - La commercialisation et la transformation des produits de l'élevage bovin sont facilitées, satisfont la demande intérieure et gagnent des parts de marché au niveau international.**

**Activité 3.1 – Rendre disponibles et accessibles pour les acteurs, des infrastructures adaptées de commercialisation du bétail et de la viande par:**

- l'aménagement et l'équipement des marchés à bétail traditionnels ayant un potentiel économique important;
- la mise en place de systèmes de gestion et d'exploitation participative des infrastructures et équipements;
- la formation des acteurs à l'utilisation rationnelle et durable des équipements.

**Activité 3.2 – Rendre disponibles et accessibles pour les acteurs, des infrastructures de transformation de la viande par:**

- la création ou réhabilitation d'unités d'abattage semi industrielles ou industrielles;
- l'aménagement d'aires d'abattage pour les villes sièges de Régions;
- l'aménagement de boucheries dans les marchés urbains des sièges de Régions;
- la promotion de la création de nouvelles charcuteries dans les principales villes;
- l'appui à la contractualisation des marchés intérieurs et extérieurs;
- la conception et la vulgarisation de dispositifs appropriés (fonctionnalité, hygiène, économie d'énergie,...) pour les grilleurs;
- la formation et/ou recyclage des acteurs en techniques de transformation.

Les cinq abattoirs frigorifiques du pays (Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Ouahigouya, Dédougou, Dori) seront mis au normes dans le délai de 5 ans et constitueront les pôles officiels d'exportation de la viande.

Le PA-BV interviendra en appui à quelques communes chef lieux des Régions, en y construisant un abattoir moderne (au maximum huit). Le PA-BV appuiera également l'ensemble des acteurs par des formations et des missions de

prospection en vue de promouvoir des systèmes de contractualisation des marchés auprès d'acheteurs aussi bien intérieurs qu'extérieurs. Outre la sécurisation des transactions que ce dernier aspect comporte, il s'agit là d'une étape de plus dans le processus de rationalisation et de formalisation des opérations entre différents maillons de la filière.

En ce qui concerne la vente de la viande, le PA-BV construira également une boucherie aux normes pour chaque marché principal de chef-lieu de Région. Les autres communes administratives seront incitées à construire une boucherie répondant aux normes sur chaque marché de ville.

En ce qui concerne les grilleurs, il s'agira de proposer un modèle d'équipements qui garantisse une bonne hygiène et salubrité, économiquement à la portée des acteurs et qui assure un minimum de sécurité aux consommateurs.

**Activité 3.3** - Amélioration des conditions et moyens de transport du bétail et de la viande bovine, à travers:

- l'amélioration de la gestion du parc de camions actuellement disponibles au niveau des organisations de transporteurs (organisation d'une bourse de fret bétail);
- la facilitation de l'accès au crédit en vue de l'acquisition de camions bétailières et frigorifiques;
- des mesures fiscales au profit des professionnels de la filière, notamment la réduction ou suppression des taxes à l'importation du matériel roulant et des équipements tels que bétailières, camions frigorifiques, isothermes de transport de bétail et de viande.

<b>Résultat 4 - La faisabilité technique et économique d'unités de valorisation et de transformation des sous-produits de la filière est démontrée</b>
--

D'importantes quantités de sous produits d'origine animale sont accumulées chaque jour à l'issue des opérations d'abattage: sang, os, matières stercoraires et contenus d'estomacs. Ils peuvent tous être valorisés soit en alimentation animale comme source de protéines et d'éléments minéraux (sang, os), soit en fertilisants pour l'agriculture (matières fécales).

**Activité 4.1** – Etude de faisabilité de la collecte et valorisation du sang et des os en alimentation animale.

**Activité 4.2** - Etude de faisabilité de la collecte, du traitement et la valorisation des matières stercoraires en fertilisation des sols de cultures.

Les matières fécales et les contenus stomacaux des bovins constituent des déchets d'abattoirs qui sont sources de pollution, nuisances environnementales et risques de maladies pour les professionnels. Leur collecte régulière contribuerait incontestablement à la salubrité des installations d'abattage. En outre, ces sous produits peuvent être recyclés en agriculture par compostage. Compte tenu du statut très pauvre en éléments fertilisants de la majorité des sols du Burkina Faso, on peut considérer que la valorisation des matières stercoraires animales constitue une perspective prometteuse.

### 5.3.4 Coût et programmation

Activités	Qté	Coût unitaire KFCFA	Coût total KFCFA	Programmation				
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
<b>Activité 1.1</b>								
Organisation forum national	Fft		15.000	15.000				
Elaboration cahier des charges des différentes professions	Fft		5.000	5.000				
Adoption des textes	Fft		2.000	2.000				
<b>Activité 1.2</b>								
Complément d'équipement pour les mesures	Fft		7.500	7.500				
Etude actualisation grille de classement	Fft		20.000	10.000	10.000			
Atelier national validation	Fft		15.000		15.000			
Diffusion / formation	Fft		15.000		15.000			
<b>Activité 1.3</b>								
Personnel vétérinaire (MRA)	p.m.		p.m.					
Moyens de déplacement	5 voit. & 25 motos		75.000		37.500	37.500		
Kits inspection	Fft		50.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Appui fonctionnement inspect. (45 provinces)	5 ans	225.000	1.125.000	225.000	225.000	225.000	225.000	225.000
<b>Activité 1.4</b>								
Sessions de formation	2 sessions/an/profession		p.m.					
Honoraires formateur	180 HJ/an	150	108.000		27.000	27.000	27.000	27.000
Diffusion par médias	4 ans	1.000	4.000		1.000	1.000	1.000	1.000
<b>Activité 2.1</b>								
Développement BDD SIM BV	p.m. <sup>11</sup>							
Appui au fonctionnement BDD	3 ans	5.000	15.000	5.000	5.000	5.000		
Mise en ligne et gestion site Internet par opérateur privé	p.m. <sup>12</sup>							
<b>Activités 2.2 &amp; 2.3</b>								
Etudes: a) modes de transport et distribution des viandes b) consommation viande c) conservation/transfo.	4,5 HM	3.000	13.500	13.500				
<b>Activité 3.1</b>								
Aménagement marchés traditionnels	20	50.000	1.000.000		250.000	250.000	250.000	250.000
Appui comité gestion	20	2.000	40.000		10.000	10.000	10.000	10.000
Formation acteurs	p.m.							
<b>Activité 3.2</b>								
Mise aux normes des AF	5	50.000	250.000		100.000	50.000	50.000	50.000

<sup>11</sup> Budget inscrit dans l'axe n° 5, activité 3.1 "Développement et gestion BDD"

<sup>12</sup> Budget inscrit dans l'axe n° 5, activité 5.1 "Création site WEB"

Activités	Qté	Coût unitaire KFCFA	Coût total KFCFA	Programmation				
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Construction abattoir moderne	8	280.000	2.240.000		560.000	560.000	560.000	560.000
Construction boucherie	13	15.000	195.000		60.000	45.000	45.000	45.000
Formation	p.m.							
Réalisation prototype grilleur	Fft		20.000	20.000				
Validation et diffusion du prototype grilleur	Fft		5.000		3.000	2.000		
<b>Activité 3.3</b>								
Appui mise en œuvre bourse de fret bétail	Fft		50.000	20.000	20.000	10.000		
<b>Activité 4.1</b>								
Etude valorisation sang et os	1	29.000	29.000		29.000			
<b>Activité 4.2</b>								
Etude valorisation matières stercoraires	1	29.000	29.000		29.000			
<b>TOTAL</b>			<b>5328000</b>	<b>333000</b>	<b>1406500</b>	<b>1232500</b>	<b>1178000</b>	<b>1178000</b>

#### **5.4 Domaine d'actions n° 4- Facilitation de l'accès aux services et systèmes de financement adaptés au secteur de l'élevage et sécurisation des opérations financières**

##### **5.4.1 Justification du domaine d'intervention**

Les producteurs, les opérateurs de la commercialisation du bétail et de la viande et de la transformation des produits de l'élevage rencontrent de grandes difficultés d'accès au financement du secteur bancaire et des IMF. Ces institutions financières manifestent une méfiance certaine quant au financement des activités liées à l'élevage qu'elles considèrent comme un secteur à hauts risques, en l'absence de mécanismes appropriés d'assurance du crédit ou de système de garantie. En outre, les systèmes de crédit restent encore insuffisants et inadaptés au contexte des activités d'élevage pour les raisons essentielles suivantes :

- faible capacité des acteurs du secteur à formuler des projets bancables,
- méconnaissance des aspects économiques et financiers du secteur de l'élevage de la part des institutions financières,
- difficulté à constituer des garanties réelles à cause de la mobilité des débiteurs,
- coût élevé de la gestion des dossiers,
- délai de remboursement inadapté pour certains types de production.

Les exportateurs de bétail rencontrent des problèmes en matière de transfert de l'argent obtenu de la vente des animaux, notamment sur les marchés du Nigéria et du Ghana.

#### 5.4.2 Objectif du domaine d'intervention

Un objectif spécifique est fixé à ce domaine d'intervention:

*Les opérateurs économiques de la filière ont accès à des services et produits financiers répondant à leurs besoins pour développer leurs activités, dans la limite de la présentation de dossiers bancables.*

Il s'agira de développer, faciliter et sécuriser l'accès des éleveurs et des autres acteurs privés de la filière à des crédits et des services financiers adaptés aux spécificités et orientations du secteur de l'élevage.

**L'accessibilité** concerne à la fois les questions de proximité géographique, les barrières administratives liées à l'analphabétisme, les garanties mobilisables, etc.

**La facilitation** concerne les mécanismes favorisant l'accès aux ressources et l'amélioration des garanties, et passe par l'établissement de relations de confiance entre les acteurs de la filière et les institutions financières.

**Le développement** se traduit à la fois par une amélioration de l'offre de produits et de services financiers qui s'adaptent aux différents types de public et une augmentation des volumes d'activité (épargne et crédit).

#### 5.4.3 Résultats attendus et actions à mettre en oeuvre

Au vu des problèmes identifiés et des objectifs fixés, les résultats attendus sont au nombre de deux.

#### **Résultat 1 – Des relations de confiance et de partenariat sont établies entre les acteurs de la filière et les institutions financières**

**Activité 1.1** – Communication rurale sur les services et systèmes de financement et réunions d'échanges entre les agents des institutions financières et les opérateurs de la filière.

L'objet de cette activité est double:

- Améliorer la connaissance des acteurs de la filière sur les services et procédures de financement.
- Fournir aux institutions financières des informations technico-économiques sur la filière, afin de rendre plus crédibles les requêtes de financement des opérateurs de la filière.

Les actions comprendront:

- l'élaboration de notes d'information et fiches technico-économiques sur la filière, destinées aux institutions financières;
- l'élaboration de notes d'information et d'outils didactiques sur les services financiers disponibles, les modalités et processus d'octroi et de suivi des crédits, les modalités, coûts et délais de virements/transferts d'argent nationaux et internationaux, destinés aux clients potentiels;
- l'organisation de réunions d'information et de concertation entre institutions financières et clients potentiels.

**Activité 1.2** – Appui aux opérateurs économiques de la filière pour la préparation/évaluation de leur plan de financement, et le suivi des projets financés.

Cette activité comprendra:

- des sessions de formation à l'élaboration et à la gestion d'un plan de financement, adressées aux opérateurs de la filière à travers leurs organisations professionnelles;
- des sessions de formation au suivi des projets financés, destinées aux agents d'encadrement du MRA et des institutions financières.

<b>Résultat 2 – Des services financiers adaptés à la filière sont élaborés, fonctionnels et facilement accessibles aux divers opérateurs de la filière</b>
--

**Activité 2.1** – Identification et élaboration de produits financiers adaptés aux besoins et capacités des différents systèmes d'élevage et aux différents acteurs de la filière.

Une étude socio-économique pour l'identification et l'élaboration des services financiers adaptés aux besoins de financement des différents acteurs de la filière sera sous-traitée à un bureau d'études spécialisé. Etude à mener en étroite concertation avec les institutions bancaires et les IMF en place.

**Activité 2.2** – Appui à l'extension de réseaux d'IMF existants susceptibles d'offrir les produits financiers identifiés.

Sur la base des résultats d'une analyse des réseaux d'IMF existants dans les zones de concentration des activités d'élevage et de l'identification des besoins supplémentaires en caisses d'épargne et de crédit pour améliorer la couverture et rapprocher les IMF des utilisateurs potentiels, le PA-BV interviendra pour faciliter l'installation de caisses supplémentaires en finançant l'achat des équipements et les dépenses de formation du personnel. Ces caisses fonctionneront comme c'est le cas actuellement en collectant de l'épargne parmi leurs membres et en utilisant des ressources additionnelles accordées par d'autres institutions de crédit.

**Activité 2.3** – Mise en place d'un fonds d'investissement pour l'élevage (FIE), à deux guichets:

- Guichet pour financement par subvention totale d'investissements économiques d'intérêt collectif: infrastructures collectives liées à l'exploitation/gestion des ressources et à la mise en marché des produits. Ces infrastructures pourront comprendre notamment l'aménagement et la sécurisation des ressources pastorales (aires de pâture, pistes à bétail, points d'eau pastoraux, ...), la construction/aménagement de marchés à bétail, d'aires d'abattage, de parcs de vaccination, et autres infrastructures jugées indispensables.
- Guichet pour financement avec subvention partielle des investissements productifs d'intérêt privé présentés individuellement ou par des groupements (OP). Ce guichet aura pour objet de faciliter et promouvoir les initiatives privées d'intensification et d'amélioration des activités de production, traitement et commercialisation des produits de l'élevage. Il concernera notamment les micro-projets suivants: embouche bovine, unité de production

et/ou de valorisation d'aliments pour le bétail, unité de conditionnement, de conservation et de transport de fourrage, petite unité de transformation ou de commercialisation des produits de l'élevage, etc. Les taux de subvention devront tenir compte de ce qui se pratique au niveau des intervenants déjà en place : PAFASP, PROFIL, PNGT etc, mais ne devraient pas dépasser 25% du montant total de l'investissement.

#### 5.4.4 Mise en œuvre

Les études et formations seront sous-traitées à des institutions spécialisées (institut de formation, bureau d'étude, ONG) dans le cadre de contrats de prestation de services.

Le fonds d'investissement de l'élevage sera géré par le PA-BV, avec l'appui d'un Comité de sélection des projets à financer. La composition de ce comité de sélection et les critères de sélection des projets seront fixés au démarrage du plan d'actions (on veillera à y associer les principaux bénéficiaires).

#### 5.4.5 Coût et programmation

Activités	Qté	Coût unitaire KFCFA	Coût total KFCFA	Programmation				
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
<b>Activité 1.1</b>								
Consultant pour élaboration supports communication et formation	2 HM	3.000	6.000	3.000	1.500	1.500		
Production matériel didactique	Fft	6.000	6.000	2.000		2.000		2.000
Organisation réunions d'information	5 ans	2.500	12.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500
<b>Activité 1.2</b>								
Formation élaboration plans de financement	30	2.000	60.000	20.000	20.000	20.000		
Formation suivi de projets financés	30	2.000	60.000	20.000	20.000	20.000		
<b>Activité 2.1</b>								
Etude pour élaboration produits financiers adaptés	2HM	4.000	8.000	8.000				
<b>Activité 2.2</b>								
Appui installation IMF	10	10.000	100.000	20.000	20.000	30.000	30.000	
<b>Activité 2.2</b>								
Fonds d'investissement	p.m.							
<b>TOTAL</b>			<b>252.500</b>	<b>75.500</b>	<b>64.000</b>	<b>76.000</b>	<b>32.500</b>	<b>4.500</b>

## **5.5 Domaine d'actions n° 5- Système d'information et de suivi-évaluation des performances des différents maillons de la filière**

### **5.5.1 Justification du domaine d'intervention**

La mise sur pied d'un système opérationnel d'information et de suivi-évaluation de la filière BV, en raison du rôle essentiel de l'information pour le pilotage du développement de la filière, fait partie des actions prioritaires appelées à être exécutées à court terme.

La connaissance et l'analyse régulières des données sectorielles actualisées s'avèrent indispensables afin de permettre aux responsables et décideurs publics, associatifs et privés du secteur d'adapter les interventions et réorienter les priorités en fonction des réalités économiques et sociales rencontrées par les différents acteurs de la filière.

Actuellement, la DGPSE/MRA gère une base de données (BDD) contenant des informations essentielles sur i) les effectifs du cheptel, ii) les foyers de maladies contagieuses, iii) les effectifs d'animaux vaccinés; iv) les traitements trypanocides et les déparasitages; v) les abattages contrôlés; vi) la production de viande; vii) les exportations de bétail sur pied et de viande; et viii) les prix et le nombre d'animaux à la vente sur les 14 marchés suivis dans le cadre du SIM-B.

Nombre de données sont donc disponibles au niveau du MRA, mais certaines données essentielles sont:

- soit basées sur des paramètres anciens: les estimations annuelles des effectifs du cheptel sont basées sur un taux de croît hypothétique et constant; il en est de même pour le taux d'exploitation du cheptel et le rendement carcasse;
- soit fragmentaires: le suivi des marchés à bétail ne concerne qu'un échantillon très réduit de marchés (14 sur un total de +/- 1400 marchés);
- soit totalement manquantes: notamment l'inventaire et l'état des lieux des infrastructures et équipements de commercialisation et transformation.

Il est donc important de compléter et améliorer le système d'information en place. L'enjeu de cette amélioration sera de ne pas se limiter aux données statistiques nationales sur les maillons de la production, commercialisation et transformation. Le dispositif à développer devra inclure des informations économiques, financières, juridiques et réglementaires utiles aux opérateurs économiques de la filière pour prendre en connaissance de cause les décisions adéquates pour adapter leurs activités et optimiser leurs revenus.

### **5.5.2 Objectif du domaine d'intervention**

Un objectif spécifique est fixé à ce domaine d'intervention:

*Les données de base sectorielles fiables sont disponibles et actualisées régulièrement, et permettent d'apprécier les performances des acteurs aux différents niveaux de la filière et d'évaluer l'impact des actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'actions.*

Il s'agira d'améliorer et compléter le dispositif de recueil, d'analyse et de diffusion des données sectorielles et de mettre en place et gérer un système permettant des analyses intégrées pour le pilotage de la filière.

Les données de base à actualiser régulièrement comprennent notamment:

- l'évolution annuelle du cheptel (taux de croît et taux d'exploitation);
- la production annuelle du viande;
- les quantités commercialisées (bétail sur pied et viande);
- les ressources pastorales;
- les infrastructures de production, commercialisation, transformation;
- la rentabilité micro-économique des activités de la filière;
- les opportunités de marché national et international;
- les réglementations en vigueur.

### **5.5.3 Résultats attendus et actions à mettre en œuvre**

Au vu de l'objectif fixé, les résultats attendus sont au nombre de cinq.

#### **Résultat 1 – Les paramètres zootechniques du cheptel sont actualisés**

##### **Activité 1.1 – Enquêtes sur les paramètres dynamiques des troupeaux**

Les paramètres ciblés sont:

- les variables d'état du cheptel: distribution de la taille des troupeaux et composition par sexe et par âge;
- les taux démographiques : taux de mise bas, d'avortement, de prolificité, de mortinatalité, de femelles à la naissance, de mort naturelle, d'exploitation (abattages, ventes, confiages, dons).

Ces paramètres permettent de modéliser la dynamique du cheptel et de calculer le nombre d'animaux produits et exploités.

Les enquêtes seront menées sur la base de la proposition méthodologique formulée par le CIRAD en octobre 2006. Il s'agit d'une méthode d'enquête légère, appelée "Méthode rétrospective des 12 mois" (voir rapport CIRAD<sup>13</sup>).

A noter que l'Union Européenne, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action "Système d'information sur la sécurité alimentaire", aurait manifesté son intérêt pour participer au financement de ces enquêtes.

#### **Résultat 2 – Le suivi des ressources pastorales est amélioré**

##### **Activité 2.1 – Suivi des pâturages par imagerie satellitaire.**

L'étude diagnostique a montré que l'alimentation du bétail est basée presque exclusivement sur les pâturages naturels et les résidus de récolte. La connaissance des pâturages naturels et le suivi de leur évolution sont quasiment inexistant malgré

---

<sup>13</sup> Evaluation de la méthodologie de l'enquête nationale de suivis de troupeaux (ENST) au Burkina Faso, M. Lesnoff, CIRAD, octobre 2006.

l'importance croissante des troupeaux qui y séjournent ou y transitent. Pourtant, le suivi des variations de production de la biomasse fourragère au cours de l'année, en fonction du cycle climatique, constitue un instrument de gestion très précieux pour la planification des déplacements du bétail, des mises en défens, des fauches, et pour l'utilisation des points d'eau.

L'imagerie satellitaire accompagnée d'enquêtes de terrain permet d'assurer un tel suivi des pâturages.

Actuellement, la direction de la météorologie nationale reçoit du Centre régional AGRHYMET de Niamey, des cartes et des données numériques d'indices de végétation (NDVI) pour l'ensemble du pays. Ces images d'indices de végétation sont produites chaque décade, de mai à octobre, à partir des données du radiomètre AVHRR embarqué sur le satellite NOAA. L'exploitation par simple observation de ces images permettrait de localiser et de suivre les développements différentiels des pâturages, au long de la saison des pluies. Par corrélation avec la biomasse sur pied qui devrait être mesurée sur des sites de contrôle au sol, il serait possible d'estimer les variations de production de biomasse fourragère au cours de l'année. Il est donc recommandé d'exploiter les images d'indices de végétation disponibles et de les compléter par des observations de terrain, en vue de réaliser un suivi régulier des ressources pastorales.

#### **Moyens à mettre en œuvre.**

La caractérisation de l'état actuel des pâturages (inventaire de la végétation herbacée et ligneuse, suivi des repousses, analyses d'échantillons de fourrage) pourrait être confiée, dans le cadre d'un protocole de prestations de services, à l'INERA (le Programme bovin de la Station de Farako-Ba a déjà réalisé ce type de travail).

Le suivi des pâturages à partir des images d'indices de végétation pourrait également être réalisé par l'INERA qui dispose de l'expertise et de l'équipement requis. Celui-ci serait assisté du personnel de terrain des DPRA pour le suivi des sites de contrôle au sol.

<b>Résultat 3 – La base de données statistiques du MRA est renforcée, étendue et alimentée régulièrement de données fiables et pertinentes</b>
--

#### **Activité 3.1 – Renforcement des capacités de la DGPSE du MRA**

Formation des agents de la DGPSE dans les domaines de la collecte et de l'analyse/validation des données, l'organisation et le suivi des enquêtes de terrain, la gestion de BDD.

#### **Activité 3.2 – Développement et gestion de la base de données**

Cette activité comprend l'acquisition d'équipements informatiques (PC, scanner, logiciels), la connexion Internet par ligne spécialisée, le développement des logiciels de BDD, de présentation de l'information, le design et les outils de navigation, l'intégration des informations, la gestion de la base de données et du site WEB (voir activité 5.1).

**Résultat 4 – La rentabilité micro-économique des activités aux différents niveaux de la filière est connue**

**Activité 4.1 – Formation à l'analyse économique et financière**

Cette formation a pour objet de doter les agents du MRA et les responsables des OP, de capacités pour analyser et quantifier les avantages et la rentabilité des activités aux différents niveaux de la filière. L'objectif étant de pouvoir aider les opérateurs économiques de la filière à prendre les décisions pour optimiser leurs ressources et leurs moyens afin que leurs activités génèrent le maximum d'avantages.

**Activité 4.2 – Enquête annuelle de rentabilité financière sur un échantillon d'opérateurs économiques de la filière**

**Résultat 5 – Le flux d'informations sur la filière est facilité et accessible aux différents acteurs**

**Activité 5.1 – Création d'un site WEB, accessible aux différents acteurs de la filière et regroupant les données statistiques et les informations commerciales, juridiques et réglementaires relative à la filière.**

L'accès aux informations et à la base de données statistiques se fera à travers une interface utilisateur gérée par la DGPSE/MRA de manière à contrôler l'accès aux données selon les différents types d'utilisateurs.

**Activité 5.2 – Publication et diffusion d'un bulletin d'information semestriel sur la filière BV.**

**5.5.4 Coût et programmation**

Activités	Qté	Coût unitaire KFCFA	Coût total KFCFA	Programmation				
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
<b>Activité 1.1</b>								
Enquête nationale de suivi des troupeaux	p.m. <sup>14</sup>							
<b>Activité 2.1</b>								
Caractérisation de l'état actuel des pâturages	p.m. <sup>15</sup>							
Suivi des pâturages à partir des images d'indices de végétation	p.m.							
<b>Activité 3.1</b>								
Renforcement des capacités de la DGPSE:								
Formation du personnel	Fft		40.000	20.000	20.000			
Equipements informatiques	lot	7.500	7.500	7.500				
Développement et gestion BDD	Fft		7.000	3.000	1.000	1.000	1.000	1.000

<sup>14</sup> Action proposée au financement de l'Union Européenne, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action "Système d'information sur la sécurité alimentaire".

<sup>15</sup> Budget inscrit dans l'axe 2, activité 5.1

BURKINA FASO – Plan d'actions pour le développement de la filière bétail-viande.  
Rapport final

Activités	Qté	Coût unitaire KFCFA	Coût total KFCFA	Programmation				
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
<b>Activité 4.1</b>								
Formation à l'analyse écofin	10 HJ	600	12.000	6.000	6.000			
Enquêtes annuelles	3 ans	7.500	22.500		7.500	7.500		7.500
<b>Activité 5.1</b>								
Création site WEB	Fft	2.000	2.000	2.000				
Elaboration/diffusion bulletin d'information périodique	Fft		5.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
<b>TOTAL</b>			<b>96.000</b>	<b>39.500</b>	<b>35.500</b>	<b>9.500</b>	<b>2.000</b>	<b>9.500</b>

## **6 ORGANISATION ET EXECUTION DU PLAN D'ACTIONS**

### **6.1 Organisation et modalités d'exécution**

#### **6.1.1 Dispositions institutionnelles**

**Maîtrise d'ouvrage.** Le PA-BV sera exécuté sous la tutelle du Ministère des ressources animales, Maître d'ouvrage du plan d'actions.

**Maîtrise d'œuvre.** Le PA-BV constitue un programme de développement à composantes multiples. Chaque composante pourrait avoir un Maître d'œuvre spécifique. Toutefois, la cohésion du plan d'actions et des impératifs de gestion rendent nécessaire la mise en place d'un maître d'œuvre global. Ce maître d'œuvre global pourrait être un opérateur privé sélectionné par appel d'offres et recruté pour la durée du PA-BV.

Le Maître d'œuvre global constituera une cellule de gestion du plan d'actions (CGP), créée pour la durée du PA-BV et qui assurera sa coordination globale et facilitera sa mise en œuvre dans le respect des procédures fixées par le Maître d'ouvrage. La CGP sera responsable de la gestion technique, administrative et financière du PA-BV et des relations avec les institutions et services extérieurs (bailleurs de fonds). Elle sera dotée de l'autonomie administrative et financière. Cette autonomie sera organisée de manière à ce qu'une évaluation permanente des résultats techniques et financiers puisse être obtenue.

#### **6.1.2 Organisation générale du PA-BV**

Le dispositif proposé est basé sur:

- un comité national d'orientation et de pilotage
- le maître d'œuvre et la cellule de gestion du plan d'action
- des prestataires de services
- des comités locaux de concertation

##### *6.1.2.1 Comité national d'orientation et de pilotage*

La mise en œuvre du PA-BV sera dirigée et contrôlée par un Comité national d'orientation et de pilotage (CNOP), qui jouera un rôle équivalent à celui d'un conseil d'administration d'entreprise. Le CNOP se réunira annuellement et aura pour mandat:

- de fixer les orientations générales des activités du PA-BV et valider les programmes d'activités et budgets annuels présentés par le maître d'œuvre;
- d'évaluer l'exécution du PA-BV au cours de l'année écoulée et approuver le rapport d'exécution du PA-BV présenté par le maître d'œuvre;
- de s'assurer de la coordination des différents projets et programmes d'appui à la filière;
- de proposer une réorientation des activités si cela s'avère nécessaire;

- d'évaluer le fonctionnement de la maîtrise d'œuvre du PA-BV et éventuellement de proposer des recommandations aux autorités de tutelle du PA-BV;
- d'examiner l'utilisation et la destination des divers financements;
- de faire toutes recommandations aux divers intervenants et bailleurs de fonds sur la poursuite et le financement des diverses composantes du PA-BV.

La composition, l'organisation et le fonctionnement du CNOP devront être précisés par un arrêté ministériel. Il sera important que les membres du Comité soient investis de pouvoirs de décision, et que leur nombre soit réduit afin de favoriser l'efficacité des travaux de cette instance qui ne se limitera pas à une simple "restitution / information".

Le secrétariat du CNOP sera assuré par la cellule de gestion du PA-BV. Ce secrétariat sera chargé de i) la préparation des réunions du CNOP, ii) la rédaction et la diffusion des comptes rendus et rapports du CNOP, iii) le suivi permanent de l'exécution des actions décidées par le CNOP.

#### *6.1.2.2 Cellule de gestion du PA-BV*

La gestion exécutive du PA-BV, sur la base de programmes annuels d'activités, sera assurée par une Cellule de gestion du plan d'actions (CGP).

La CGP sera un opérateur privé (bureau d'étude national ou international) sélectionné par appel d'offres et recruté pour la durée du plan d'actions. Elle aura pour mandat de:

- informer les bénéficiaires et les prestataires de services potentiels sur les objectifs du PA-BV, l'approche et les méthodes de travail envisagées, les rôles respectifs de la CGP et des différents acteurs de la filière, et le type d'engagement mutuel à prendre;
- créer et maintenir le dialogue et la concertation nécessaires à l'établissement de relations de travail et/ou partenariat entre services techniques, organisations professionnelles, prestataires de services, ...
- préparer les programmes d'activités, les devis-programmes annuels, les conventions particulières et les marchés de fournitures, de travaux et de services;
- lancer les appels d'offres, préparer les contrats de prestation de services avec les sous-traitants, assurer le contrôle de l'exécution de ces contrats ainsi que l'établissement et le paiement des mémoires correspondants conformément aux procédures réglementaires en vigueur;
- superviser et contrôler l'exécution des activités du Plan d'actions par chaque prestataire de services;
- gérer le budget de fonctionnement de la CGP et préparer les mémoires correspondants;
- organiser et mettre en œuvre un système de suivi interne de l'exécution du programme;
- préparer les rapports trimestriels et annuels d'exécution du programme qui seront adressés à la CNOP, et aux bailleurs de fonds;
- préparer les réunions annuelles du CNOP;

- exécuter toutes missions demandées par le CNOP relatives au bon déroulement du Programme.

La CGP sera constituée d'agents travaillant exclusivement pour le PA-BV. Le personnel comprendra:

- **un coordonnateur national, chef de la cellule de gestion**, de profil zoo-économiste, agro-économiste, vétérinaire-économiste ou socio-économiste, avec de bonnes connaissances de la filière bétail-viande, des systèmes de production bovine, de l'animation de groupes, de l'analyse micro-économique et des modalités d'accès aux crédits;
- **un responsable administratif et financier** chargé de l'administration, de la logistique et de la gestion comptable du plan d'actions, de l'élaboration des rapports financiers, de la participation à l'élaboration des budgets annuels et du respect des engagements financiers vis-à-vis du bailleurs de fonds. Profil requis: spécialisation en finances et comptabilité, avec une bonne connaissance de la législation burkinabé en matière de gestion de projets financés par la coopération internationale;
- **un chargé d'opération** de profil ingénieur agronome zootechnicien ou vétérinaire, avec une solide expérience en matière de montage de projets, d'appui méthodologique aux opérateurs privés et publics et de suivi des interventions de ces opérateurs;
- **un chargé de suivi-évaluation** disposant d'une expérience équivalente réussie en matière de suivi-évaluation de programme à composantes multiples. Il sera chargé de la mise en place et du fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation interne du plan d'actions;
- **un aide-comptable**;
- **du personnel d'appui**: secrétaire et chauffeurs.

#### 6.1.2.3 Antennes régionales

Les interventions sur le terrain seront coordonnées par des coordinateurs régionaux, basés au niveau des chefs lieu des régions de concentration des activités. Le personnel de ces antennes régionales sera limité à un coordinateur régional, un adjoint, spécialiste du suivi-évaluation et un secrétaire.

#### 6.1.2.4 Les prestataires de services

Le PA-BV privilégiera la réalisation des diverses activités et infrastructures par des opérateurs du secteur public ou privé (ONG, bureaux d'études, entrepreneurs privés, organisations professionnelles, ...) dans le cadre de contrats de prestation de services ou de protocoles de collaboration passés avec le maître d'œuvre. Il y a lieu de développer le recours aux prestataires de services pour:

- élargir la gamme des compétences, permettre la spécialisation des tâches et renforcer la capacité d'intervention des opérateurs locaux du développement;
- élargir le choix du maître d'œuvre;
- adapter l'offre des prestataires de services à la demande réelle des bénéficiaires;

- limiter les besoins en personnel et en frais de fonctionnement du PA-BV tout en améliorant le taux d'encadrement des bénéficiaires.

Les prestataires de services seront sélectionnés sur la base de leur expérience. Les règles de concurrence et de transparence en vigueur pour les marchés de services seront d'application. Les compétences et expériences antérieures, et les coûts des opérateurs seront pris en compte dans les critères d'attribution. Le contenu des contrats de prestation de services et les modalités de leur mise en œuvre seront négociés par la CGP avec chaque opérateur. Les prestataires de services seront rémunérés au travers de contrats de travaux, de fournitures et de prestations de services inclus dans les devis programmes annuels.

Le PA-BV sous-traitera l'exécution des activités aux prestataires de service suivants:

- prestataires publics : les services techniques régionaux, provinciaux et départementaux du MRA et les institutions de recherche pour des interventions d'assistance technique spécialisée, de supervision ou de suivi-évaluation.
- prestataires privés : ONG, bureaux d'études, organisations faîtières et associations locales de développement. Ces prestataires seront sélectionnés par appel d'offres. Ils seront mobilisés pour des tâches ponctuelles dans des zones géographiques déterminées en fonction des besoins spécifiques (animation, organisation des comités de gestion, formation technique et de gestion, expertise ponctuelle, recherche, étude thématique, étude de faisabilité, étude de marché, etc.) ;
- organisations faîtières des organisations professionnelles. Le PA-BV signera des conventions avec les organisations faîtières en fonction de leurs capacités de contribuer à la mise en œuvre des activités (formations, appui à la mise en œuvre de microprojets).

#### *6.1.2.5 Les comités locaux de concertation*

Le processus de planification décentralisée, la participation des partenaires locaux, la multiplicité des intervenants, le recours à des prestataires de services spécialisés préconisés dans le cadre du PA-BV nécessitent la mise en place au niveau local (département et/ou région) de comités locaux de concertation, regroupant les représentants des principaux acteurs aux différents niveaux de la filière, des collectivités territoriales, des services techniques déconcentrés, les directeurs de projets, les responsables des ONG, les responsables des associations villageoises en vue de les associer étroitement à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des actions menées par le PA-BV. Ils constitueront un lieu de concertation sur le développement socio-économique de la filière, d'analyse des résultats acquis et des approches suivies par les différents opérateurs du développement en y recherchant des complémentarités.

La participation des acteurs locaux à ces réunions leur permettra de prendre plus de responsabilité dans la sélection et la mise en œuvre des activités et dans le choix des prestataires de services.

## **6.2 Suivi et évaluation du plan d'action**

### **6.2.1 Rapports de suivi**

La CGP rendra compte trimestriellement des activités et des dépenses du PA-BV au MRA et au(x) bailleur(s) de fonds, au moyen de rapports d'activités et d'avancement des travaux et de rapports financiers.

La fréquence des rapports soumis au CNOP sera annuelle.

*Les rapports trimestriels* présenteront:

- la situation des réalisations du trimestre comparée aux objectifs, et la situation financière;
- l'identification et l'analyse des éventuelles contraintes rencontrées pour la mise en œuvre des actions prévues;
- la présentation de propositions de solutions pour lever ces contraintes et poursuivre les actions;
- la répercussion de ces contraintes sur le calendrier d'exécution du PA-BV;
- les corrections à apporter à la programmation pour la réalisation des actions du trimestre suivant.

*Les rapports annuels* contiendront:

- la situation des réalisations de l'exercice écoulé et les perspectives de l'exercice suivant;
- les propositions d'ajustements ou de corrections des orientations (méthodologiques, techniques, etc.) rendues nécessaires soit pour améliorer les performances du programme, soit pour permettre d'en atteindre les objectifs;
- le bilan financier de l'exercice écoulé.

### **6.2.2 Evaluation**

Des évaluations externes, à mi-parcours et finale, sont prévues et seront effectuées par des experts indépendants recrutés à travers des bureaux d'études choisis après des consultations restreintes.

## **6.3 Budget prévisionnel de la cellule de gestion**

BURKINA FASO – Plan d'actions pour le développement de la filière bétail-viande.  
Rapport final

<b>COÛT DE GESTION DU PROGRAMME</b>									
Coûts détaillés (FCFA)									
RUBRIQUE	UNITE	Qté	Coût unitaire	COÛTS DE BASE					TOTAL
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	
<b>1. INVESTISSEMENT</b>									
<b>A. Véhicules</b>									
Véhicule 4x4	Unité	4	25 000 000	100 000 000					100 000 000
Véhicule de liaison	Unité	1	14 000 000	14 000 000					14 000 000
<b>B. Equipement</b>									
Matériel informatique	Unité	8	3 000 000	24 000 000					24 000 000
Equipement bureaux	Forfait	1	7 500 000	7 500 000					7 500 000
Mobilier bureau	Forfait	1	7 500 000	7 500 000					7 500 000
<b>C. Assistance technique</b>									
Evaluations externes	h/mois	3	7 000 000			21 000 000		21 000 000	42 000 000
Audit annuel	an	1	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	60 000 000
<b>Total INVESTISSEMENT</b>				<b>165 000 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>33 000 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>33 000 000</b>	<b>255 000 000</b>
<b>2. FONCTIONNEMENT</b>									
<b>A. Personnel</b>									
Coordonnateur national, Chef de cellule	h/mois	12	850 000	10 200 000	10 200 000	10 200 000	10 200 000	10 200 000	51 000 000
Coordonnateurs régionaux (3)	h/mois	36	500 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	90 000 000
Responsable administratif et financier	h/mois	12	600 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	36 000 000
Chargé d'opération	h/mois	12	600 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	36 000 000
Chargé de suivi-évaluation	h/mois	12	600 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	36 000 000
Aide comptable	h/mois	12	250 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
Adjoint coordonnateur régional (5)	h/mois	36	400 000	14 400 000	14 400 000	14 400 000	14 400 000	14 400 000	72 000 000
Secrétaire national	h/mois	12	250 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
Secrétaires régionaux	h/mois	36	150 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000	27 000 000
Chauffeur	h/mois	24	60 000	1 440 000	1 440 000	1 440 000	1 440 000	1 440 000	7 200 000
<b>B. Fonctionnement</b>									
Véhicules *	an	1	14 250 000	14 250 000	14 250 000	14 250 000	14 250 000	14 250 000	71 250 000
Loyer bureaux	mois	12	250 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
Fournitures de bureau	an	1	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
Eau, électricité, téléphone	an	1	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	20 000 000
Déplacements intérieurs (frais de mission)	Forfait	1	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
<b>C. Réunion comité national pilotage</b>									
	an		2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
<b>D. Réunion comité régional concertation</b>									
	an		4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	20 000 000
<b>Total coûts FONCTIONNEMENT</b>				<b>107 290 000</b>	<b>536 450 000</b>				
<b>TOTAL</b>				<b>272 290 000</b>	<b>119 290 000</b>	<b>140 290 000</b>	<b>119 290 000</b>	<b>140 290 000</b>	<b>791 450 000</b>

\* 25% du coût d'investissement par année

## 6.4 Facteurs assurant la viabilité des actions

Le renforcement des organisations professionnelles de base et des organisations faïtières dans les domaines technique et organisationnel constitue un moyen privilégié de pérennisation des acquis. De plus, le PA-BV favorisera l'émergence d'animateurs endogènes issus des organisations professionnelles.

La pérennisation des investissements publics sera garantie par la mise en place de comités de gestion par les OP et les communes.

La durabilité des actions du PA-BV sera d'autant mieux assurée qu'elles répondent aux besoins réels exprimés par les bénéficiaires.

## 7 COUT ET STRATEGIE DE FINANCEMENT

### 7.1 Coût total du plan d'actions

Le coût total du plan d'action est évalué à 16,236 milliards de FCFA, pour une durée de mise en œuvre de cinq ans. Le tableau suivant (§7.2) donne la ventilation du coût total par domaines d'actions et par année.

Les coûts détaillés pour chaque domaine d'actions ont été présentés aux § 5.1.4, 5.2.5, 5.3.4, 5.4.5 et 5.5.4.

### 7.2 Répartition du coût total par années et par domaines d'intervention

N°	Domaines d'intervention	Budget prévisionnel (K FCFA)					Total
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	
1	Structuration et professionnalisation des éleveurs	496.140	506.420	578.150	538.150	498.150	2.617.010
2	Amélioration des conditions d'élevage et de la productivité des animaux	802.900	1.978.325	1.998.325	1.623.325	748.325	7.151.200
3	Amélioration des maillons commercialisation / transformation	333.000	1.406.500	1.232.500	1.178.000	1.178.000	5.328.000
4	Facilitation de l'accès aux services et systèmes de financement	75.500	64.000	76.000	32.500	4.500	252.500
5	Système d'information et de S-E de la filière	39.500	35.500	9.500	2.000	9.500	96.000
	Cellule de gestion du plan d'actions	272.290	119.290	140.290	119.290	140.290	791.450
	<b>Total</b>	2.019.330	4.110.035	4.034.765	3.493.265	2.578.765	16.236.160

### 7.3 Répartition du coût total par catégories de dépenses

Domaines d'actions	Budget prévisionnel sur 5 ans (KFCFA)					TOTAL	%
	1	2	3	4	5		
<b>Catégories de dépenses</b>							
Formation	2 276 090		108 000	120 000	52 000	2 556 090	17%
Information / communication		290 000	34 000	12 500	7 000	343 500	2%
Appui conseil		239 200				239 200	2%
Etudes	37 920	101 000	113 500	8 000		260 420	2%
Enquêtes					22 500	22 500	0%
Equipements et matériels	103 000	1 463 000	157 500	6 000	7 500	1 737 000	11%
Travaux	200 000	3 600 000	3 685 000			7 485 000	48%
Intrants		1 125 000				1 125 000	7%
Appui fonctionnement			1 230 000	100 000	7 000	1 337 000	9%
Assistance technique		333 000		6 000		339 000	2%
<b>TOTAL</b>	<b>2 617 010</b>	<b>7 151 200</b>	<b>5 328 000</b>	<b>252 500</b>	<b>96 000</b>	<b>15 444 710</b>	<b>100%</b>
<b>%</b>	<b>17%</b>	<b>46%</b>	<b>34%</b>	<b>2%</b>	<b>1%</b>	<b>100%</b>	

Ce tableau fait ressortir le poids des domaines d'actions 2 et 3, et plus particulièrement de la rubrique "Travaux" qui totalise 48% du coût total du plan d'actions (hors coûts de la cellule de gestion). Les "travaux" concernent principalement dans le domaine d'actions 2, l'aménagement des infrastructures pastorales: points d'eau, parcs de vaccination, magasins, pistes à bétail, pharmacies et dépôts médicaments, et dans le domaine d'actions 3, l'aménagement des marchés à bétail, abattoirs modernes et aires d'abattage, boucheries et la mise aux normes des abattoirs frigorifiques.

La rubrique "Equipements et matériels" du domaine 2 concerne principalement les équipements de fauche, conditionnement et conservation des fourrages et sous-produits agricoles, le matériel de marquage des animaux (pour l'opération pilote d'identification du cheptel) et les appuis au centre d'insémination artificielle de Loumbila et au RESUREP.

La rubrique "Intrants" du domaine 2 regroupe les subventions semences fourragères, reproducteurs importés et insémination artificielle, la multiplication d'animaux performants au niveau des stations d'élevage, les fonds de roulement SPAI, et un fonds spécifique pour l'acquisition à prix subventionné de noyaux d'animaux reproducteurs en cas de crises.

### 7.4 Stratégie de financement

La stratégie de financement du PA-BV devrait s'articuler autour de trois axes:

- Mobilisation des ressources nationales.
- Mise à contribution des programmes d'investissement significatifs, en cours ou programmés, dans le secteur de l'élevage bovin, pour appuyer la réalisation du plan d'actions.
- Mobilisation de l'aide extérieure pour le financement du PA-BV, à travers l'organisation de concertations avec les partenaires au développement.

## **8 BÉNÉFICES ATTENDUS**

### **8.1 Bénéfices financiers**

Les actions d'amélioration de la productivité des systèmes d'élevage devraient permettre un accroissement des revenus des producteurs (éleveurs et agropasteurs).

Les bénéfices attendus doivent prendre en compte l'amélioration de la disponibilité en produits animaux pour l'autoconsommation ainsi qu'une meilleure valorisation des produits à travers un accroissement de la part de la production commercialisée sur les marchés.

L'appui à l'organisation des producteurs permettra à ceux-ci de mieux contrôler la commercialisation de leurs animaux et en conséquence d'améliorer leurs marges bénéficiaires.

Le revenu des acteurs de la transformation et de la commercialisation des produits devrait également être augmenté en raison d'une part, d'une meilleure efficacité des techniques et équipements de transformation et, d'autre part, du fait de l'accroissement des volumes traités en raison de l'accroissement des produits offerts sur les marchés.

L'accroissement général des activités de production, de transformation et de commercialisation permettra également la création d'emplois directs ou indirects à travers les prestations de services induits.

### **8.2 Bénéfices économiques**

L'accroissement des flux de commerce de bétail et de viande vers les pays côtiers aura pour conséquence d'améliorer la balance commerciale du pays et d'accroître la contribution du secteur au budget de l'Etat à travers la taxe sur les exportations d'animaux (la CSE).

D'autre part, les améliorations de la qualité sanitaire des produits de l'élevage permettront une réduction des toxi-infections alimentaires et, par conséquent, généreront une diminution des coûts économiques engendrés par ces maladies

### **8.3 Sur le plan institutionnel**

Les impacts du plan d'actions se mesureront principalement à travers le renforcement des organisations et groupements de producteurs ainsi que des associations d'acteurs des secteurs de la transformation et de la commercialisation de produits animaux: renforcement organisationnel et fonctionnel, renforcement des capacités de services et de la gamme des services offerts, renforcement de la légitimité et de la représentativité des OP et des capacités de représentation et de négociation, plus grande participation des OP à la définition des politiques et programmes d'appui à la filière.

Le Comité national d'orientation et de pilotage du PA-BV permettra à l'Etat d'exercer ses missions régaliennes d'orientation, de suivi et de contrôle des programmes de développement.

#### **8.4 En matière sociale et environnementale**

Les impacts sociaux et environnementaux du plan d'actions se traduiront par une diminution des tensions et conflits entre les éleveurs et les autres usagers des ressources naturelles. Les actions du plan permettront également de générer une amélioration notable du disponible "ressources pastorales", ainsi qu'une plus forte sécurité d'accès et d'exploitation de ces ressources.

Les actions d'alphabétisation financées par le plan d'actions contribueront à la réduction de la marginalisation des analphabètes, et l'accès des femmes et des jeunes à de nouvelles compétences sera facilité.

### **9 HYPOTHESES ET RISQUES**

D'une façon générale, l'exécution et la réussite du plan d'actions sont conditionnées par les hypothèses majeures suivantes.

**La coordination des interventions:** comme cela a été indiqué dans l'étude diagnostique des filières BV et PR<sup>16</sup>, plusieurs projets interviennent déjà en appui aux filières agro-pastorales (notamment PAFASP, PROFIL, PADAB-II). Afin d'éviter des redondances et des difficultés en cours d'exécution, il est essentiel que le PA-BV et ces différents projets développent des mécanismes de concertation, d'harmonisation et d'alignement de leurs stratégies et approches du secteur de l'élevage.

**L'existence et la disponibilité d'opérateurs compétents et disponibles au niveau local.** Une grande partie des activités seront sous-traitées à des opérateurs institutionnels et privés. Etant donné que de nombreux projets de développement local font déjà appel à ces mêmes opérateurs, il existe un risque que le PA-BV ne trouve pas parmi les prestataires de services des cadres expérimentés disponibles. Il existe également un risque que les petites entreprises et les tâcherons chargés des aménagements et des constructions ne disposent pas de personnel capable de mener à bien ces travaux avec les bénéficiaires.

**L'application des lois relatives au pastoralisme et à la gestion de l'eau.** L'alimentation des ruminants domestiques dans les systèmes d'élevage bovin traditionnels, les plus dominants dans le pays, reposera pour longtemps encore sur une exploitation extensive des ressources naturelles. A ce titre, les parcours naturels et les points d'eau constituent des facteurs de production indispensables pour l'éleveur. Il importe donc que l'exploitation de ces ressources par les différents usagers ne se fasse pas au détriment de l'élevage. Dans cette optique, les textes d'application de la Loi d'orientation relative au pastoralisme et de la Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau devraient être mis rapidement en œuvre. En outre, la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural devrait aplanir définitivement les velléités de revendication foncière par les ayants droit des zones pastorales aménagées (encore appelées zones pastorales d'aménagement spécial).

**L'exercice de la médecine vétérinaire privée.** Dans le cadre du renforcement de la lutte contre les maladies contagieuses et parasitaires, le Plan d'actions prévoit l'appui à l'installation de vétérinaires et de techniciens d'élevage pour exercer à titre privé la profession vétérinaire. Pour que cette action soit suivie d'effet, il est

---

<sup>16</sup> Diagnostic des filières bétail-viande et petits ruminants du Burkina Faso; Rapport final, AGRER-Statistika, janvier 2007.

nécessaire que cesse la concurrence déloyale des services publics déconcentrés du Ministère des ressources animales (DRRA et DPRA). Des dispositions devront être prises par le MRA pour éviter qu'une zone couverte par un vétérinaire ou technicien privé ne constitue pas dans le même temps un champ d'action des agents publics d'élevage pour les actes de santé animale.

Les études sur l'exercice à titre privé de la profession vétérinaire montrent que les cliniques et les cabinets dégagent une faible marge bénéficiaire. L'une des causes de la mauvaise performance de ces établissements serait liée à la vente en détail de produits vétérinaires par les grossistes. L'action d'appui à l'installation de cliniques et de cabinets vétérinaires n'aura pas d'effet significatif si la situation demeure inchangée. Aussi, est-il nécessaire que le MRA (DGSV) veille au respect des termes du Code de santé animale, notamment en ce qui concerne la division « vétérinaires grossistes » et « vétérinaires détaillants » des produits vétérinaires.

**La politique nationale d'amélioration génétique des bovins.** Le Plan d'actions ne prévoit pas le financement intégral d'un programme d'amélioration génétique des bovins, son échéance étant très courte pour un tel programme. Cependant, dans le cadre d'un programme pilote, il prendra en charge les activités préliminaires requises en supposant que des programmes d'amélioration génétique de races bovines locales, à l'instar du PSDZA et du ZEPESA seront financés et exécutés. La deuxième hypothèse importante relative à l'amélioration génétique est l'opérationnalisation du Comité National d'Amélioration Génétique au sein du MRA et l'élaboration d'une politique nationale d'amélioration génétique.

**La durée d'intervention adaptée aux enjeux à long terme.** Un plan d'actions de cette nature doit nécessairement s'inscrire dans la durée. En effet, l'impact global des actions et investissements préconisés ne pourra, en tout état de cause, se faire sentir qu'après plusieurs années d'efforts continus. C'est pourquoi, le présent plan d'actions, basé sur une durée de cinq ans, doit être considéré comme une première phase d'un plan à plus long terme.

**Un risque potentiel important** est lié à la mobilisation insuffisante et/ou discontinuée du niveau de la contribution financière de l'Etat et des bailleurs de fonds au PA-BV.

## 10 SCHEMATISATION SOUS FORME DE CADRE LOGIQUE

## CADRE LOGIQUE

### OBJECTIFS

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<b>OBJECTIF GLOBAL</b> Amélioration durable de la contribution de la filière bétail viande à la croissance de l'économie nationale et à la réduction de la pauvreté.			
<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES</b>			
<b>Domaine d'intervention n°1:</b> <b>Structuration et professionnalisation des éleveurs</b> <b>OS 1</b> <i>Les acteurs de la filière sont organisés en structures professionnelles fonctionnelles et efficaces et disposent des capacités (techniques, financières et de gestion) leur permettant d'entreprendre de manière efficiente les activités de production, de transformation et de commercialisation des produits de l'élevage bovin.</i> <b>OS 2</b> <i>Les différentes organisations professionnelles de la filière participent activement au développement harmonieux et durable du secteur de l'élevage bovin, en concertation étroite avec les autres acteurs publics et privés.</i>	- Nbre d'OP fonctionnelles (AG, CA, règlement intérieur, statuts, comptabilité, PV réunions) - % acteurs membres d'OP fonctionnelles - % acteurs satisfaits des activités des OP, Unions et Fédérations - % d'OP de la filière représentées dans les cadres de concertation locaux, régionaux, et national, dans les comités villageois de développement, dans les comités de gestion de terroirs, ...	- Rapports d'activités de la Cellule de gestion du PA-BV - Enquêtes ponctuelles (suivi-évaluation interne) - PV des réunions du Comité national d'orientation et de pilotage du PA-BV - BDD DGPSE / CPF / FEB / Inter-profession - Rapports annuels MRA - Rapports des missions de suivi-évaluation externe - Statistiques de l'élevage - Statistiques du commerce extérieur, douanes	- Coordination des interventions avec projets et programmes du secteur élevage - Adoption par toutes les parties des principes de la responsabilisation et de la participation des acteurs
<b>Domaine d'intervention n°2:</b> <b>Amélioration des conditions d'élevage et de la productivité des animaux</b> <b>OS</b> <i>Les conditions d'élevage sont améliorées et la productivité numérique et/ou pondérale des animaux dans les différents systèmes d'élevage est accrue.</i>	- Paramètres zootechniques améliorés - Revenus des producteurs en croissance dans les différents systèmes d'élevage		
<b>Domaine d'intervention n°3:</b> <b>Amélioration des maillons commercialisation / transformation</b> <b>OS</b> <i>Des produits compétitifs de l'élevage bovin sont disponibles en quantité et en qualité suffisantes pour satisfaire la demande intérieure et gagner des parts de marché au niveau international.</i>	- Taux d'exploitation du cheptel en augmentation - Taux de saisie dans les abattoirs en diminution - Volume de la consommation intérieure de viande bovine en augmentation - Volume des exportations d'animaux sur pied et de viande en augmentation		

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES (suite)</b>			
<b>Domaine d'intervention n°4:</b> <b>Facilitation de l'accès aux services et systèmes de financement adaptés au secteur de l'élevage</b> <b>OS</b> Les opérateurs économiques de la filière ont accès à des services et produits financiers répondant à leurs besoins pour développer leurs activités, dans la limite de la présentation de dossiers bancables.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre d'institutions financières actives dans le secteur</li> <li>- % opérateurs de la filière (par catégories) ayant accès au crédit</li> <li>- Volume des crédits (par institutions financières) octroyés à la filière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités des institutions financières</li> <li>- Rapports d'activités de la Cellule de gestion du PA-BV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination des interventions avec projets et programmes du secteur élevage</li> </ul>
<b>Domaine d'intervention n°5:</b> <b>Système d'information et de S-E de la filière</b> <b>OS</b> Les données de base sectorielles fiables sont disponibles et actualisées régulièrement, et permettent d'apprécier les performances des acteurs aux différents niveaux de la filière et d'évaluer l'impact des actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'actions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BDD actualisée régulièrement</li> <li>- Contenu de la BDD</li> <li>- Nbre et fréquence consultations BDD</li> <li>- Revenus des acteurs aux différents niveaux de la filière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BDD (MRA/DGPSE)</li> <li>- Résultats enquêtes rentabilité sur échantillon acteurs de la filière</li> </ul>	

**RESULTATS**

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<b>RESULTATS</b>			
<b>Domaine d'intervention n°1: Structuration et professionnalisation des éleveurs</b>			
<b>RESULTATS CONTRIBUANT A LA REALISATION DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 1</b>			
<p>1.1 Les groupements d'éleveurs sont identifiés, leurs activités et leur fonctionnement sont connus, leurs contraintes et besoins sont recensés.</p> <p>1.2 Les éleveurs participent au fonctionnement des OPE et de leurs fédérations, et paient régulièrement leurs cotisations.</p> <p>1.3 Les OPE et les fédérations disposent des moyens financiers nécessaires à leur fonctionnement.</p> <p>1.4 Les éleveurs sont régulièrement informés des activités de leurs organisations.</p> <p>1.5 Les OP d'éleveurs bénéficient d'un suivi régulier.</p> <p>1.6 Les groupements apportent des services à leurs membres</p> <p>1.7 Les éleveurs sont représentés dans les structures de développement à tous les niveaux.</p> <p>1.8 Les éleveurs participent aux structures locales de gestion concertée de l'espace.</p> <p>1.9 Les éleveurs sont formés à l'élaboration de projets et à la recherche de financements.</p> <p>1.10 Les fils d'éleveurs sont formés aux métiers de l'élevage.</p> <p>2.1 Les faitières des organisations de commerçants / transformateurs sont représentatives des groupements de base.</p> <p>2.2 Les acteurs sont impliqués dans la gestion du SIM-B</p> <p>2.3 Les acteurs connaissent les lois et réglementations des différents pays.</p> <p>2.4 Les acteurs améliorent la qualité de leurs activités..</p>	<p>- Base de données CPF actualisée et complétée</p> <p>- Nbre OPE ayant un règlement interne, des statuts, une comptabilité, des PV de réunion</p> <p>- Fréquence des CA et AG des OP et des faitières</p> <p>- % membres OP en règle de cotisation</p> <p>- Budget et programme annuel des OP</p> <p>- Sources de financement des OP</p> <p>- Nbre et sujets des émissions / communiqués média</p> <p>- % OP avec suivi régulier (nbre visites/an)</p> <p>- Nbre et types de services apportés</p> <p>- Nbre et % éleveurs dans les structures concernées</p> <p>- Nbre éleveurs formés</p> <p>- Nbre projets élaborés / financés</p> <p>- Nbre fils d'éleveurs avec formation</p> <p>- % des OP de base membres actifs des organisations faitières</p> <p>- Nbre acteurs participant à la collecte des données</p> <p>- Nbre formations et participants sur le sujet</p> <p>- Cfr domaines suivants</p>	<p>- Rapports d'activités de la Cellule de gestion du plan d'actions</p> <p>- Rapports des missions de suivi externe</p> <p>- PV des réunions du Comité national d'orientation et de pilotage</p> <p>- PV CA et AG des OP et des faitières</p> <p>- Comptabilité et bilan annuel des OP</p> <p>- Radios locales et nationales</p> <p>- Rapports faitières et MRA</p> <p>- Rapports activités OP</p>	<p>- Prestataires de services effectivement compétents et disponibles au moment de l'exécution des contrats</p> <p>- Contrôle et suivi rigoureux des prestataires par la CGP</p> <p>- Adhésion des producteurs à l'approche de développement participatif</p>
<b>RESULTATS CONTRIBUANT A LA REALISATION DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 2</b>			
<p>3.1 Les associations de base des professionnels de la filière sont identifiées.</p> <p>3.2 Les acteurs participent aux structures de concertation sur l'élevage au niveau local, provincial, régional, national.</p> <p>3.3 Les professionnels se constituent en interprofession.</p> <p>3.4 Les professionnels participent aux comités de gestion des différentes infrastructures.</p>	<p>- BDD MRA ou MCPEA</p> <p>- Existence et composition des cadres de concertation</p> <p>- Comité interprofessionnel fonctionnel</p> <p>- % d'OP représentées dans le comité interprof.</p> <p>- Nbre de comités de gestion fonctionnels</p>	<p>- Rapports d'activités de la Cellule de gestion du plan d'actions</p> <p>- Rapports des missions de suivi externe</p> <p>- PV des réunions du Comité national d'orientation et de pilotage</p>	<p>- Prestataires de services effectivement compétents et disponibles au moment de l'exécution des contrats</p> <p>- Contrôle et suivi rigoureux des prestataires par la CGP</p> <p>- Adhésion des acteurs à l'approche de développement participatif</p>

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<b>RESULTATS (suite)</b>			
<p><b>Domaine d'intervention n°2:</b> <b>Amélioration des conditions d'élevage et de la productivité des animaux</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'accès et l'exploitation durable des ressources pastorales sont sécurisés.</li> <li>2. La situation alimentaire et nutritionnelle du bétail est améliorée pendant la saison sèche.</li> <li>3. La situation sanitaire du cheptel bovin est améliorée.</li> <li>4. Le potentiel génétique des bovins est amélioré.</li> <li>5. Le dispositif de prévention et de gestion des effets néfastes des sécheresses et des crises est fonctionnel.</li> <li>6. La gestion technico-économique des opérations d'embouche est maîtrisée par les éleveurs.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêtés d'application de la LORP adoptés et vulgarisés</li> <li>- Nbre et superficies zones pastorales sécurisées aménagées</li> <li>- Km pistes à bétail aménagées</li> <li>- Nbre et types infrastructures pastorales aménagées</li> <li>- Quantité stocks fourragers constitués</li> <li>- Quantité SPA / SPAI stockés</li> <li>- Superficies cultivées et quantités de fourrages produits</li> <li>- Taux de couverture vaccinale, nbre traitements</li> <li>- Nbre cabinets vétérinaires fonctionnels</li> <li>- Nbre de prélèvements et analyses par an (RESUREP)</li> <li>- Nbre et races animaux introduits</li> <li>- Nbre doses de semences produites / conservées</li> <li>- Nbre vaches inséminées par an et taux de succès</li> <li>- Disponibilité d'un bilan pastoral saisonnier</li> <li>- Fonds de roulement disponible</li> <li>- Stocks alimentaires de sécurité constitués</li> <li>- Résultats de l'analyse de la rentabilité financière des ateliers d'embouche (cfr domaine 5)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités de la Cellule de gestion du plan d'actions</li> <li>- Rapports des missions de suivi externe</li> <li>- Rapports d'activités du MRA</li> <li>- PV des réunions du Comité national d'orientation et de pilotage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Application rigoureuse des lois relatives au pastoralisme et à la gestion de l'eau</li> <li>- Prestataires de services effectivement compétents et disponibles au moment de l'exécution des contrats</li> <li>- Contrôle et suivi rigoureux des prestataires par la CGP</li> <li>- Etat accepte de réduire la TVA sur les produits vétérinaires</li> <li>- Absence de concurrence entre vétérinaires privés et personnel des services vétérinaires du MRA</li> <li>- La politique nationale d'amélioration génétique est élaborée et mise en oeuvre</li> </ul>

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<p><b>RESULTATS (suite)</b></p> <p><b>Domaine d'intervention n°3: Amélioration des maillons commercialisation / transformation</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'état général des bovins sur pied et la qualité sanitaire et nutritionnelle des viandes produites répondent aux exigences de la consommation intérieure et du marché international.</li> <li>2. Les caractéristiques et l'évolution des indicateurs économiques sur les marchés intérieurs, sous régionaux et internationaux de bétail bovin sont connues et maîtrisées par les acteurs.</li> <li>3. La commercialisation et la transformation des produits de l'élevage bovin sont facilitées, satisfont la demande intérieure et gagnent de parts de marché au niveau international.</li> <li>4. La faisabilité technique et économique d'unités de transformation et valorisation des sous-produits de la filière est démontrée.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Texte de loi et arrêtés d'application réglementant l'accès aux diverses professions de la filière</li> <li>- Cahier des charges pour chaque profession de la filière</li> <li>- Grille de classification animaux sur pied et viandes adoptée et utilisée par les acteurs</li> <li>- Nbre de séances de formation et nbre de participants par catégorie sur les normes et les règlements sanitaire, du commerce international</li> <li>- Personnel affecté à l'inspection sanitaire en augmentation</li> <li>- SIM-Bétail fonctionnel sur l'ensemble du territoire</li> <li>- Fréquence de diffusion des bulletins d'information selon les différents médias (SIM, règlements du commerce bétail et viande, etc.)</li> <li>- Nbre de marchés à bétail aménagés avec comité de gestion fonctionnel</li> <li>- Nbre d'unités d'abattage du bétail conformes aux normes</li> <li>- Nbre de boucheries conformes aux normes</li> <li>- Bourse de fret bétail fonctionnelle</li> <li>- Nbre de camions frigorifiques et isothermes affectés au transport de la viande</li> <li>- Nbre de wagons et fréquence de transport des animaux (/mois, /an)</li> <li>- Rapports d'étude de faisabilité pour valorisation sous-produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités de la Cellule de gestion du plan d'actions</li> <li>- Rapports des missions de suivi externe</li> <li>- PV des réunions du Comité national d'orientation et de pilotage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhésion des différents acteurs de la filière pour l'élaboration de textes réglementaires consensuels</li> <li>- Différentiel de prix appliqué pour les produits conformes aux normes</li> <li>- Les différents acteurs collaborent activement pour approvisionner le SIM en données fiables</li> <li>- "Tracasseries" réduites sur les routes de l'exportation</li> </ul> <p><u>Risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apparition de foyers de maladies empêchant les exportations légales de bétail et de viande</li> <li>- Augmentation du coût du carburant, avec réduction de la compétitivité des viandes à l'export.</li> </ul>

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<p><b>RESULTATS (suite)</b></p> <p><b>Domaine d'intervention n°4: Facilitation de l'accès aux services et systèmes de financement adaptés au secteur de l'élevage</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Des relations de confiance et de partenariat sont établies entre les acteurs de la filière et les institutions financières.</li> <li>Des services financiers adaptés à la filière sont élaborés, fonctionnels et facilement accessibles aux divers opérateurs de la filière.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre d'institutions financières et d'OP ayant participé aux réunions d'information et de concertation</li> <li>Nbre d'OP dont les cadres ont reçu une formation en matière de crédit</li> <li>Nbre IMF installées avec appui PA-BV</li> <li>Nbre et valeur totale des dossiers de crédit instruits par types d'acteurs</li> <li>% de crédits accordés par rapport aux crédits sollicités, par types d'acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'activités de la Cellule de gestion du plan d'actions</li> <li>Rapports des missions de suivi externe</li> <li>PV des réunions du Comité national d'orientation et de pilotage</li> <li>Rapports internes banques et IMF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les acteurs adhèrent aux conditions de financement des institutions de crédit</li> </ul>
<p><b>Domaine d'intervention n°5: Système d'information et de S-E de la filière</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Les paramètres zootechniques du cheptel sont actualisés.</li> <li>Le suivi des ressources pastorales est amélioré.</li> <li>La BDD statistiques du MRA est renforcée, étendue et alimentée régulièrement de données fiables et pertinentes.</li> <li>La rentabilité micro-économique des activités aux différents niveaux de la filière est connue.</li> <li>Le flux d'informations sur la filière est facilité et accessible aux différents acteurs.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Paramètres zootechniques actualisés disponibles</li> <li>Disponibilité d'un bilan pastoral périodique</li> <li>Rapports et communiqués périodiques sur l'état des pâturages</li> <li>BDD fonctionnelle</li> <li>Résultats d'enquêtes sur échantillon d'acteurs</li> <li>Nbre visiteurs site WEB</li> <li>Nbre lecteurs bulletins d'informations sur la filière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'activités de la Cellule de gestion du plan d'actions</li> <li>Rapports des missions de suivi externe</li> <li>PV des réunions du Comité national d'orientation et de pilotage</li> </ul>	

**ACTIVITES**

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<p><b>ACTIVITES</b> <b>Domaine d'intervention n°1:</b> <b>Structuration et professionnalisation des éleveurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation et utilisation de la base de données professionnelles élaborées pour la CPF</li> <li>- Formation alphabétiseurs et alphabétisation des éleveurs</li> <li>- Formation à la gestion des groupements et organisations faïtières</li> <li>- Formation animateurs endogènes</li> <li>- Affectation fonds FODEL aux OPE</li> <li>- Etude prélèvements sur la commercialisation</li> <li>- Formation à la gestion économique des activités</li> <li>- Formation à la communication</li> <li>- Emissions radios d'information/formation</li> <li>- Suivi des OP par les faïtières</li> <li>- Appui-conseil du MRA</li> <li>- Etude sur les possibilités d'appui-conseil par secteur privé</li> <li>- Voyages d'études</li> <li>- Formation sur la décentralisation, sur la gestion concertée de l'espace, sur l'élaboration de projets, la recherche de financements</li> <li>- Formation sur la réglementation du commerce des animaux, l'exercice des professions de la filière</li> <li>- Appui à la création de structures de concertation sur l'élevage</li> <li>- Appui à la création de l'interprofession</li> <li>- Formations techniques à la demande</li> </ul>	<p><b>RESSOURCES (FCFA)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation 2.276.090.000</li> <li>- Etudes 37.920.000</li> <li>- Equipements, matériels 103.000.000</li> <li>- Travaux 200.000.000</li> <li><b>TOTAL 2.617.010.000</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Devis-programmes</li> <li>- Contrats de prestations de services</li> <li>- Rapport d'audit</li> </ul>	

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<b>ACTIVITES (suite)</b>	<b>RESSOURCES (FCFA)</b>		
<b>Domaine d'intervention n°2: Amélioration des conditions d'élevage et de la productivité des animaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter et vulgariser des textes d'application de la LORP</li> <li>- Sécuriser, aménager et gérer les zones à vocation pastorale</li> <li>- Identifier, protéger et aménager les pistes à bétail traditionnelles</li> <li>- Former les éleveurs à la gestion rationnelle des pâturages naturels et des troupeaux</li> <li>- Valoriser des zones à vocation pastorale</li> <li>- Améliorer les conditions d'abreuvement du cheptel bovin</li> <li>- Organiser la transhumance nationale et transfrontalière</li> <li>- Intensifier la fauche, le conditionnement et la conservation des fourrages naturels</li> <li>- Valoriser les sous-produits agricoles</li> <li>- Appui au développement de la production fourragère</li> <li>- Appui à l'approvisionnement en SPAI</li> <li>- Mise au point et vulgarisation de rations types</li> <li>- Renforcement de la lutte contre les maladies contagieuses et parasitaires dans les élevages extensifs</li> <li>- Appui à l'installation de vétérinaires privés</li> <li>- Renforcer la surveillance épidémiologique des maladies prioritaires</li> <li>- Suivi sanitaire rapproché des ateliers d'embouche</li> <li>- Elaborer et mettre en oeuvre un programme pilote d'amélioration génétique</li> <li>- Appuyer l'introduction de nouveaux gènes pour le croisement ou la substitution des génotypes locaux</li> <li>- Promouvoir l'insémination artificielle (IA)</li> <li>- Mettre en place un dispositif d'alerte précoce sur les risques de crises fourragères et hydriques</li> <li>- Mettre en place un dispositif opérationnel de gestion des crises alimentaires du bétail</li> <li>- Appuyer les éleveurs traditionnels affectés à reconstituer leur troupeau après crise</li> <li>- Elaborer des outils spécifiques pour la conduite et le suivi des ateliers d'embouche</li> <li>- Renforcer les capacités managériales des promoteurs d'opérations d'embouche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes 101.000.000</li> <li>- Assistance technique 333.000.000</li> <li>- Information/communication 290.000.000</li> <li>- Appui conseil 239.200.000</li> <li>- Equipements, matériels 1.463.000.000</li> <li>- Travaux 3.600.000.000</li> <li>- Intrants 1.125.000.000</li> </ul> <p><b>TOTAL 7.151.200.000</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Devis-programmes</li> <li>- Contrats de prestations de services</li> <li>- Rapport d'audit</li> </ul>	

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<b>ACTIVITES (suite)</b>	<b>RESSOURCES (FCFA)</b>		
<b>Domaine d'intervention n°3: Amélioration des maillons commercialisation / transformation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et vulgarisation de la législation et des normes relatives aux différents maillons de la filière</li> <li>- Elaboration et mise en œuvre des grilles de classement des animaux et des carcasses de bovins</li> <li>- Renforcement des moyens en personnel et en équipements pour assurer un contrôle vétérinaire efficace et régulier des opérateurs, des produits et des structures de commercialisation et de transformation</li> <li>- Sensibilisation, information et formation des acteurs (du commerçant au consommateur) sur l'importance de l'hygiène, sur la législation en vigueur et les normes à respecter en matière d'hygiène et salubrité des viandes</li> <li>- Renforcement du dispositif de suivi et de collecte des indicateurs et mercuriales sur les marchés (SIM-BV)</li> <li>- Etude des circuits et modes de transport et de distribution de la viande dans les grandes agglomérations du pays</li> <li>- Etude de consommation de viande bovine</li> <li>- Amélioration des infrastructures de commercialisation du bétail et de la viande</li> <li>- Amélioration des infrastructures de transformation de la viande</li> <li>- Amélioration des conditions et moyens de transport du bétail et de la viande</li> <li>- Etude de faisabilité de la collecte et valorisation du sang et des os en alimentation animale.</li> <li>- Etude de faisabilité de la collecte, du traitement et la valorisation des matières stercoraires en fertilisation des sols de cultures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes 113.500.000</li> <li>- Formation 108.000.000</li> <li>- Information/communication 34.000.000</li> <li>- Appui fonctionnement 1.230.000.000</li> <li>- Equipements, matériels 157.500.000</li> <li>- Travaux 3.685.000.000</li> </ul> <p><b>TOTAL 5.328.000.000</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Devis-programmes</li> <li>- Contrats de prestations de services</li> <li>- Rapport d'audit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marché de travaux et contrats de services passé en temps utile</li> </ul>

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<b>ACTIVITES (suite)</b>	<b>RESSOURCES (FCFA)</b>		
<b>Domaine d'intervention n°4:</b> <b>Facilitation de l'accès aux services et systèmes de financement adaptés au secteur de l'élevage</b> - IEC sur les services et systèmes de financement - Appui aux acteurs pour la préparation/évaluation de leurs plans de financement et pour le suivi des projets financés - Elaboration de produits financiers adaptés - Appui à l'extension de réseaux d'IMF - Mise en place d'un fonds d'investissement pour l'élevage	- Etudes 8.000.000 - Formation 120.000.000 - Information/communication 12.500.000 - Appui fonctionnement 100.000.000 - Equipements, matériels 6.000.000 - Assistance technique 6.000.000  <b>TOTAL 252.500.000</b>	- Devis-programmes - Contrats de prestations de services - Rapport d'audit	
<b>Domaine d'intervention n°5:</b> <b>Système d'information et de S-E de la filière</b> - Enquête sur les paramètres dynamiques des troupeaux - Suivi des pâturages par imagerie satellitaire - Renforcement des capacités de la DGPSE du MRA - Formation à l'analyse économique et financière - Création d'un site WEB	- Formation 52.000.000 - Information/communication 7.000.000 - Appui fonctionnement 7.000.000 - Equipements, matériels 7.500.000 - Enquêtes 22.500.000  <b>TOTAL 96.000.000</b>	- Devis-programmes - Contrats de prestations de services - Rapport d'audit	

## 11 CONCLUSION

Le Plan d'actions s'inscrit directement à travers ses objectifs, domaines d'interventions et actions au sein des priorités nationales de développement telles que définies dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), la Stratégie de développement rural (SDR) et le Plan d'actions et programme d'investissements du secteur de l'élevage (PAPISE).

Les facteurs favorables à la mise en œuvre du plan d'action pour le développement de la filière bétail viande sont constitués par:

- La volonté politique de soutenir le secteur de l'élevage considéré comme un des piliers de l'économie nationale.
- Le Burkina Faso dispose du potentiel pour l'intensification de la production bovine: cheptel numériquement important, existence de marges appréciables en termes d'amélioration des productions et des productivités, bonne rentabilité financière des différents systèmes d'élevage.
- Les bonnes perspectives de croissance de la demande en produits tant sur le marché national que sur les marchés régionaux.

Le coût du plan d'actions est élevé (16,236 milliards de FCFA sur 5 ans), mais il faut se rappeler que la part des investissements publics dans le secteur de l'élevage a été particulièrement faible au cours des dernières années et qu'il y a dès lors un déficit et un retard de financement à combler.

**ANNEXES**

## **ANNEXE 1**

### **Récapitulatif des activités proposées selon les systèmes d'élevage**

Activités	Systèmes transhumants	Systèmes sédentaires	Embouche familiale	Embouche commerciale
Activité 1.1. Adopter et vulgariser les textes d'application de la Loi d'orientation relative au pastoralisme, cadre juridique de référence pour l'accès et l'exploitation durable des ressources pastorales ;	X	X		
Activité 1.2. Inventorier et cartographier les espaces à vocation pastorale (zones pastorales et zones de pâture villageoises ou inter-villageoises) et les espaces pastoraux stratégiques (bas-fonds, bourgoutières) ;	X	X		
Activité 1.3. Sécuriser et aménager les zones à vocation pastorales et les espaces pastoraux stratégiques au terme d'un processus de négociation impliquant tous les acteurs concernés ;	X	X		
Activité 1.4. Identifier, protéger et aménager les pistes à bétail traditionnelles (pistes d'accès, pistes de commercialisation et pistes/couloirs de transhumance) au terme d'un processus de négociation impliquant tous les acteurs ;	X	X		X
Activité 1.5. Actualiser et cartographier le réseau national de pistes à bétail d'envergure nationale ou régionale ;	X			X
Activité 1.6. Former les éleveurs à la gestion rationnelle des pâturages naturels (formation à l'approche holistique) et des troupeaux dans les zones à vocation pastorale aménagées et dans les autres systèmes d'élevage traditionnels (stabilisation des effectifs, gestion raisonnée de la reproduction, amélioration de la productivité, etc.) ;	X	X		
Activité 1.7. Valoriser les zones à vocation pastorale par la définition d'objectifs de production clairs et l'intensification des systèmes d'élevage traditionnels ;	X	X		
Activité 1.8. Améliorer les conditions d'abreuvement du cheptel bovin par la création de nouveaux points d'eau dans les espaces pastoraux sécurisés (zones à vocation pastorale, pistes de transhumance, campements d'éleveurs) et en éliminant les entraves d'accès aux points d'eau à usage mixte ;	X	X		
Activité 1.9. Organiser la transhumance nationale et transfrontalière par la production de CNT et CIT, l'information et la sensibilisation des éleveurs et des autres acteurs concernés sur les textes réglementaires (nationaux et régionaux) de la transhumance avec utilisation des médias (radio rurale, radios communautaires, etc.).	X			
Activité 2.1. Intensifier les actions de fauche, de conditionnement et de conservation des fourrages naturels ;	X	X	X	X
Activité 2.2. Valoriser les sous-produits agricoles par la collecte, le conditionnement, le traitement	X	X	X	X

Activités	Systèmes transhumants	Systèmes sédentaires	Embouche familiale	Embouche commerciale
(chimique ou mécanique) et la conservation des pailles de céréales cultivées (sorgho, mil) et des fanes de légumineuses (niébé, arachide) ;				
Activité 2.3. Développer la production fourragère par la promotion des soles fourragères, des jachères fourragères améliorantes, des parcelles pastorales et de la bourgouculture ;	X	X	X	
Activité 2.4. Appuyer l'approvisionnement en SPAI (tourteaux de coton, aliment bétail, mélasse, son de blé) ;	X	X	X	X
Activité 2.5. Appuyer la mise en place d'infrastructures (magasins, fenils) et l'acquisition d'équipements et matériels pour la collecte, le conditionnement, le traitement et la conservation des aliments ;	X	X		
Activité 2.6. Etude pour la mise au point et la vulgarisation de rations-types adaptés, efficaces et à moindre coût selon les zones agro-écologiques, les systèmes d'élevage et les saisons.	X	X	X	X
Activité 3.1. Renforcer la lutte contre les maladies contagieuses et parasitaires dans les élevages extensifs par la construction de parcs de vaccination, la détaxation des intrants vétérinaires et l'appui à l'installation de vétérinaires (cliniques vétérinaires) et de techniciens d'élevage (cabinets de soins) pour l'exercice à titre privé de la profession vétérinaire dans les zones non ou peu couvertes ;	X	X	X	X
Activité 3.2. Renforcer la surveillance épidémiologique des maladies prioritaires à travers un appui au RESUREP ;	X	X		
Activité 3.3. Réaliser un suivi sanitaire rapproché des ateliers d'embouche bovine.			X	X
Activité 4.1. Appui à la mise en œuvre d'actions préparatoires (marquage des animaux, formation et sensibilisation à la castration ou conduite séparée des mâles non destinés à la reproduction, élimination des génisses non destinées au renouvellement, etc.) à la mise en place d'un programme de sélection à noyau ouvert basé sur les critères de production (viande et mixte) ;	X	X		
Activité 4.2. Appuyer l'introduction de nouveaux gènes pour le croisement ou pour la substitution des génotypes locaux avec des races africaines (Azawak, Sokoto-Gudali, Gobra) ou extra-africaines (Montbeliard) ;		X	X	X
Activité 4.3. Promouvoir l'insémination artificielle dans les élevages bovins semi-intensifs et intensifs, y compris dans les zones pastorales aménagées, par le renforcement des capacités du Centre d'IA de Loubila, la formation de techniciens à l'insémination artificielle et la subvention de l'IA.		X	X	X

Activités	Systèmes transhumants	Systèmes sédentaires	Embouche familiale	Embouche commerciale
Activité 5.1. Mettre en place un dispositif de suivi permanent des ressources pastorales au sol et par imagerie satellitaire avec l'appui du Centre AGRHYMET ;	X	X		
Activité 5.2. Appuyer les organisations professionnelles d'éleveurs pour la constitution de stocks alimentaires de sécurité (foin, pailles, SPA, SPAI) ;	X	X		
Activité 5.3. Appuyer les éleveurs traditionnels ayant perdu tout ou partie de leur troupeau à le reconstituer en mettant à leur disposition des noyaux de reproducteurs à prix subventionné à partir d'un fonds de reconstitution du cheptel.	X	X		
Activité 6.1. Élaborer des fiches technico-économique pour la conduite des ateliers d'embouche ;			X	X
Activité 6.2. Elaborer des outils spécifiques pour le suivi financier et économique des ateliers d'embouche ;			X	X
Activité 6.3. Mettre en place un système d'appui-conseil adapté, public ou privé, voire au sein des organisations professionnelles d'éleveurs ;			X	X
Activité 6.4. Former les éleveurs et les techniciens à la gestion technico-économique des opérations d'embouche ;			X	X
Activité 6.5. Faciliter l'accès à un crédit adapté aux activités d'embouche bovine (cf Domaine d'actions sur le crédit)			X	X

## ANNEXE 2

### Liste des participants à l'atelier de validation du 26/06/2007

NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	
01	PALM.B Jules	DRRA BMH
02	YAMEOGO Adama	DPRÀ MHN
03	KONE Dogobié	DPRÀ BANWA
04	ABGA Abdel	PDEL-LG
05	OUATTARA Lassina	DPRÀ Boulgou
06	KANYALA Odette	DPRÀ/Ziro
07	GAMPINI Philippe	DRRA Kourittenga
08	DIALLO Yocouba	DRRA Yagha
09	SAWADOGO Moumouni	DRRA Cascades
10	OUEDRAOGO Paul	DPRÀ Léraba
11	TANKOANO Y Pascal	DPRÀ Comoé
12	SOUIWEMA Adama	DRRA-Centre Sud
13	BADIARA Léon	DAG
14	NEBIE Sanata	ATSEB
15	VEBAMA Ali	DPRÀ/Noumbiel
16	KABRE Augustin	Chef projet Azawak
17	SIMPORE Saïdou	DPRÀ/K
18	TUINA Stéphane	DPRÀ/GNZ
19	ZABSONRE N. Alexis	PMVVN/Tenko
20	TOE Ousmane	DPRÀ Zandoma
21	KONATE Souleymane	DPRÀ/Souro
22	TRAORE Cléophas	DPRÀ/TUY
23	OUEDRAOGO Boukary	DPRÀ/Bougouriba
24	TOE P. Herman	DPRÀ/Boulkiemdé
25	ZOUGRANA Vincent	DPRÀ/Sanguié
26	SONGRE Sabine	ENESA/MRA
27	BAKOUAN B. Patrice	DRRA/CO
28	DIANDA Nini Pascal	DRRA/Nord
29	BARRY Tidjani	CNC/RA
30	KALISSANI Koagni André	DPRÀ/Kourwéogo
31	DIONI Laboané	DPRÀ/Gnagna
32	PARE T. Aimé	CMAp(Ouaga)
33	LOMPO Danani	DPRÀ Soum/Djibo
34	OUEDRAOGO H Joseph	PDA
35	DIÉSSONGO Aminou	DPRÀ Nahouri
36	PINDE Souleymane	DPRÀ/Oudalan
37	OUIBGA Joackim	DPFA
38	COULIBALY Oumar	AT/DEP/MAHRH
39	COULIBAY Oula	DGPA/MRA
40	TANKOANO Augustin	DPRÀ/TAPOA
41	DLISTE Yves	Coop Autriche

42	YE Bani Edith	DPRÀ Ooubritenga
43	PARKOUDA Sibiri	SP/CPSA
44	TOE Brehima	DPRÀ/Passoré
45	DIABATE Boureima	PDES-II
46	KALKOUMDO Gustave	DRRA/CN
47	TRAORE Ladji	DPRÀ KénéDougou
48	ILBOUDO Dominique	DRRA HBS
49	KABORE Joseph	DPRÀ/Zounwéogo
50	NIKIEMA Etienne	DPRÀ Ioba
51	YERBANGA Barké Issa	DPRÀ/Séno
52	YE O. Herman	DPRÀ/Kossi
53	KONGO Saïdou	DPRÀ Namentenga
54	TOURE Ousmane	DRRA Centre
55	GUISSOU Tanga	ITS/MRA
56	BAMBARA Clément	DPRÀ Sanmatenga
57	MANDE Charles Dieudonné	COVEP
58	OUEDRAOGO Boureima	DPRÀ Bazèga
59	OUEDRAOGO Prosper	DRRA/ SO
60	NEBIE Damani Edmond	DPRÀ/CO Léo
61	KABORE Nathalie	DRRA/C/Est
62	GNOUMOU HAOUA	DVRD
63	ZOUNGRANA Hervé	PDAV
64	SAWADOGO Ousmane	DRRA/Shl
65	SAWADOGO Joseph	DPPRA yatenga
66	DRAME Boubakari	DPRÀ Nayala
67	BOUNTOULOGOUE SOME Joceline	SOPAO
68	ZOUNGRANA W Rigi	DPRÀ Balé
69	KABORE M.Jean Marie	DRRA/PCL
70	BARRY Sékou	ONV
71	OUEDRAOGO Désiré	DPRÀ/Kompienga
72	SABA Sékou Idrissa	DPRÀ/Loroum
73	OUEDRAOGO Saïdou	DRRA/PONI
74	BAMBARA Xaxier	Cabinet/MRA
75	ZOMA Zéphirin	DPRÀ BAM
76	SALOU Drissa	DRRA-Est
77	TIEMTORE Salifo	DGEAP
78	BADDO Adolph »	SG/MRA
79	BARRY Antarou	UNACEB
80	COMBARY Evariste Thiérry	DRRA Koulpéogo
81	BASSINGA Augustin	DPRÀ Houet
82	SAYORE O. Pierre	DSAN
83	OUEDRAOGO P. Maxime	PDEL-LG
84	OUEDRAOGO Mamadou	PATTEC
85	PARE Mamadou	DGSV
86	BOKOUM Oumar Arzan	FEB/Ouaga
87	BANAON Pinidié	DCPM/MRA
88	SOMDA N Romuald	DCPM/MRA
89	KINDA Michel	ACSD/Dori
90	OUEDRAOGO Salifou	Producteur/Gorom
91	DICKO Katiri	FNFBV

92	SIMPORE Jean	DPCAS
93	THIOMBIANO Maurice	SP/CPSA
94	SANA Oumarou	DEP/MRA
95	OUEDRAOGO Lucie	DEP/MAHRH
96	BADO Augustine	UNABOC
97	TAMBOURA Hamidou	Consultant
98	MILLOGO Lagassani	DPRA Gourma
99	YONLI H. Pierre	DPRA Komandjari
100	YOUL Sansan	DGEAP

## ANNEXE 3

### Termes de référence de l'étude

#### Sigles et abréviations

CFA	Communauté Financière d'Afrique
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
ENEC II	Deuxième Enquête Nationale sur les Effectifs du Cheptel
IEPC	Initiative Elevage Pauvreté et Croissance
JITAP	Programme Intégré Conjoint d'Assistance Technique à des Pays moins avancés et autres pays africains
MRA	Ministère des Ressources Animales
PAPISE	Plan d'Action et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
FEB	Fédération des Eleveurs du Burkina Faso
UNABOC	<b>Union Nationale des Bouchers et Charcutiers</b>
UNACEB,	Union Nationale des Commerçants Exportateurs du Bétail
UNAEB	Union Nationale des Exportateurs du Bétail

## CONTEXTE

### *ÉTAT DES LIEUX*

L'économie burkinabè repose essentiellement sur le secteur rural qui représente environ 40 à 41% du PIB<sup>17</sup>. La part de l'élevage dans le PIB serait de 10 à 12%<sup>18</sup>. La part des produits animaux, y compris les cuirs et peaux, dans la valeur des exportations du pays est d'environ 24 à 26 % soit le deuxième poste en importance après le coton.

L'élevage constitue la source principale de revenus pour une partie non négligeable des ménages ruraux. Près de 86 %<sup>18</sup> de la population active tirent entièrement ou partiellement leurs revenus de l'élevage. Il est un mode d'épargne pour les producteurs et contribue à la lutte contre la pauvreté en milieu rural : ventes d'animaux en période de difficulté alimentaire pour acheter de la nourriture.

En dépit de cette importance dans l'économie nationale, les investissements publics restent encore modestes et représentent à peine 1,5% de l'ensemble des ressources consacrées au développement. Face à cette situation et au regard des potentialités certaines en matière d'élevage, le Gouvernement a adopté en octobre 2000 un Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Elevage (PAPISE). Un exercice de relecture de ce document de politique sectorielle est en cours.

Le Secteur de l'Elevage possède d'importantes potentialités notamment la disponibilité d'un important cheptel composé essentiellement des espèces suivantes (SSA<sup>19</sup>, 2004) :

- ✓ Bovins : 7,5 millions
- ✓ Ovins : 6,9 millions
- ✓ Caprins : 10,3 millions
- ✓ Volaille (poules + pintades) : 31,4 millions

Le contexte économique régional est caractérisé par la libéralisation des échanges dans le cadre de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine). Ceci impose à notre pays de se positionner rapidement sur les filières où il possède des avantages comparatifs réels par rapport à ses voisins. La filière bétail viande est une de ces filières.

Il importe également de prendre en compte les orientations stratégiques du gouvernement en matière de sécurité alimentaire/nutritionnelle et de lutte contre la pauvreté.

L'élevage qui offre plusieurs opportunités souffre cependant de certaines faiblesses telles que :

- ✓ la faible productivité des races ;
- ✓ l'alimentation du bétail globalement déséquilibrée et insuffisante dans le temps et l'espace ;
- ✓ l'insécurité foncière et l'accès difficile aux ressources naturelles (eau et pâturage) ;
- ✓ la non maîtrise de certaines pathologies ;
- ✓ des capacités de transformation insuffisamment développées ;
- ✓ des méthodes de gestion de la filière toujours traditionnelles ;

<sup>17</sup> Source : Comptes de la Nation 2001 -2002 ; INSD

<sup>18</sup> PAPISE 2000

<sup>19</sup> MRA / DEP/SSA : Les Statistiques du Secteur de l'Elevage au Burkina Faso, année 2004

- ✓ des faiblesses organisationnelles et structurelles des acteurs ;
- ✓ une faible vision prospective économique des acteurs de la filière ;
- ✓ une vision peu portée vers la conquête du marché.

Ces contraintes qui se manifestent différemment selon les filières et les systèmes de production sont un frein au développement de la filière bétail viande.

### *Situation de la filière bétail viande et de la filière des petits ruminants*

#### **Définitions**

La filière bétail/viande s'entend dans le cadre de ces termes de référence, comme la filière bovine et viande bovine. Elle se définit comme l'ensemble des actes de production, de transformation, de commercialisation et de consommation relatifs aux bovins (animaux) et à la viande bovine. De la même façon, la filière des petits ruminants se définit comme l'ensemble des actes de production, transformation, commercialisation et consommation, relatifs aux petits ruminants que sont les ovins et les caprins ainsi qu'aux produits issus des ces animaux.

Les cuirs et peaux constituant une autre filière, sont considérés ici comme un sous produit de des filières. La valorisation des cuirs et peaux, doit cependant être prise en considération dans l'analyse économique et financière de ces filières.

#### **Les systèmes d'exploitation**

##### **L'élevage bovin**

La principale caractéristique de cet élevage est qu'il reste dominé par des techniques traditionnelles de conduite du troupeau. La plus grande partie de la production nationale provient de ce système traditionnel d'élevage. En considérant le taux de croît de 2 % l'an appliqué aux données de l'ENEC II<sup>20</sup>, l'effectif du cheptel bovin est estimé en 2004 à 7,5 millions de têtes<sup>21</sup>.

Les systèmes d'exploitation des cheptels sont essentiellement les systèmes traditionnels qui s'adaptent souvent aux fluctuations climatiques par la transhumance : environ 80 % du cheptel bovin national répondrait encore au système traditionnel extensif, et 25 % en transhumance intégrale. Les effectifs par type d'élevage sont présentés dans le tableau suivant. On observe que seulement 3,3 des effectifs sont à vocation d'« embouche commerciale », 1,7% à vocation d'embouche familiale tandis que 7,9% des effectifs sont à vocation laitière.

Espèce/type d'élevage	Proportion type élevage	Effectif cheptel
Bovin transhumance gde envergure	0,123	86
Bovin transhumance petite envergure	0,123	896
Bovin sédentaire peul	0,250	1828
Bovin - Embouche familiale	0,017	124

<sup>20</sup> MRA/DEP « Enquête Nationale sur les Effectifs du Cheptel ENECII; Résultats et analyses »

<sup>21</sup> MRA/DEP Rapport statistique 2004

Espèce/type d'élevage	Proportion type élevage	Effectif cheptel
Bovin - Embouche commerciale	0,033	241
Bœufs de traction	0,200	1462
Bovin sédentaire taurin	0,176	1287
Bovin laitier semi-intensif (zébu peul)	0,050	362
Bovin laitier semi-intensif (métis)	0,024	179
Bovin laitier intensif	0,005	37
<b>Total bovin</b>	<b>1,000</b>	<b>7 313</b>

Soucre : « Plan d'actions pour le développement de la filière lait au Burkina Faso » ; calcul de l'étude à partir de l'ENEC II et de l'IEPC

#### ▪ *Elevage traditionnel*

Dans cette catégorie on peut regrouper les systèmes pastoraux et agro – pastoraux. La transhumance, grande ou petite, est le mode important de conduite de troupeaux, où l'alimentation repose quasi exclusivement sur les pâturages naturels en toutes saisons. Pour les élevages traditionnels plus ou moins sédentarisés, il est pratiqué un peu de complémentation alimentaire pendant la saison des pluies ou à la soudure, sous forme de sel, de sons de céréales locales, de résidus de culture et de SPAI (Sous produits Agro-Industriels).

La conduite des troupeaux (mode d'élevage) se fait de manière tout à fait traditionnelle : saillies naturelles saisonnées en fonction des ressources fourragères, pas de plan raisonné de sélection génétique, recours à la médecine traditionnelle (tradithérapie), pas de plan d'alimentation raisonné, insuffisance dans la gestion des ressources naturelles.

La majorité de ces élevages pratiquant une transhumance de plus ou moins grande envergure commencent depuis quelques temps à se heurter à un certain nombre de difficultés qui viennent entraver leur activité pastorale. Ces difficultés sont engendrées aussi bien par des conditions naturelles (pluviométrie irrégulière, années de sécheresse, élargissement de la zone Sahel) que par des contraintes liées à l'homme (pression foncière, appropriation ou obstruction des pistes à bétail par les agriculteurs notamment autour des points d'eau, défrichement anarchique des terres, etc.).

Les différentes études effectuées ces dernières années (IEPC, PROCORDEL, PAPISE, PAF, etc.) montrent d'ailleurs qu'une tendance à une sédentarisation plus ou moins volontaire et plus ou moins bien adaptée se met en place dans diverses zones du pays, avec une diminution globale du nombre de têtes. Mais cette sédentarisation ne s'avère pas toujours facile ou heureuse, même dans les zones pastorales prévues à cet effet, pour des raisons d'insuffisance de mesures et de moyens d'accompagnement, d'infrastructures notamment hydrauliques, de concurrence avec les agriculteurs et d'organisation et de cohésion de la part des éleveurs.

#### ▪ *Elevage Semi – intensif*

Ces types d'élevage se développent généralement autour des centres urbains et sont l'œuvre d'une diversité d'acteurs comprenant aussi bien des acteurs voulant capitaliser des revenus issus d'autres sources de rendement, comme des fonctionnaires en service ou à la retraite, des commerçants, etc., comme de jeunes éleveurs voulant

moderniser l'installation familiale et/ou ayant pris la mesure de la potentialité de l'embouche ou de la production laitière en milieu péri – urbain.

### **L'élevage de petits ruminants**

Le cheptel des petits ruminants se chiffrait en 2004 à 17,241 millions de têtes. Cet élevage est essentiellement de type extensif avec, cependant, une tendance à la pratique de l'élevage semi-intensif péri-urbain et l'embouche paysanne en ce qui concerne les ovins avec utilisation de sous produits agro - industriels. Cette pratique de l'embouche est très bien répandue surtout dans le plateau central et au nord.

C'est un élevage pratiqué aussi bien par les hommes que par les femmes et la répartition par genre selon l'ENEC II donnait la situation suivante : en milieu rural les femmes représentent 17,6% des éleveurs d'ovins et 23,5% des éleveurs de caprins et détiendraient 25% des effectifs (ENSA 1993).

Les principales races rencontrées sont les suivantes.

#### ◆ Ovin :

- Le mouton Djallonké de type mossi est le plus répandu ; il s'adapte aux conditions d'élevage et possède une bonne aptitude bouchère malgré un gabarit modeste (40-50 kg ) après engraissement
- Le mouton peul élevé au sahel a un grand gabarit et peut atteindre pour les meilleurs sujets 80kg et plus après embouche.
- Entre les deux races,on trouve une multitude de métis non caractérisés et qui sont très aptes pour les activités d'embouche.

#### ◆ Caprin :

- La race Djallonké rustique et prolifique, de bonne valeur bouchère malgré son gabarit modeste est la plus répandue.
- La chèvre du sahel burkinabè est élevée pour ses aptitudes laitières et son gabarit plus important.
- La chèvre rousse : c'est un caprin en provenance du Niger ayant une forte aptitude en production laitière.

La productivité actuelle est faible et le PAPISE fixe d'ici 2010 des objectifs d'accroissement ci-après.

- La productivité numérique (nombre de petits sevrés par femelle et par an) actuelle est de 0,99 et l'objectif visé est de 1,1 pour 2010.
- La productivité pondérale (poids carcasse) actuelle est de 9kg pour les ovins et de 8 kg pour les caprins. Les objectifs visés par le PAPISE pour 2010 sont de 11kg et 10 kg respectivement pour les ovins et les caprins (source PAPISE Octobre 2000).

### **La commercialisation**

#### ▪ **Le commerce des bovins sur pied**

Les activités de commercialisation des animaux s'effectuent à travers trois (3) grands types de circuits :

- les circuits directs (ou courts) concernent la vente directe par les producteurs

- ou leurs familles sur les marchés locaux ;
- les circuits longs assurent le ravitaillement général de la population et la grande majorité des exportations des bovins et des petits ruminants. Ils sont fermés, reposant essentiellement sur des relations de confiance entre acteurs ;
  - les circuits « modernes » impliquent le plus souvent les produits dits « à forte valeur ajoutée » et des « marchés de niches » réservés aux personnes aisées.

Si on considère le taux d'exploitation des bovins de 12 %, on estime à 900 000 le nombre de bovins prélevés par les éleveurs à des fins d'exploitation en 2004. Une partie non négligeable de cet effectif est exportée soit 165 500 têtes.

La commercialisation se fait à travers des marchés qu'on peut classer en trois grandes catégories :

- les marchés de collecte,
- les marchés de regroupement,
- les marchés terminaux ou d'exportation.

A ces principaux marchés, s'ajoutent les marchés frontaliers. Tous ces marchés connaissent des contraintes dont la plus importante, reste l'insuffisance d'infrastructures et d'équipement.

En 2004 le commerce extérieur des bovins a enregistré les résultats suivants :

Importations (têtes)	2 500
Exportations (têtes)	165 500

Les importations d'animaux vivants concernent des races amélioratrices et proviennent essentiellement du Mali, du Niger et du Brésil. Pour ce qui concerne la viande et les produits carnés (espèces non spécifiées), le Burkina Faso en importe environ 89 tonnes par an. L'exportation de la « viande » bovine se limite au cinquième quartier (pâtes et queues de bœufs) pour environ 1,5 tonnes.

### ▪ Le commerce de petits ruminants

La commercialisation des produits de la filière se fait principalement de façon traditionnelle. Le commerce des animaux sur pied se fait à travers des marchés à bétail (les mêmes cités ci-dessus). On en dénombre dans le pays plus 1400, catégorisés en marchés de collecte, de regroupement et terminaux. Seulement 14 de ces marchés sont suivis dans le cadre du Système d'Information sur le Marché/Bétail (SIM/Bétail) ; il s'agit de : deux marchés à Ouagadougou, deux à Bobo-Dioulasso, de Pouytenga, Béna, To, Fada-N'Gourma, Nadiabonli, Kaya, Gorom-Gorom, Djibo, Youba, et Yilou.

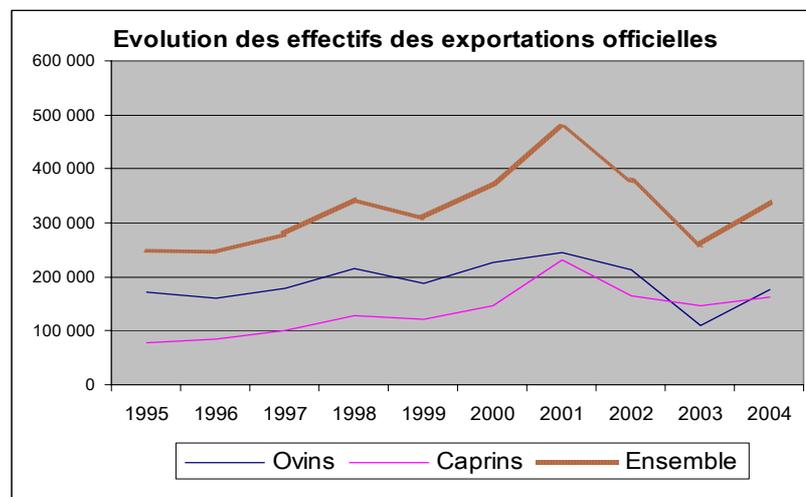
La FEB (Fédération des Eleveurs du Burkina) est la structure faîtière qui coiffe les éleveurs dont le rôle dans la filière consiste à fournir des animaux aux autres maillons de la filière représentés par l'UNABOC (Union Nationale des Bouchers et Charcutiers) et l'UNACEB (Union Nationale des Commerçants Exportateurs de Bétail). Ces organisations ne sont pas spécifiques aux petits ruminants et prennent en compte les autres espèces animales.

Hormis quelques exportations de carcasses vers la Côte d'Ivoire, le Togo, le Ghana et le Gabon, les exportations de la filière sont constituées essentiellement de bétail sur pied vers les pays côtiers. . Les pays d'exportation sont la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Gabon, le Bénin, le Nigéria, le Togo principalement. .

Tableau 1 : Evolution des exportations de petits ruminants (unité : tête) : source rapport statistique MRA 2004

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Ovins</b>	171	161	178	215	187	226	244	213	110	176
	403	354	356	819	220	202	441	302	665	427
<b>Caprins</b>	77	85	100	127	122	146	232	165	147	161
	762	407	177	865	144	557	038	497	298	936

Figure 1 : Tendance évolutive des exportations de petits ruminants (effectifs)



La tendance de ces exportations est à la baisse depuis 2001, avec une baisse plus marquée pour les ovins. Les exportations d'ovins sont particulièrement importantes lors de la fête annuelle de la Tabaski qui mobilise une offre ponctuelle considérable. La Côte d'Ivoire est le premier pays destinataire des ovins. L'exportation des caprins se fait essentiellement vers le Ghana et le Bénin.

Au cours de l'année 2004 on a enregistré une faible exportation de viande d'ovins soit 3.936 kg en direction des pays de la sous région et de certains pays européens.

### **La production de viande et sous produits**

La commercialisation des produits des deux filières présente deux traits caractéristiques majeurs :

- un caractère majoritairement national avec 75 % du chiffre d'affaire réalisé sur le marché national ;
- la « locomotive sectorielle » des exportations des filières animales. Les exportations constituent une composante essentielle de la filière en raison de leur importance au niveau de la commercialisation des viandes bovines (41 % du chiffre d'affaire de la commercialisation des bovins) mais aussi en raison de leur impact sur l'évolution des pratiques et des dynamiques du secteur de l'élevage.

Selon l'étude réalisée dans le cadre de l'IEPC, la demande de viande dans la sous région restera non satisfaite pour les années à venir.

Les infrastructures d'abattages sont de trois sortes selon le PAPISE :

- 03 abattoirs frigorifiques à Ouagadougou, à Bobo Dioulasso et à Dédougou ;
- Des abattoirs séchoirs de brosses
- Des aires d'abattages

Le potentiel de viande bovine est estimé à 160.494 tonnes eu égard à l'effectif du cheptel bovin actuel (IEPC, janvier 2005).

Selon l'IEPC, en 2001<sup>22</sup>, la production effective de viande était de 170 000 tonnes répartie ainsi : bovins 37% , ovins 15% , caprins 15%, porcins 9% et volailles 13%.

La production effective de viande bovine est ainsi estimée en 2004 à 63 300 tonnes (73 000 tonnes y compris le 5ème quartier).

En 2004, les abattages contrôlés ont été de 377 798 têtes pour les ovins et 822 969 têtes pour les caprins, soit respectivement 3 400 tonnes et 6584 tonnes de viande.

Les abattages clandestins commerciaux sont très répandus et on ne dispose d'aucune statistique fiable. Les abattages familiaux sont également importants surtout pour les petits ruminants; ils ont lieu à l'occasion des cérémonies religieuses et coutumières; des fêtes civiles. Une enquête par sondage réalisée par le DIAPER (Diagnostic

<sup>22</sup> Ces données de l'IEPC sont estimées sur la base d'effectifs du cheptel de 2001 nettement inférieurs à ceux que donnerait la retro-projection des effectifs obtenus pour 2004 par l'ENECII.

Permanent pour la sécurité alimentaire) en collaboration avec l'INSD en 1992 a permis d'estimer les abattages familiaux de petits ruminants à 1,4 fois les abattages commerciaux de ces mêmes espèces.

Les boucheries, les charcuteries et les rôtisseries sont réparties sur l'ensemble du pays mais sont surtout présente dans les grandes villes et les villes moyennes. La transformation charcutière est peu développée et on dénombre quelques unités rattachées à des supermarchés et unités semi- industrielles.

### **La consommation**

La quasi-totalité des abattages commerciaux est destinée à la consommation nationale de viande. La viande bovine reste la plus importante de cette consommation en terme quantitatif. Elle représenterait à elle seule presque le double de la quantité de viande provenant des petits ruminants et des porcs selon les abattages contrôlés de l'année 2004. Ces données ne tenant pas compte des abattages domestiques, cette comparaison a de ce fait une portée très limitée.

Les abattages commerciaux sont essentiellement destinés à la consommation nationale, en milieu urbain et semi urbain principalement. Il y a peu d'abattage commercial en milieu rural.

### **Les défis**

Au regard des potentialités en matière d'élevage et de l'existence de débouchés sûrs pour leurs produits, (consommation des marchés intérieur et des pays voisins), on peut estimer que l'exploitation des deux filières « bétail viande » et « petits ruminants » demeure en deçà de ce qu'on pouvait en attendre dans le sens de leur contribution au développement économique et social des acteurs.

Compte tenu de ces éléments d'analyse Le PAPISE (Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Elevage, adopté en Octobre 2000 et dont la mise à jour est en cours), s'est fixé comme objectif l'accroissement de la productivité animale par le développement de la performance animale, l'amélioration des taux d'exploitation des troupeaux et une meilleure performance de la commercialisation

Aussi, pour permettre à ces filières de jouer pleinement leur rôle, six défis sont à relever :

- ◆ L'amélioration de la productivité en viande des animaux : agir sur l'animal à travers l'amélioration génétique, l'alimentation et la santé pour augmenter la productivité des animaux en matière d'élevage et de boucherie.
- ◆ La valorisation des produits et du cinquième quartier.
- ◆ La maîtrise des risques sanitaires au niveau de la production (pasteurellose) et de la consommation (hygiène alimentaire)
- ◆ La sécurité foncière des acteurs de la production ;
- ◆ Le développement de la transformation de la viande
- ◆ L'organisation de la filière, le renforcement des capacités des acteurs par la formation et l'organisation, notamment les acteurs de la production, de la transformation ainsi que les commerçants.

## **OBJECTIFS DE L'ETUDE**

### **2.1 Objectif global de l'étude**

L'objectif global de l'étude est de contribuer au développement de la filière bétail-viande et de la filière des petits ruminants.

### **2.2 Objectif spécifique**

L'objectif spécifique de l'étude est l'élaboration de deux plans d'actions l'un pour le développement de la filière bétail viande et l'autre pour le développement de la filière des petits ruminants. A cet effet, il faut établir un diagnostic fonctionnel, institutionnel et opérationnel de ces deux filières pour ensuite déterminer par filière, des axes d'orientation et des actions permettant d'améliorer les performances de chaque filière.

### **2.3 Activités**

Pour élaborer les plans d'actions, il convient de réaliser les activités suivantes :

- faire le diagnostic approfondi des filières « bétail-viande » et petits ruminants à travers ses différents maillons : productions, commercialisation, transformation, consommation intérieure, exportation et importation.
- faire l'analyse économique et financière des principaux acteurs des deux filières pour évaluer leur rentabilité économique et financière et déterminer la contribution de chaque filière dans la création de la richesse nationale.
- faire l'analyse prospective de la demande intérieure et de la demande extérieure (régionale et intercontinentale) selon des types de produits.
- identifier les goulots d'étranglement afin de pouvoir définir des actions dont les résultats contribueront à les lever,
- définir des axes d'intervention et proposer une stratégie cohérente de développement par filière visant :
  - ✓ la relance de la production nationale pour mieux répondre à la demande intérieure et aux opportunités d'exportations (au plan qualitatif et quantitatif),
  - ✓ l'amélioration de la compétitivité des filières au niveau sous-régional, continental et international dans le contexte réglementaire de l'UEMOA, CDEAO et OMC.
  - ✓ l'accroissement des revenus des acteurs et la mise place de mécanismes pérennes de financement de la filière;
  - ✓ une meilleure organisation et professionnalisation des acteurs leur permettant une adaptation dynamique aux exigences du marché, l'émergence d'une vision prospective pour le développement de la filière.

### **2.4 Résultats attendus**

Le résultat global attendu est un plan d'actions de la filière « bétail viande » et un plan d'actions de la filière des petits ruminants qui établiront, à partir du diagnostic posé :

- ✓ les objectifs,
- ✓ les axes stratégiques,
- ✓ les résultats attendus du plan,

- ✓ les modalités d'exécution,
- ✓ les moyens, coûts et bénéfices attendus,
- ✓ les hypothèses fondamentales pour la réussite de la mise en œuvre ainsi que les modalités du suivi évaluation du plan d'actions.

Les résultats sont spécifiés comme suit :

- Le diagnostic et l'analyse prospective sont faits :
  - Un diagnostic approfondi faisant l'état des lieux de la filière « bétail viande » et de la filière des petits ruminants avec identification des potentialités et des contraintes est fait.
  - Une analyse des systèmes de production, du cadre institutionnel et technique du développement des deux filières avec une attention particulière sur les acteurs, est réalisée. L'analyse prend en compte l'état actuel des actions entreprises par toutes les structures et leurs acquis, les résultats des études antérieures menées sur les deux filières au Burkina Faso et les expériences positives réalisées dans des pays voisins.
  - Une analyse prospective de la demande intérieure et extérieure des différents produits des deux filières est faite.
  
- Un Plan d'actions de la filière Bétail Viande et un plan d'actions de la filières des Petits Ruminants sont disponibles : des axes d'intervention et une proposition de stratégie pour le développement de chaque filière, sont dégagés notamment à travers :
  - la proposition d'une stratégie d'accroissement de la production par l'intensification et l'amélioration des pratiques d'élevage ;
  - la proposition d'un schéma de valorisation de la viande, tenant compte des aspects de sécurité alimentaire ;
  - la proposition de mesures attractives pour tous les maillons ;
  - la définition d'un cadre institutionnel de mise en œuvre du plan d'actions impliquant fortement le secteur privé et les acteurs organisés ;
  - la prise en compte du genre dans le développement de la filière ;
  - la proposition de mesures pour améliorer les capacités des différents acteurs ;
  - la définition d'indicateurs essentiels et pertinents d'évaluation des performances de chaque filière ;
  - la proposition de mesures pour garantir une pérennisation des acquis et des résultats futurs ;
  - la proposition d'un mécanisme de financement de la filière ;
  - une évaluation des coûts de mise en œuvre des différentes propositions, assortie d'une pré évaluation de leurs avantages et / ou efficacités.

## MÉTHODOLOGIE

### *3.1 Organisation de l'étude*

*L'étude sera réalisée par une équipe de consultants nationaux et internationaux.*

L'étude se déroulera selon une séquence et une méthodologie qui seront proposées par les consultants et validées initialement par un comité de suivi. Toutefois, cette méthodologie devra faire des analyses spécifiques pour les maillons de la filière.

Deux phases *doivent être observées* :

#### *Phase de diagnostic qui permettra de :*

- rencontrer les principaux acteurs de la filière bétail viande et de celle des petits ruminants (administration, bailleurs de fonds, professionnelles : UNABOC, UNACEB, UNAEBV, FEB, ...)
- élaborer la méthodologie d'approche et établir un calendrier de travail ;
- concevoir et conduire des enquêtes filières légères nécessaires au diagnostic ;
- élaborer un aide mémoire qui donne les grandes conclusions du diagnostic et propose des orientations et un ensemble d'actions pour le développement de la filière « bétail viande » et de la filière des petits ruminants.

#### **Phase de définition des actions prioritaires et d'élaboration du plan d'actions.**

Dans le but d'une bonne appropriation par les bénéficiaires des résultats de l'analyse :

- 1) L'approche méthodologique privilégiera la démarche participative, éducative et itérative qui s'appuiera sur les principaux acteurs des filières étudiées, les services de l'administration impliqués ainsi que les partenaires techniques et financiers concernés. La documentation existante, les expériences acquises par les services nationaux et par les opérateurs économiques nationaux doivent être mises à profit.
- 2) Un exposé sur l'« analyse économique et financière de la filière » doit être organisé et animé par un des consultants à l'intention du comité de suivi.
- 3) Des restitutions périodiques, à des moments privilégiés de l'étude, doivent être faites par les consultants
- 4) Un atelier de restitution finale dont la date et les ressources sont laissées aux soins de la DEP/MRA sera organisé en fin d'étude.

### **3.2 Pilotage de l'étude**

Un comité de pilotage sera mis en place et aura pour mandat de suivre et de contrôler la conduite de l'étude à travers quelques sorties de suivi sur le terrain au cours de la collecte des informations, et aussi à travers les rapports provisoires et définitifs qui lui seront présentés. Il aura pour charges de convoquer les réunions pour l'examen des

résultats à chaque étape de l'étude et d'organiser les ateliers de validation du projet de plan d'actions.

La composition du comité de pilotage sera précisée par une note de service du Secrétaire Général du Ministère des Ressources Animales.

Le comité de pilotage définit en son sein un comité de suivi restreint animé par la DEP pour permettre un suivi rapproché de l'étude.

## **EXPERTISES REQUISES**

La réalisation de l'étude va requérir des compétences nationales et internationales connaissant très bien les systèmes de production et de transformation de la viande au Burkina Faso et dans la sous région sahélienne. Ils doivent posséder une solide expérience dans le Secteur de l'Elevage en général. Ces compétences doivent avoir une expérience avérée dans les domaines suivants :

- ✓ système de production ;
- ✓ analyse économique et financière ;
- ✓ analyse des systèmes de transformation et de valorisation du bétail sur pied, de la viande et des sous produits;
- ✓ maîtrise des facteurs zootechniques de production de viande ;
- ✓ maîtrise des systèmes et stratégies d'amélioration de la production de viande ;
- ✓ analyse économique et sociale des politiques de développement.

L'équipe chargée de l'étude comprendra les profils suivants :

- ✓ Un agronome ou agroéconomiste expert international ayant une expérience confirmée dans l'analyse et le développement des filières agro-alimentaires (chef d'équipe). Il doit avoir une pratique confirmée dans l'élaboration et l'évaluation des projets et programmes.
- ✓ Un zootechnicien ou vétérinaire expert international capable d'élaborer des stratégies de développement de filières et de réaliser des études prospectives.
- ✓ Un agronome/agroéconomiste ayant une expérience en formation en analyse économique et financière de projets et programmes.
- ✓ Un zootechnicien ou vétérinaire, expert national spécialiste des questions de production animale, justifiant d'une expérience dans l'élevage de bovin et ou de petits ruminants au Burkina Faso, capable de conduire des enquêtes auprès des éleveurs, d'élaborer des statistiques de filières.
- ✓ Un zootechnicien ou vétérinaire, spécialiste des questions de commercialisation et de transformation des produits de l'élevage, ayant une expérience confirmée en économie d'élevage et capable de réaliser des enquêtes auprès des agents de la filière.
- ◆ Le chef mission est le coordonnateur de l'équipe des consultants, il doit par conséquent avoir :
  - ✓ des aptitudes didactiques facilitant le transfert de connaissances au profit du personnel national ;
  - ✓ des capacités en management et une aptitude à créer un environnement propice à une exploitation efficiente des ressources mises à disposition,
  - ✓ l'aptitude à travailler en équipe.

Il détermine la charge de travail des membres de l'équipe, assure l'analyse économique et financière, oriente et conduit les travaux de diagnostic, oriente et conduit l'élaboration du plan d'actions, assure la cohérence des rapports produits par l'équipe.

- ◆ Le consultant international zootechnicien/vétérinaire, sous la responsabilité du chef de mission, contribue au diagnostic de la filière pour y adosser les stratégies de développement des maillons de la filière de l'amont à l'aval. Il réalise les études technico-commerciales et fait les analyses prospectives.
- ◆ Le spécialiste en formation en analyse économique et financière doit élaborer et dispenser un module de formation en analyse des filières de l'élevage (Bétail viande, Petits ruminants, Filière avicole) inspiré de la méthode ECOFIN de l'Union européenne.
- ◆ Le consultant national zootechnicien ou vétérinaire, spécialiste des questions d'élevage au Burkina Faso, sous la responsabilité du chef de mission, contribue au diagnostic par l'analyse des systèmes d'élevage, l'analyse des acteurs de la production, l'analyse des organisations des éleveurs et du cadre institutionnel. Il donne un appui pour la définition des orientations futures de la production, la définition et l'étude des actions prioritaires, contribue à l'élaboration du plan d'actions.
- ◆ Le consultant national zootechnicien ou vétérinaire, spécialiste des questions de commercialisation et de transformation des produits de l'élevage au Burkina Faso, sous la responsabilité du chef de mission, contribue par le diagnostic de la commercialisation et de la transformation ainsi par l'analyse des acteurs et de leurs organisations pour les maillons en aval de la production. Il fait le diagnostic du cadre institutionnel relatif à ces maillons. Il donne un appui pour la définition des orientations futures de la commercialisation et la transformation, pour la définition et l'étude des actions prioritaires.
- ◆ Pour les besoins de capitalisation des expériences de l'étude, afin d'en faciliter l'appropriation, l'administration adjointra à l'équipe de consultants un cadre du ministère.

La charge de travail par consultant est consignée dans le tableau ci-après

**Tableau 2 : La charge de travail par consultant.**

Charge de travail: Etudes filières Bétail_Viande & Petits Ruminants							
Activités	Délais de réalisation (jours)	Consultant International agro économiste chef de mission	Consultant International zootechnicien	Consultant International formateur	Consultant National production élevage	Consultant national commercialisation/transformation	Enquêteurs (6 enqu*15 h/j)
Préparation cours ECOFIN appliqué aux filières	2			5	0	0	
Cours ECOFIN et évaluation formation	8			5	3	3	
"Mobilisation de l'équipe d'expert; briefing"	1	1			1	1	
"Elaboration de la méthodologie ; discussion avec le Comité de Pilotage restreint"	1	1	1		1	1	
<b>PHASE I: DIAGNOSTIC DE LA FILIERE ET DETERMINATION DES AXES STRATEGIQUES</b>							
Rencontre avec les acteurs, collecte et analyse de la documentation existante.	5	5	5		5	5	
Visites de terrain: enquête d'opinion des acteurs; élaboration du cadre des comptes d'exploitation	5	5	5		5	5	
Analyse institutionnelle et fonctionnelle de la filière	2				2	2	
Elaboration des comptes d'exploitation des agents	1	1			1	1	
Enquête économique auprès des agents ( commerçants Bouchers Exportateurs, transformateurs )	10				10	10	90
Elaboration des comptes d'exploitation des agents (suite)	2	1			3	3	
Analyse économique et financière des agents	5	5	0		2	2	
Etude prospectives			5				
Rédaction aide-mémoire sur le diagnostic, les orientations stratégiques et proposition de liste d'actions à mener	3	3	2		2	2	
Restitution phase I: présentation et discussion de l'aide mémoire	1	1	1		1	1	
Rédaction du rapport de la phase I ( diagnostic, proposition d'axes d'orientation).	10	10	3		3	3	
<b>Total phase I</b>	<b>56</b>	<b>33</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>90</b>
<i>Délai pour l'examen du rapport Phase I par le comité de pilotage</i>							
Réunion du comité de suivi pour la validation du rapport Phase I, la présentation des actions et la détermination des actions prioritaires	1	1	1		1	1	
<b>PHASE II: ELABORATION DU PA DE LA FILIERE</b>							
Etude et évaluation des actions prioritaires en rapport avec les acteurs ( 2 filières).	10	10	6		6	6	
Elaboration des Plans d'actions ( 2 filières) – version provisoire	26	26	8		8	8	
<i>Délai pour l'examen du rapport PA par le comité de pilotage restreint</i>							
Ateliers (2) de validation du PA, correction du rapport et préparation version finale	5	5	5		2	2	
<b>Total phase II</b>	<b>66</b>	<b>42</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>0</b>
<b>Total étude</b>	<b>122</b>	<b>75</b>	<b>42</b>	<b>10</b>	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>90</b>

## DUREE ET CHRONOGRAMME INDICATIF DE L'ETUDE

Compte tenu de la démarche participative adoptée, l'étude, du diagnostic à la livraison du rapport final s'étalera sur la période allant de septembre 2006 à janvier 2007 selon le calendrier prévisionnel ci-après.

Activité	Période indicative
Formation ECOFIN	Fin novembre – début décembre 2006
Diagnostic institutionnel et fonctionnel	Octobre 2006
Analyse des agents	Octobre 2006
Rédaction aide mémoire et rapport de diagnostic	Octobre 2006
Etudes des actions et élaboration du plan d'actions	Novembre 2006
Validation du Plan d'action et amendement rapport	Décembre 2006-janvier 2007

## Rapports

Les rapports suivants sont demandés sous forme papier (30 exemplaires) et sous forme électronique :

- rapport provisoire de diagnostic
- rapport final de diagnostic
- les plans d'actions version provisoire
- les plans d'actions version finale

L'administration et la délégation de l'Union européenne auront 30 jours pour faire leurs observations après le dépôt d'un rapport provisoire. Les consultants auront 15 jours pour prendre en compte ces observations et déposer le rapport final.

## Bibliographie (non limitative)

- Ministère des Ressources Animales, (2005). *Initiative Elevage Pauvreté Croissance – Proposition pour un Document National*, 126 p + annexes
- Ministère des Ressources Animales, (2004). *Deuxième Enquête Nationale sur les Effectifs du Cheptel, Tome 2 Résultats et Analyses*, 85 p
- Ministère des Ressources Animales, (2004). *Les statistiques du secteur de l'Elevage au Burkina Faso*. 55 p
- Ministère des Ressources Animales, (2000). *Plan d'Actions et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage*, 133 p
- JITAP II, (2005). *Etude de l'offre. Formulation de stratégie sectorielle pour la filière bétail/viande, cuirs et peaux et sous-produits. Rapport de mission*, 82 p et annexes
- Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH). *Document du Projet d'Appui au Filières Agrosylvopastorales (PAFASP)*. En cours d'élaboration
- Commission Européenne, AFC : Rapport de la « *Mission d'Evaluation Finale du Programme Concerté de Recherche-développement sur l'Elevage en Afrique de l'Ouest (PROCORDEL)* »
- ONC/FASO NORM ; Norme Burkinabè APN-BF 01 (en cours): *Viandes et produits carnés* (document provisoire).
- CIRES – Université d'Abidjan, A. SIDIBE (1996). *Analyse économique des stratégies de productions agropastorales des éleveurs au Burkina*
- Ministère des Ressources Animales, (1998) : Note d'orientation de la politique de développement de l'élevage.
- Ministère des Enseignements Secondaires, Supérieurs de la Recherche Scientifique : Plan stratégique de la Recherche
- CEDEAO-CILSS « Fiche synthétique sur l'agriculture au Burkina Faso » juillet 2004
- Tamboura H.H.; Bessin R.; Sidibé M.; Ouédraogo L.; Kaboré J. et Kyelem B. 1998 : Dominantes pathologiques de la reproduction dans les élevages de petits ruminants du centre-est, de l'est et du centre du Burkina Faso ; Bull. Anim. Hlth.Prod.Afri. 46,187-191.

- 
- Tamboura H.H., Kaboré H. 1999. :Meat losses and red meat production in Burkina Faso : 1987- 1997 . Ann. N Y Acad. Sci. 916.
  - Tamboura H.H., Abou F. 1992. :Utilisation des blocs de mélasse-urée pour la valorisation des pailles de riz dans l'alimentation des moutons en pays tropicaux sahéliens. Bull. Anim. Hlth. Prod. Afr. (Nairobi) (40) : 25-31.
  - Tamboura H., Savadogo L. L., Tahiri-Zagret C., Bogoré A.D.E. 1995-1996 .
  - Cycle oestral et anoestrus post partum chez la chèvre naine mossi du BF. Rev. Sci. &Tech. VoLXXII (51) : 57-65
  - Tamboura H., Savadogo L. L., Tahiri-Zagret C., Bogoré A.D.E. 1997.
  - Estrus synchronization and post partum management of "mossi" local breed of goat in Burkina Faso. TROPICULTURA (Belgique) 15.4.190-194.
  - Sanfo R., Nianogo A.J., Tamboura H.H., 2000. Profil morpho-biométrique, évolution pondérale et indices de productivité de la chèvre du Sahel au Burkina Faso. Science et Techniques, Sciences naturelles et agronomie, vol. 24, n°2, 68-76.
  - Boly H., Miaro L., Tamboura H., Sawadogo L., J. Sulon, Becker J.F., Leroy P., 2000. Efficacité comparée de deux méthodes de maîtrise de la reproduction de la brebi Djalonné, variété « Mossi ». Tropicultura, 18 : 177-180.
  - Tamboura H., Savadogo L. L., Wereme A. 1998
  - Caractéristiques temporelles et endocriniennes de la puberté et du cycle oestraln chez la chèvre locale "mossi" du BF. Rev. Biotechnol. Agron. Soc. Environ. (Fac. Sci. Agron., Gembloux) 2 (1),85-91.
  - Commission Européenne, AFC : Rapport de la « Mission d'Evaluation Finale du Programme Concerté de Recherche-développement sur l'Eleavage en Afrique de l'Ouest (PROCORDEL) »
  - ONC/FASO NORM ; Norme Burkinabè APN-BF 01 (en cours): Viandes et produits carnés (document provisoire).